CESAM
CATALOGUE DES FORMATIONS
2025

CESAM

WWW.CESAM.ORG

AU SOMMAIRE

03 | LE MOT D'ACCUEIL

04 | LE SERVICE FORMATION

05 | LES FORMATIONS

06 | Le calendrier 2025
10 | Le Risque de Guerre dans le cadre de l'assurance maritime Facultés
11 | L'avarie commune : principes & évolutions
12 | L'assurance des navires de plaisance (niveaux 1 & 2)
13 | L'assurance des navires de commerce (niveaux 1 & 2)
14 | L'assurance de la marchandise transportée - Facultés
15 | Optiflux®
16 | La gestion des recours
17 | Contrat de vente (droit français et Incoterms) & contrat d'assurance facultés
18 | Soft Commodities : risques et périls
19 | Les règles de navigation et d'abordage
20 | Les clés de la gestion des risques : création d'une Supply Chain de Valeur et assurance
21 | Le transport de marchandises périssables sous température dirigée
22 | L'assurance de la responsabilité des transporteurs terrestres
23 | Assurance de la Responsabilité Civile de l'affréteur de navire
25 | Le transport de pétrole sur un VLCC
26 | Le transport de petits colis : la messagerie
27 | L'assurance de la Perte d'Exploitation après transport
28 | L'assurance des fabricants et prestataires aéronautiques
29 | Cybersécurité
30 | Les principaux risques de conformité en assurance maritime (hors ACPR) : s'y préparer et y faire face de manière opérationnelle
31 | L'expertise judiciaire
33 | Les risques associés au transport et la manipulation de blé en vrac à bord des bateaux & en sacs en conteneurs (niveau 1)
35 | Les risques associés au transport et la manipulation de riz en sacs, en conteneurs et en conventionnel
37 | La mise sur le marché de produits : source de responsabilité pour les différents opérateurs économiques
38 | Le transport sous le régime du Convoi Exceptionnel
39 | Introduction au droit fluvial
40 | Les risques et les intervenants dans la chaîne de transports
41 | La réassurance des risques maritimes
42 | Les conventions internationales en matière de transports
43 | L'assurance des « Risques de Guerre » corps de navire, commerce/pêche
44 | La lutte anti-incendie
45 | Découverte à terre et à bord de la logistique du monde maritime
47 | Droit de l'espace (niveau 2)
48 | Le contentieux douanier : quels enjeux pour la Supply Chain ?
49 | L'assurance des navires de plaisance (niveau 3)
50 | L'assurance des navires de commerce / Bluewater (niveau 3)
51 | L'assurance des navires côtiers / Brownwater (niveau 4)
52 | Découverte des installations portuaires (Port de Sète)

53 | LES FORMATEURS

54 | Rémi BARRAL
55 | Mathieu BERRURIER
56 | Philippe BOSSE
57 | Pascal BOULANGER
58 | Pierre CANEVET
59 | Nicolas CHAMBON
60 | Stéphane DA SILVA
61 | Frédéric DENÈFLE
62 | Mathilde DOCQUIERT
63 | Franck DOLLFUS
64 | Roger DUCHAMP
65 | Jean FOURNIER
66 | Benoît GUILLOU
67 | Joseph HARDOUIN
68 | Christian HÜBNER
69 | Christophe HUNKELER
70 | Sandra LAHAM
71 | Léopold LARIOS
72 | Hervé LAROQUE
73 | Marine LAROQUE
74 | Loïc LE PAPE
75 | Fabrice LEVESQUE
76 | Guillaume LOONIS QUÉLEN
77 | C atherine LOPEZ
78 | Antoine LUQUIAU
79 | Alexandre PAREY
80 | Jérôme PASDELOUP
81 | Caroline PAUL
82 | Hubert PRAT
83 | Anne SULIGA

84 | INFORMATIONS PRATIQUES

85 | Les modalités d'inscription, les tarifs 2025 et formats des formations
86 | Mentions sur la DDA
87 | Financement de la formation des salariés
88 | Financement de la formation des travailleurs non-salariés (TNS)
89 | Procédure d'accueil Handicap

Organisme de Formation enregistré sous le numéro 11756158975 auprès du préfet de la région d'Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Le mot **d'accueil**

Pascal DUBOIS
DIRECTEUR GÉNÉRAL
DU CESAM

CESAM

> **... 345 participants ont suivi les 31 formations délivrées par le CESAM...**

Chères Mesdames, chers Messieurs,

C'est avec un grand plaisir que le CESAM vous présente l'édition 2025 de son catalogue de formations.

L'année dernière déjà, plus de 345 participants ont suivi les 31 formations délivrées par le CESAM en collaboration avec des professionnels de haut vol donc l'expertise et la pédagogie furent reconnues par tous.
Ces formations ne pourraient avoir lieu sans le concours de ces professionnels passionnés que nous tenons à remercier vivement pour leur engagement auprès du CESAM.

Forts de ces premiers retours d'expérience, nous vous proposons cette année un catalogue étoffé de nombreuses nouvelles formations permettant, nous l'espérons, de répondre aux attentes du plus grand nombre. La proposition de formations sur le terrain et de sujets plus pointus font, notamment, partie des grandes nouveautés de ce catalogue 2025.

Ces formations sont aussi l'occasion d'échanger entre professionnels de l'assurance Maritime & Transports venant d'horizons divers puisqu'elles sont ouvertes à l'ensemble des acteurs de l'écosystème de l'assurance Transports : assureurs, courtiers, agents mais aussi experts, commissaires d'avaries, avocats, risk managers et autres collaborateurs/responsables d'AssurTechs spécialisées en assurances maritimes et aviation.

Rappelons que la certification QUALIOPI de notre organisme est un gage de qualité et que nos formations sont éligibles à la prise en charge par les OPCO (Opérateurs de Compétences).

De plus, elles sont toutes « DDA éligibles » en s'inscrivant dans le cadre des dispositions de la Directive sur la Distribution de l'Assurance (DDA) qui imposent un minimum de 15 heures de formation par an à tout collaborateur ayant un contact avec la clientèle.

Il est également à noter que chaque formation peut être déclinée à la demande de toute entreprise qui souhaiterait les organiser en interne pour plusieurs collaborateurs afin de répondre à un besoin particulier. Le formateur pourra alors adapter à la marge un programme standard et passer les bons messages, faciliter une évolution de méthodes ou de processus.

Le CESAM par le biais de cette activité a pour vocation de répondre à vos besoins et permettre à notre communauté professionnelle de se réunir à la Maison de l'Assurance Maritime & Transports afin d'échanger pour que la place française demeure une place forte de l'Assurance Maritime & Transports.

CESAM

Organisme de Formation enregistré sous sous le numéro 11756158975 auprès du préfet de la région d'Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Qualiopi processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION**

Organisme de Formation enregistré sous le numéro 11756158975 auprès du préfet de la région d'Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Le service **Formation**

CESAM

Pascal DUBOIS
Directeur Général
pdubois@cesam.org
+33 (0)1 58 56 96 02
+33 (0)6 07 75 43 36

Mathilde DOCQUIERT
Responsable de Formation Référente Administratif et Réclamation
mdocquiert@cesam.org +33 (0)1 58 56 96 14 +33 (0)6 82 69 31 13

Gabrielle MARQUET
Chargée de Formation & Gestion Administrative Référente Handicap
gmarquet@cesam.org +33 (0)1 58 56 96 32 +33 (0)6 61 98 31 67

Maria OTAÑEZ
Référente Juridique
motanez@cesam.org
+33 (0)1 58 56 96 31
+33 (0)6 61 98 35 79

Pour toute question
formation@cesam.org

En cas de réclamation (traitement sous 48h)
formation.reclamation@cesam.org

Organisme de Formation enregistré sous le numéro 11756158975 auprès du préfet de la région d'Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

LES FORMATIONS

Le **calendrier 2025**

POUR VOUS INSCRIRE
https://www.cesam.org/fr/reseau/formation_v2/

JANVIER 2025

27|01|2025
1 jour

LE RISQUE DE GUERRE DANS LE CADRE DE L'ASSURANCE MARITIME FACULTÉS
Frédéric DENÈFLE • GAREX

Public : Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports.

FÉVRIER 2025

04|02|2025
1 jour

L'AVARIE COMMUNE : PRINCIPES & ÉVOLUTIONS
Mathilde DOCQUIERT • CESAM

Public : Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports.

MARS 2025

03 & 04|03|2025
2 jours

L'ASSURANCE DES NAVIRES DE PLAISANCE (NIVEAUX 1 & 2)
Roger DUCHAMP • RD Consultancy Services

Public : Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports.

05 & 06|03|2025
2 jours

L'ASSURANCE DES NAVIRES DE COMMERCE (NIVEAUX 1 & 2)
Roger DUCHAMP • RD Consultancy Services

Public : Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports.

10 & 11|03|2025
2 jours

L'ASSURANCE DE LA MARCHANDISE TRANSPORTÉE - FACULTÉS
Loïc LE PAPE • BLF

Public : Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports.

13|03|2025
1 jour

OPTIFLUX®
Stéphane DA SILVA • CESAM

Public : Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports.

18|03|2025
1 jour

LA GESTION DES RECOURS
Franck DOLLFUS • ASTERIAS AVOCAT

Public : Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports.

19|03|2025
1 jour

CONTRAT DE VENTE (DROIT FRANÇAIS ET INCOTERMS) & CONTRAT D'ASSURANCE FACULTÉS
Hubert PRAT

Public : Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports.

20 & 21|03|2025
2 jours

SOFT COMMODITIES : RISQUES ET PÉRILS
Hervé LAROQUE
Fabrice LEVESQUE • CL SURVEYS

Public : Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports.

31|03|2025
1 jour

LES RÈGLES DE NAVIGATION ET D'ABORDAGE
Philippe BOSSE

Public : Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports.

AVRIL 2025

03|04|2025
1 jour

LES CLÉS DE LA GESTION DES RISQUES : CRÉATION D'UNE SUPPLY CHAIN DE VALEUR ET ASSURANCE
Catherine LOPEZ

Public : Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports.

Organisme de Formation enregistré sous le numéro 11756158975 auprès du préfet de la région d'Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Le **calendrier 2025**

POUR VOUS INSCRIRE
https://www.cesam.org/fr/reseau/formation_v2/

MAI 2025

12 & 13|05|2025
2 jours

L'ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ DES TRANSPORTEURS TERRESTRES
L oïc LE PAPE • BLF
Public : Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports.

19|05|2025
1 jour

ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ CIVILE DE L'AFFRÉTEUR DE NAVIRE
Alexandre PAREY
Public : Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports.

21|05|2025
1 jour

LE TRANSPORT DE PÉTROLE SUR UN VLCC
Pierre CANEVET • JLB Expertises
Public : Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports.

26|05|2025
1 jour

LE TRANSPORT DE PETITS COLIS : LA MESSAGERIE
Loïc LE PAPE • BLF
Public : Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports.

27|05|2025
1 jour

L'ASSURANCE DE LA PERTE D'EXPLOITATION APRÈS TRANSPORT
Loïc LE PAPE • BLF
Public : Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports.

JUIN 2025

04|06|2025
1 jour

L'ASSURANCE DES FABRICANTS ET PRESTATAIRES AÉRONAUTIQUES
Jean FOURNIER • FJPRO SAS
Public : Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports.

05|06|2025
1 jour

CYBERSÉCURITÉ
Léopold LARIOS • HOWDEN
Public : Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports.

11|06|2025
1 jour

LES PRINCIPAUX RISQUES DE CONFORMITÉ EN ASSURANCE MARITIME (HORS ACPR) : S'Y PRÉPARER ET Y FAIRE FACE DE MANIÈRE OPÉRATIONNELLE
Sandra LAHAM • PROETIC
Public : Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports.

17|06|2025
1 jour

L'EXPERTISE JUDICIAIRE
Joseph HARDOUIN
Christophe HUNKELER
Public : Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports.

Organisme de Formation enregistré sous le numéro 11756158975 auprès du préfet de la région d'Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Le **calendrier 2025**

POUR VOUS INSCRIRE
https://www.cesam.org/fr/reseau/formation_v2/

SEPTEMBRE 2025

15|09|2025
1 jour

LES RISQUES ASSOCIÉS AU TRANSPORT ET LA MANIPULATION DE BLÉ EN VRAC À BORD DES BATEAUX & EN SACS EN CONTENEURS (NIVEAU 1)

Caroline PAUL • DPS Africa

Public : Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports.

17|09|2025
1 jour

LES RISQUES ASSOCIÉS AU TRANSPORT ET LA MANIPULATION DE RIZ EN SACS, EN CONTENEURS ET EN CONVENTIONNEL

Caroline PAUL • DPS Africa

Public : Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports.

22|09|2025
1 jour

LA MISE SUR LE MARCHÉ DE PRODUITS : SOURCE DE RESPONSABILITÉ POUR LES DIFFÉRENTS OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES

Marine LAROQUE • Laroque & Suliga Avocats
Anne SULIGA • Laroque & Suliga Avocats

Public : Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports.

22 & 23 |09|2025
2 jours

L'ASSURANCE DE LA MARCHANDISE TRANSPORTÉE - FACULTÉS

Loïc LE PAPE • BLF

Public : Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports.

24|09|2025
1 jour

LE TRANSPORT SOUS LE RÉGIME DU CONVOI EXCEPTIONNEL

Loïc LE PAPE • BLF
Jérôme PASDELOUP • Consultant

Public : Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports.

30|09|2025
1 jour

INTRODUCTION AU DROIT FLUVIAL

Christian HÜBNER • ASTERIAS AVOCATS

Public : Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports.

OCTOBRE 2025

01|10|2025
1 jour

LES RISQUES ET LES INTERVENANTS DANS LA CHAÎNE DE TRANSPORTS

Mathieu BERRURIER • Eyssautier-Verlingue

Public : Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports.

02|10|2025
1 jour

LA RÉASSURANCE DES RISQUES MARITIMES

Nicolas CHAMBON

Public : Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports.

06|10|2025
1 jour

LES CONVENTIONS INTERNATIONALES EN MATIÈRE DE TRANSPORTS

Franck DOLLFUS • ASTERIAS AVOCAT

Public : Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports.

07|10|2025
1 jour

L'ASSURANCE DES « RISQUES DE GUERRE » CORPS DE NAVIRES

Frédéric DENÈFLE • GAREX

Public : Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports.

07 & 08|10|2025
2 jours

LA LUTTE ANTI- INCENDIE

Pierre CANEVET • JLB Expertises
Rémi BARRAL • JLB Expertises

Public : Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports.

09 & 10|10|2025
2 jours

DÉCOUVERTE À TERRE ET À BORD DE LA LOGISTIQUE DU MONDE MARITIME

Pierre CANEVET • JLB Expertises
Rémi BARRAL • JLB Expertises

Public : Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports.

Organisme de Formation enregistré sous le numéro 11756158975 auprès du préfet de la région d'Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Le **calendrier 2025**

POUR VOUS INSCRIRE
https://www.cesam.org/fr/reseau/formation_v2/

OCTOBRE 2025 (suite)

09|10|2025
1 jour

OPTIFLUX®
Stéphane DA SILVA • CESAM
Public : Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports.

13|10|2025
1 jour

DROIT DE L'ESPACE (NIVEAU 2)
Guillaume LOONIS QUÉLEN • LOONIS QUÉLEN, E.I. - Avocat au Barreau de Paris, Inscrit au Tableau UE / AELE de Genève
Public : Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports.

12|11|2025
1 jour

L'ASSURANCE DES NAVIRES DE PLAISANCE (NIVEAU 3)
Roger DUCHAMP • RD Consultancy Services
Public : Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports.

13|11|2025
1 jour

L'ASSURANCE DES NAVIRES DE COMMERCE / BLUEWATER (NIVEAU 3)
Roger DUCHAMP • RD Consultancy Services
Public : Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports.

14|11|2025
1 jour

L'ASSURANCE DES NAVIRES CÔTIERS / BROWNWATER (NIVEAU 4)
Roger DUCHAMP • RD Consultancy Services
Public : Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports.

NOVEMBRE 2025

05|11|2025
1 jour

LE RISQUE DE GUERRE DANS LE CADRE DE L'ASSURANCE MARITIME FACULTÉS
Frédéric DENÈFLE • GAREX
Public : Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports.

06|11|2025
1 jour

LE CONTENTIEUX DOUANIER : QUELS ENJEUX POUR LA SUPPLY CHAIN ?
Catherine LOPEZ
Public : Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports.

06|11|2025
1 jour

L'AVARIE COMMUNE : PRINCIPES & ÉVOLUTIONS
Mathilde DOCQUIERT • CESAM
Public : Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports.

DATE À VENIR EN 2025

DATE À VENIR
1 jour

LES INSTALLATIONS PORTUAIRES (PORT DE SÈTE)
Benoît GUILLOU • Experts Clément & Associés
Antoine LUQUIAU • Adam Assurances
Public : Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports.

DATE À VENIR
1 jour

LES DIFFÉRENTS ACTEURS DU MARCHÉ FRANÇAIS ET CHIFFRES DU MARCHÉ DE L'ASSURANCE MARITIME TRANSPORTS EN FRANCE
Fabien GUIBERT
Public : Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports.

Organisme de Formation enregistré sous le numéro 11756158975 auprès du préfet de la région d'Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Le Risque de Guerre dans le cadre de l'assurance maritime Facultés

CESAM GAREX

1 Jour (7h30)

Tarifs

550 €TTC pour les membres du CESAM.

650 €TTC pour les experts et CA recommandés par le CESAM et adhérents PLANETE CSCA.

950 €TTC pour les non membres et experts ou CA non recommandés.

Format

Distanciel ou **présentiel à Paris** dans un lieu classé ERP (à préciser dans les 10 jours précédant la formation)

Formateur

Frédéric DENÈFLE • GAREX

Sessions

27 janvier 2025
05 novembre 2025

Public concerné

Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports qu'il soit :

- Salarié de compagnies d'assurance, de courtiers, d'agents maritimes ou d'agents d'assurance.
- Expert ou commissaire d'avaries travaillant dans ce secteur.
- Avocat spécialisé en droit des Transports/Assurance.
- Risk Manager de sociétés actives dans le Transport ou ayant des services logistiques/expéditions traitant de l'assurance transport.

Prérequis

Aucun.

Matériel requis

Dans le cadre de la préparation de cette formation, le formateur vous conseille de revoir les modèles de clauses adaptés risques ordinaires mis à disposition par France Assureurs et, dans la mesure du possible, de vous en munir.

Objectifs opérationnels

- Maîtriser les fondamentaux de l'assurance maritime Facultés.
- Pouvoir conseiller en amont les clients.

Méthodes mobilisées et modalités d'évaluation

- Questionnaire pré-formation permettant d'identifier les attentes et le niveau des participants.
- Exposés à partir d'un diaporama, suivis de questions-réponses et d'échanges avec les participants.
- Cas pratiques, mises en situation, échanges d'expériences.
- Évaluation des acquis par le biais d'un questionnaire.
- Questionnaire de satisfaction à la fin du stage.

Contact : mdocquiert@cesam.org - formation@cesam.org

Inscription : https://www.cesam.org/fr/reseau/formation_v2/
Inscription à réaliser en ligne sur le site du CESAM au plus tard dans la semaine qui précède la formation et sous réserve de places disponibles.

PROGRAMME

Tour de table et évaluation des besoins.

INTRODUCTION

- Risque de Guerre et Code des assurances.
- Risque de Guerre et assurance maritime.
- Risque de Guerre et risque politique.

PARTIE I

- Le Risque de Guerre maritime : pour quelles activités, quels assurés ?
- Le marché de l'assurance Risques de Guerre : Chiffres et structures de souscription.

PARTIE II

- Évolution historique et juridique du Risque de Guerre marine.
- Crises géopolitiques et impacts sur les risques.
- Typologies des sinistres : Risques de Guerre Corps et Facultés.

PARTIE III

- Loi française et contrat d'assurance structurant l'offre de Risques de Guerre.
- Contenu des clauses et définition des risques énumérés.
- Articulation Risques Ordinaires et Risques de Guerre.
- Périodes garanties : Transport-Transit-Stockage.
- Comparaison avec Clauses RG War and WSRCC GB.

PARTIE IV

- L'évolution du risque et l'adaptation des polices.
- La notion de zones à risques.
- Description du processus de souscrition et fin du contrat.

CONCLUSION

Les nouvelles garanties françaises en Risques de Guerre de type garantie étendue.

Organisme de Formation enregistré sous le numéro 11756158975 auprès du préfet de la région d'Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

L'avarie commune : principes & évolutions

CESAM

1 Jour (7h30)

Tarifs

550 €TTC pour les membres du CESAM.

650 €TTC pour les experts et CA recommandés par le CESAM et adhérents PLANETE CSCA.

950 €TTC pour les non membres et experts ou CA non recommandés.

Format

Distanciel ou **présentiel à Paris** dans un lieu classé ERP (à préciser dans les 10 jours précédant la formation)

Formateur **Mathilde DOCQUIERT** • CESAM

Sessions

06 novembre 2025

Public concerné

Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports qu'il soit :

- Salarié de compagnies d'assurance, de courtiers, d'agents maritimes ou d'agents d'assurance.
- Expert ou commissaire d'avaries travaillant dans ce secteur.
- Avocat spécialisé en droit des Transports/Assurance.
- Risk Manager de sociétés actives dans le Transport ou ayant des services logistiques/expéditions traitant de l'assurance transport.

Prérequis

Aucun.

Objectifs opérationnels

- Maîtriser les règles de York & Anvers.
- Pouvoir conseiller en amont les clients.
- Pouvoir intervenir en aval, après une déclaration d'avarie commune.

Méthodes mobilisées et modalités d'évaluation

- Questionnaire pré-formation permettant d'identifier les attentes et le niveau des participants.
- Exposés à partir d'un diaporama, suivis de questions-réponses et d'échanges avec les participants.
- Cas pratiques, mises en situation, échanges d'expériences.
- Évaluation des acquis par le biais d'un questionnaire.
- Questionnaire de satisfaction à la fin du stage.

Contact : mdocquiert@cesam.org - formation@cesam.org

Inscription : https://www.cesam.org/fr/reseau/formation_v2/

Inscription à réaliser en ligne sur le site du CESAM au plus tard dans la semaine qui précède la formation et sous réserve de places disponibles.

PROGRAMME

Tour de table et évaluation des besoins.

LE PRINCIPE DE L'AVARIE COMMUNE

- 4 caractéristiques fondamentales.
- La déclaration d'avarie commune.
- Le dispacheur d'avarie commune.
- La signature des garanties d'avarie commune.
- La charge de la preuve.
- Le règlement d'avarie commune.

LES RÈGLES DE YORK & ANVERS ET LEURS PRINCIPALES ÉVOLUTIONS

- Un cadre juridique unifié.
- Architecture générale.
- York & Anvers 1994. York
- & Anvers 2004. York &
- Anvers 2016.

CONTESTATIONS & RECOURS

- Contestations de l'avarie commune.
- Recours.
- Prescriptions.

ÉTATS DES LIEUX & PERSPECTIVES

Organisme de Formation enregistré sous le numéro 11756158975 auprès du préfet de la région d'Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

L'assurance des navires de plaisance (niveaux 1 & 2)

CESAM

2 Jours (15h)

Tarifs

750 €TTC pour les membres du CESAM.

950 €TTC pour les experts et CA recommandés par le CESAM et adhérents PLANETE CSCA.

1 400 €TTC pour les non membres et experts ou CA non recommandés.

Format

Distanciel ou **présentiel à Paris** dans un lieu classé ERP (à préciser dans les 10 jours précédant la formation)

Formateur

Roger DUCHAMP • RD Consultancy Services

Session

03 et 04 mars 2025

Public concerné

Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports qu'il soit :

- Salarié de compagnies d'assurance, de courtiers, d'agents maritimes ou d'agents d'assurance.
- Expert ou commissaire d'avaries travaillant dans ce secteur.
- Avocat spécialisé en droit des Transports/Assurance.
- Risk Manager de sociétés actives dans le Transport ou ayant des services logistiques/expéditions traitant de l'assurance transport.

Prérequis

Aucun.

Objectifs opérationnels

- Comprendre et analyser les besoins d'un client plaisancier propriétaire d'un bateau à usage privé d'une longueur inférieure à 24 mètres.
- Connaître les règles applicables et les solutions d'assurance du marché français pour les bateaux battant pavillon français et du marché de Londres pour les bateaux battant pavillon étranger.
- Comprendre et analyser les besoins d'un client gestionnaire ou propriétaire d'un bateau en charter ou à usage privé d'une longueur supérieur à 24 mètres.
- Connaître les règles des conditions américaines R12 appliquées par les marchés internationaux pour les bateaux d'une longueur supérieure à 24 mètres.

Méthodes mobilisées et modalités d'évaluation

- Questionnaire pré-formation permettant d'identifier les attentes et le niveau des participants.
- Exposés à partir d'un diaporama, suivis de questions-réponses et d'échanges avec les participants.
- Cas pratiques, mises en situation, échanges d'expériences.
- Évaluation des acquis par le biais d'un questionnaire.
- Questionnaire de satisfaction à la fin du stage.

Contact : mdocquiert@cesam.org - formation@cesam.org

Inscription : https://www.cesam.org/fr/reseau/formation_v2/

Inscription à réaliser en ligne sur le site du CESAM au plus tard dans la semaine qui précède la formation et sous réserve de places disponibles.

PROGRAMME

Tour de table et évaluation des besoins.

LES BATEAUX DE PLAISANCE À USAGE PRIVÉ DE MOINS DE 24 MÈTRES

- L'environnement technique et administratif.
  - La mer, les bateaux, les définitions des assureurs.
  - Les permis, les brevets, la francisation.
  - L'enregistrement des navires de plaisance.
  - Le pavillon français et les pavillons étrangers.
- Le cadre juridique.
  - Le cadre juridique français.
  - L'environnement juridique international (droit anglais).
  - Le droit de la mer.
  - Les conventions internationales.
  - Les obligations d'assurance en Europe.
- Les produits du marché et anglais.
  - Le navire assuré.
  - Temps et lieux de la garantie.
  - Les événements assurés.
  - Les dommages exclus.
  - La couverture RC.
  - La couverture Biens et Effets Personnels.
  - Attentats et actes de terrorisme.
  - Les exclusions générales.
  - Les formules.
  - La couverture des risques de guerre.
- La souscription et la vie du contrat d'assurance plaisance.
  - L'analyse des risques.
  - Les critères de souscription.
  - La tarification.
  - Les TCA.
  - Les avenants et modifications du contrat.
  - L'IPID.
- La gestion du sinistre plaisance.
  - Les étapes du dossier sinistre, l'expertise CESAM.
  - La prévention, vol, incendie, les trackers.
  - L'assistance maritime.
  - Les chiffres du SNOSAN.
  - Les spécificités des sinistres plaisance.

LES BATEAUX DE PLAISANCE DE PLUS DE 24 MÈTRES

- Les spécificités techniques et juridiques des yachts de plus de 24 mètres.
  - Les permis et brevets de skipper.
  - Les spécificités des navires dont longueur est supérieure à 24 mètres.
  - Large Yacht Code, Red Ensign, Main Megayacht flags.
  - Les sanctions.
  - Les spécificités des sinistres incendie des megayachts.
- Les couvertures d'assurance.
  - Les Conditions American R12.
  - Les conditions particulières annexées au R12.
  - P and I Rules des Clubs et Polices à Prime Fixe.
  - Les spécificités de la couverture des attentats et des risques de guerre.
- Les autres garanties délivrées aux navires de plaisance de plus de 24 mètres.
  - La couverture d'assurance des Marins.
  - Le transport des bateaux.
  - Les œuvres d'art à bord.
  - L'assurance de l'affréteur du navire de plaisance.
  - Trip Cancellation Insurance.

Organisme de Formation enregistré sous le numéro 11756158975 auprès du préfet de la région d'Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

L'assurance des navires de commerce (niveaux 1 & 2)

CESAM

2 Jours (15h)

Tarifs

750 €TTC pour les membres du CESAM.

950 €TTC pour les experts et CA recommandés par le CESAM et adhérents PLANETE CSCA.

1 400 €TTC pour les non membres et experts ou CA non recommandés.

Format

Distanciel ou **présentiel à Paris** dans un lieu classé ERP (à préciser dans les 10 jours précédant la formation)

Formateur

Roger DUCHAMP • RD Consultancy Services

Session

05 et 06 mars 2025

Public concerné

Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports qu'il soit :

- Salarié de compagnies d'assurance, de courtiers, d'agents maritimes ou d'agents d'assurance.
- Expert ou commissaire d'avaries travaillant dans ce secteur.
- Avocat spécialisé en droit des Transports/Assurance.
- Risk Manager de sociétés actives dans le Transport ou ayant des services logistiques/expéditions traitant de l'assurance transport.

Prérequis

Aucun.

Objectifs opérationnels

- Comprendre et analyser les besoins d'un client professionnel armateur international de navires de haute mer.
- Connaître les règles applicables et les solutions d'assurance du marché français et du marché de Londres des navires de commerce de haute mer (Bluewater), qu'il s'agisse de l'assurance Corps de navire ou P and I.
- Connaître les règles applicables et les solutions d'assurance des marchés nordique, américain, allemand et italien qu'il s'agisse de l'assurance Corps de navire ou P and I mais également de l'assurance des risques de guerre.

Méthodes mobilisées et modalités d'évaluation

- Questionnaire pré-formation permettant d'identifier les attentes et le niveau des participants.
- Exposés à partir d'un diaporama, suivis de questions-réponses et d'échanges avec les participants.
- Cas pratiques, mises en situation, échanges d'expériences.
- Évaluation des acquis par le biais d'un questionnaire.
- Questionnaire de satisfaction à la fin du stage.

Contact : mdocquiert@cesam.org - formation@cesam.org

Inscription : https://www.cesam.org/fr/reseau/formation_v2/

Inscription à réaliser en ligne sur le site du CESAM au plus tard dans la semaine qui précède la formation et sous réserve de places disponibles.

PROGRAMME

Tour de table et évaluation des besoins.

INTRODUCTION HISTORIQUE

LE CADRE JURIDIQUE

- Les règlementations nationales :
  – Le Marine Insurance Act anglais.
  – Le code des assurances français.
- Les conventions internationales.

LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET INTERNATIONALES DU MARCHÉ DE L'ASSURANCE MARITIME

- Les organisations d'assureurs.
- Les organisations d'armateurs.
- Les organisations gouvernementales.

LES ASSURÉS. LES BIENS ASSURÉS

L'ASSURANCE CORPS - UN PACKAGE

- Temps et lieux de la garantie.
- Les événements assurés.
- Les événements exclus.
- Les dommages causés au navire.
- La RC, les dommages causés par le navire.
- Les frais et dépenses : les dommages dans l'intérêt du navire.
- Les capitaux assurés.
- Les clauses d'extension.
- Les clauses restrictives.
- La reconstitution des capitaux assurés après sinistre.
- La souscription, le Risk Assessment.
- La prime Corps.
- Le sinistre Corps.

LES COUVERTURES RC

- Les raisons d'un marché séparé.
- Les solutions des marché :
  – Les solutions du marché français et du marché de Londres.
  – Les solutions des P and I Clubs.
  – L'International Group.
  – La prime P and I et le Risk Assessment.
  – Le sinistre P and I et le réseau des correspondants.

LES MARCHÉS NORDIQUE, AMÉRICAIN, ALLEMAND ET ITALIEN

- Les conditions d'assurance Corps utilisées sur les marchés
- Rappel : Le marché de Londres et le marché français.
- Nordic Marine Insurance Plan 2019.
- American Institute Hull Clauses.
- DTV - German Standard Terms and Conditions of Insurance for Ocean Going Vessels 2009.
- Capitolato di Assicurazione Corpi Marittimi Edizione 1988 « Polizza Camogli ».

ASSURANCE RISQUES DE GUERRE CORPS

- Rappel : Les conditions françaises et les Institute War and Strikes Clauses Hull Time American Institute Hull War Risks and Strikes Clauses.
- DTV - ADS 2009 - Section Six War Clauses.
- Nordic Marine Insurance Plan Chapter 15: War Risks Insurance.

Organisme de Formation enregistré sous le numéro 11756158975 auprès du préfet de la région d'Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

L'assurance de la marchandise transportée - Facultés

CESAM BLF

2 Jours (15h)

Tarifs

750 €TTC pour les membres du CESAM.

950 €TTC pour les experts et CA recommandés par le CESAM et adhérents PLANETE CSCA.

1 400 €TTC pour les non membres et experts ou CA non recommandés.

Format

Distanciel ou **présentiel à Paris** dans un lieu classé ERP (à préciser dans les 10 jours précédant la formation)

Formateur

Loïc LE PAPE • BLF (Bordeaux Lachassaigne Formation)

Sessions

10 et 11 mars 2025
22 et 23 septembre 2025

Public concerné

Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports qu'il soit :

- Salarié de compagnies d'assurance, de courtiers, d'agents maritimes ou d'agents d'assurance.
- Expert ou commissaire d'avaries travaillant dans ce secteur.
- Avocat spécialisé en droit des Transports/Assurance.
- Risk Manager de sociétés actives dans le Transport ou ayant des services logistiques/expéditions traitant de l'assurance transport.

Prérequis

Aucun.

Objectifs opérationnels

Dans le cadre de la distribution des produits d'assurance :

- Comprendre et analyser les besoins d'un client «chargeur».
- Expliquer les garanties des contrats d'assurance MT-Facultés en vue de présenter à ses clients les offres d'assurance correspondantes.
- Accompagner son client dans le suivi de ses sinistres, améliorer la relation avec la compagnie dans la gestion des sinistres.

Méthodes mobilisées et modalités d'évaluation

- Questionnaire pré-formation permettant d'identifier les attentes et le niveau des participants.
- Exposés à partir d'un diaporama, suivis de questions-réponses et d'échanges avec les participants.
- Cas pratiques, mises en situation, échanges d'expériences.
- Evaluation des acquis par le biais d'un questionnaire.
- Questionnaire de satisfaction à la fin du stage.

Contact : mdocquiert@cesam.org - formation@cesam.org

Inscription : https://www.cesam.org/fr/reseau/formation_v2/
Inscription à réaliser en ligne sur le site du CESAM au plus tard dans la semaine qui précède la formation et sous réserve de places disponibles.

PROGRAMME

Tour de table et évaluation des besoins.

JOUR 1

INTRODUCTION

- Un peu d'histoire…
- Une économie mondialisée.
- Les enjeux commerciaux.

PARTIE I – UN PEU DE THÉORIE…

Définitions

- La Faculté de quoi ?
- Qu'est ce qu'un Chargeur ?

Pourquoi assurer la marchandise ?

- Raisons techniques : le transport de marchandises n'est pas sans risque !
- Raisons juridiques : comment le droit des transports protège-t-il les transporteurs ?
- Raisons commerciales et financières : la sécurisation des opérations commerciales.

Les usages et pratiques du commerce

- Le contrat de vente :
  - Bases juridiques/droits et obligations.
  - Les Incoterms.
  - Le transfert de risque et la notion « d'intérêt assurable ».
- Le crédit documentaire et le certificat d'assurance :
  - Objet et fonctionnement.
  - Cas pratique : émission d'un certificat d'assurance à partir d'un CREDOC.

Le contrat d'assurance MT-Facultés

- Les différents types de polices.
- La classification des risques et des garanties.
- Les avaries prises en charge par les assureurs.
- Les exclusions rachetables.
- De quelle valeur d'assurance parle-t-on ?
- L'articulation des garanties dans l'espace et dans le temps.

JOUR 2

PARTIE II – DE LA THÉORIE… À LA PRATIQUE !

Comment appréhender les besoins d'un chargeur ?
La proposition d'assurance Marchandises Transportées

- Quelles sont les informations dont j'ai besoin pour faire une proposition ?
- Où les trouver ?
- Comment les mettre en forme ?
- Restitution/Debriefing.

Comprendre le contrat d'assurance MT-Facultés : « le jeu des 10 erreurs »

- Analyse de documents : une proposition d'assurance et le pr de contrat MT-Facultés correspondant.
- Trouver les incohérences.
- Restitution/Debriefing.

L'approche tarifaire de l'assureur : étude de cas

- Quels sont les critères d'appréciation ?
- Cas pratique - activité commerce de gros.

Développer son argumentaire de vente : contrer les objections d'un client Chargeur face à une offre d'assurance MT-Facultés

- Jeu de rôle : Intermédiaire/Client.
- Debriefing.

Que faire en cas de sinistre ?

- Le déroulé de la gestion du sinistre.
- Le rôle du CESAM et des commissaires d'avaries.
- La quittance subrogative et l'exercice du recours.
- Les cas de refus de garantie ou d'incompréhension avec son assureur.

Organisme de Formation enregistré sous le numéro 11756158975 auprès du préfet de la région d'Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Optiflux®

CESAM

1 Jour (7h30)

Tarifs

550 €TTC pour les membres du CESAM.

650 €TTC pour les experts et CA recommandés par le CESAM et adhérents PLANETE CSCA.

950 €TTC pour les non membres et experts ou CA non recommandés.

Format

Distanciel ou **présentiel à Paris** dans un lieu classé ERP (à préciser dans les 10 jours précédant la formation)

Formateur

Stéphane DA SILVA • CESAM

Sessions

13 mars 2025
09 octobre 2025

Public concerné

Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports qu'il soit :

- Salarié de compagnies d'assurance, de courtiers, d'agents maritimes ou d'agents d'assurance.
- Expert ou commissaire d'avaries travaillant dans ce secteur.
- Avocat spécialisé en droit des Transports/Assurance.
- Risk Manager de sociétés actives dans le Transport ou ayant des services logistiques/expéditions traitant de l'assurance transport.

Prérequis

Aucun.

Objectifs opérationnels

- Connaître la définition de chaque flux (répartition, prime émise, bulletin, dispache, compte financier), savoir quelle information doit être enseignée dans un flux de données spécifique, et savoir le caractère de l'information est obligatoire ou facultatif.
- Maîtriser l'ordonnance des flux de données échangées entre chaque acteur du marché de l'assurance maritime et transports.
- Connaître les règles applicables au système Optiflux®.
- Savoir utiliser le site web de suivi des flux afin de retrouver le nom de son fichier transmis, la date de transmission, retrouver son écriture technique ou financière, et identifier l'état de cette écriture : « suspens », « validé » ou « rejeté ».
- Identifier le motif du rejet de l'écriture technique ou financière, et identifier l'émetteur de ce rejet afin de la rectifier et la renvoyer le cas échéant.

Méthodes mobilisées et modalités d'évaluation

- Questionnaire pré-formation permettant d'identifier les attentes et le niveau des participants.
- Exposés à partir d'un diaporama, suivis de questions-réponses et d'échanges avec les participants.
- Cas pratiques, mises en situation, échanges d'expériences.
- Évaluation des acquis par le biais d'un questionnaire.
- Questionnaire de satisfaction à la fin du stage.

Contact : mdocquiert@cesam.org - formation@cesam.org

Inscription : https://www.cesam.org/fr/reseau/formation_v2/
Inscription à réaliser en ligne sur le site du CESAM au plus tard dans la semaine qui précède la formation et sous réserve de places disponibles.

PROGRAMME

Tour de table et évaluation des besoins.

Introduction Optiflux® : Quel est ce système ? Chiffres à l'appui.

Contexte de création du système Optiflux® pour le marché maritime et transports :

- La loi SOX et la loi LSF.

Solvabilité II et Optiflux®.

Les bases du cryptage des fichiers par chiffrement à clefs asymétriques.

La BDI – Système d'échange d'informations électroniques.

Les différents types de flux échangés entre les acteurs du marché maritime et transports :

- Schéma d'échange des flux.
- Description de chaque flux (flux Technique ou Financier).

Règles de base à appliquer dans le système Optiflux®.

Applications Web Optiflux® :

- https://kitweb.optiflux.fr : Saisir-Valider-Rejeter-Éditer les flux.
- Suivi des flux échangés : Qui et Quand.
- Analyse du rejet éventuel.

DÉCOUVRIR OPTIFLUX®
https://www.cesam.org/optiflux-services-financiers/optiflux

Organisme de Formation enregistré sous le numéro 11756158975 auprès du préfet de la région d'Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

La gestion des recours

CESAM

ASTERIAS AVOCATS

1 Jour (7h30)

Tarifs

550 €TTC pour les membres du CESAM.

650 €TTC pour les experts et CA recommandés par le CESAM et adhérents PLANETE CSCA.

950 €TTC pour les non membres et experts ou CA non recommandés.

Format

Distanciel ou **présentiel à Paris** dans un lieu classé ERP (à préciser dans les 10 jours précédant la formation)

Formateur

Franck DOLLFUS • Asterias Avocats

Session

18 mars 2025

Public concerné

Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports qu'il soit :

- Salarié de compagnies d'assurance, de courtiers, d'agents maritimes ou d'agents d'assurance.
- Expert ou commissaire d'avaries travaillant dans ce secteur.
- Avocat spécialisé en droit des Transports/Assurance.
- Risk Manager de sociétés actives dans le Transport ou ayant des services logistiques/expéditions traitant de l'assurance transport.

Prérequis

Aucun.

Objectifs opérationnels

- Maîtriser les paramètres juridiques de la gestion des recours.
- Pouvoir conseiller en amont les clients.
- Pouvoir intervenir en aval après déclaration de sinistre puis paiement du sinistre.

Méthodes mobilisées et modalités d'évaluation

- Questionnaire pré-formation permettant d'identifier les attentes et le niveau des participants.
- Exposés à partir d'un diaporama, suivis de questions-réponses et d'échanges avec les participants.
- Cas pratiques, mises en situation, échanges d'expériences.
- Évaluation des acquis par le biais d'un questionnaire.
- Questionnaire de satisfaction à la fin du stage.

Contact : mdocquiert@cesam.org - formation@cesam.org

Inscription : https://www.cesam.org/fr/reseau/formation_v2/

Inscription à réaliser en ligne sur le site du CESAM au plus tard dans la semaine qui précède la formation et sous réserve de places disponibles.

PROGRAMME

Tour de table et évaluation des besoins.

INTRODUCTION

- Tour de table.
- Incoterms.
- Acteurs du transport et leur régime juridique.

LE SINISTRE ET LES MESURES IMMÉDIATES

- Présentation du cas pratique.
- Les réserves.
- L'expertise.
- Les mesures coercitives : saisie, LOU.
- Documents constituant le dossier sinistre.
- Échanges sur cas pratique.

MISE EN ŒUVRE DU RECOURS

- Le paiement de l'indemnité, sinistre couvert ou paiement commercial.
- Intérêt et qualité à agir.
- Contre qui agir dans un litige international ?

LE RECOURS AMIABLE

- Le report de prescription : qui, quand, comment ?
- Négociation et approche économique : les paramètres pour gérer un recours amiable.

LE RECOURS JUDICIAIRE

- Compétence.
- Loi applicable.
- Civil law/Common law.
- Délais.
- Exécution.
- Cas pratiques.

L'ASSUREUR ET LE COURTIER FACE AU RECOURS DE L'ASSURÉ

- Assuré v/Assureur.
- Assuré v/Courtier.

CONCLUSION + QCM

Organisme de Formation enregistré sous le numéro 11756158975 auprès du préfet de la région d'Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Contrat de vente (droit français et Incoterms) & contrat d'assurance facultés

CESAM

1 Jour (7h30)

Tarifs

550 €TTC pour les membres du CESAM.

650 €TTC pour les experts et CA recommandés par le CESAM et adhérents PLANETE CSCA.

950 €TTC pour les non membres et experts ou CA non recommandés.

Format

Distanciel ou **présentiel à Paris** dans un lieu classé ERP (à préciser dans les 10 jours précédant la formation)

Formateur

Hubert PRAT • MMA

Session

19 mars 2025

Public concerné

Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports qu'il soit :

- Salarié de compagnies d'assurance, de courtiers, d'agents maritimes ou d'agents d'assurance.
- Expert ou commissaire d'avaries travaillant dans ce secteur.
- Avocat spécialisé en droit des Transports/Assurance.
- Risk Manager de sociétés actives dans le Transport ou ayant des services logistiques/expéditions traitant de l'assurance transport.

Prérequis

Aucun.

Objectifs opérationnels

- Comprendre et analyser les contrats de vente et Incoterms (droit français).

Méthodes mobilisées et modalités d'évaluation

- Questionnaire pré-formation permettant d'identifier les attentes et le niveau des participants.
- Exposés à partir d'un diaporama, suivis de questions-réponses et d'échanges avec les participants.
- Cas pratiques, mises en situation, échanges d'expériences.
- Évaluation des acquis par le biais d'un questionnaire.
- Questionnaire de satisfaction à la fin du stage.

Contact : mdocquiert@cesam.org - formation@cesam.org

Inscription : https://www.cesam.org/fr/reseau/formation_v2/
Inscription à réaliser en ligne sur le site du CESAM au plus tard dans la semaine qui précède la formation et sous réserve de places disponibles.

PROGRAMME

Tour de table et évaluation des besoins.

LE CONTRAT D'ASSURANCE

- L'analyse du risque au moment de la souscription (les éléments indispensables à l'étude du risque).
- L'article 8 de la police française d'assurance maritime (principe de la garantie bout en bout/analyse et décryptage).

LES CONTRATS DE VENTES

Le droit français

- Cas pratiques.
- Article L 132.7 du Code de commerce.
- Article 1583 du Code civil.
- Article 1103 du Code civil.
- Les clauses de réserve de propriété.

Les Incoterms

- Cas pratiques.
- Histoire.
- Rôle des Incoterms.
- Les 4 familles des Incoterms.
- Les Incoterms maritimes et fluviaux.
- Les Incoterms multimodaux.

CAS PRATIQUE DE FIN

Organisme de Formation enregistré sous le numéro 11756158975 auprès du préfet de la région d'Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Soft Commodities : risques et périls

CESAM

2 Jours (15h)

Tarifs

750 €TTC pour les membres du CESAM.

950 €TTC pour les experts et CA recommandés par le CESAM et adhérents PLANETE CSCA.

1 400 €TTC pour les non membres et experts ou CA non recommandés.

Format

Distanciel ou **présentiel à Paris** dans un lieu classé ERP (à préciser dans les 10 jours précédant la formation)

Formateurs

Hervé LAROQUE
Fabrice LEVESQUE • CL SURVEYS

Session

20 et 21 mars 2025

Public concerné

Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports qu'il soit :

- Salarié de compagnies d'assurance, de courtiers, d'agents maritimes ou d'agents d'assurance.
- Expert ou commissaire d'avaries travaillant dans ce secteur.
- Avocat spécialisé en droit des Transports/Assurance.
- Risk Manager de sociétés actives dans le Transport ou ayant des services logistiques/expéditions traitant de l'assurance transport.

Prérequis

Aucun.

Objectifs opérationnels

- Maîtriser les fondamentaux juridiques de l'assurance des soft commodities.
- Maîtriser les fondamentaux pratiques du transport des soft commodities.
- Pouvoir conseiller en amont les clients.
- Pouvoir intervenir en aval après déclaration de sinistre.

Méthodes mobilisées et modalités d'évaluation

- Questionnaire pré-formation permettant d'identifier les attentes et le niveau des participants.
- Exposés à partir d'un diaporama, suivis de questions-réponses et d'échanges avec les participants.
- Cas pratiques, mises en situation, échanges d'expériences.
- Évaluation des acquis par le biais d'un questionnaire.
- Questionnaire de satisfaction à la fin du stage.

Contact : mdocquiert@cesam.org - formation@cesam.org

Inscription : https://www.cesam.org/fr/reseau/formation_v2/
Inscription à réaliser en ligne sur le site du CESAM au plus tard dans la semaine qui précède la formation et sous réserve de places disponibles.

PROGRAMME

Tour de table et évaluation des besoins.

PARTIE I

GRAINS, GRAINES ET SOUS-PRODUITS (SEC)

MARCHÉS & ENVIRONNEMENTS TECHNIQUES

- Chiffres clés sur la production et le commerce.
- Types de familles grains et organisation commerciale par type.
- Facteurs clés de conservation et de transport.
- Avant (et après) le transport.
- Inspection : sociétés, règles et pratiques.
- Transport.
- Fumigation.
- Risques techniques.
- Quelques applications produits :
  – Céréales.
  – Maïs.
  – Graines oléagineuses - fèves de soja.
  – Huile et tourteaux.
  – Sucre.
  – Café et cacao.
- Focus sur le blé : risques et enjeux d'une céréale stratégique

LES CONTRATS

- Les contrats de marchandises.

L'ASSURANCE

- Les polices & les risques couverts.
- La pratique, les sinistres.
- Le contentieux.

PARTIE II

LES FRUITS

MARCHÉS & ENVIRONNEMENTS TECHNIQUES

- Chiffres clés sur la production et le commerce.
- Types de familles grains et organisation commerciale par origine / destination.
- Facteurs clés de conservation et de transport.
- Avant (et après) le transport.
- Transport.
- Risques.
- Quelques produits :
  – Focus sur la banane.
  – Avocats.
  – Agrumes.

L'ASSURANCE

- Les polices & les risques couverts.

Organisme de Formation enregistré sous le numéro 11756158975 auprès du préfet de la région d'Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Les règles de navigation et d'abordage

CESAM

1 Jour (7h30)

Tarifs

550 €TTC pour les membres du CESAM.

650 €TTC pour les experts et CA recommandés par le CESAM et adhérents PLANETE CSCA.

950 €TTC pour les non membres et experts ou CA non recommandés.

Format

Distanciel ou **présentiel à Paris** dans un lieu classé ERP (à préciser dans les 10 jours précédant la formation)

Formateur

Philippe BOSSE

Session

31 mars 2025

Public concerné

Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports qu'il soit :

- Salarié de compagnies d'assurance, de courtiers, d'agents maritimes ou d'agents d'assurance.
- Expert ou commissaire d'avaries travaillant dans ce secteur.
- Avocat spécialisé en droit des Transports/Assurance.
- Risk Manager de sociétés actives dans le Transport ou ayant des services logistiques/expéditions traitant de l'assurance transport.

Prérequis

Aucun.

Objectifs opérationnels

- Comprendre les termes employés dans les rapports d'expertise en relation directe avec un abordage.
- Comprendre les recours présentés en cas d'abordage.
- Présenter son recours en cas d'abordage.
- Argumenter dans le cadre de désaccords sur le partage de responsabilités avec l'Assureur tiers ou son client.
- Appréhender ce que le gestionnaire du sinistre doit s'attendre à trouver dans un rapport d'expertise en relation directe avec un abordage.
- Appréhender la mise en place d'une étude collégiale entre gestionnaires de sinistres et éventuellement conseillers techniques pour définir un partage de responsabilités en cas d'abordage.
- Appréhender l'utilisation du RÈGLEMENT INTERNATIONAL POUR PRÉVENIR LES ABORDAGES EN MER.

Méthodes mobilisées et modalités d'évaluation

- Questionnaire pré-formation permettant d'identifier les attentes et le niveau des participants.
- Exposés à partir d'un diaporama, suivis de questions-réponses et d'échanges avec les participants.
- Cas pratiques, mises en situation, échanges d'expériences.
- Évaluation des acquis par le biais d'un questionnaire.
- Questionnaire de satisfaction à la fin du stage.

Contact : mdocquiert@cesam.org - formation@cesam.org

Inscription : https://www.cesam.org/fr/reseau/formation_v2/

Inscription à réaliser en ligne sur le site du CESAM au plus tard dans la semaine qui précède la formation et sous réserve de places disponibles.

PROGRAMME

Tour de table et évaluation des besoins.

LES 4 TERMES DE BASE IMPORTANTS À MAÎTRISER

- Veille.
- Privilège.
- Priorité.
- Partage de responsabilités.

LA DÉFINITION DES POSITIONS ENTRE NAVIRES

- De nuit. De jour. Les
- feux de navigation.
-

LE RÈGLEMENT INTERNATIONAL POUR PRÉVENIR LES ABORDAGES EN MER (COLREG 72 RATIFIÉE EN 1977 PAR LA FRANCE)

- Articles principaux et primordiaux à connaitre (explication sur chaque article et mise en perspective avec schémas et participation de l'auditoire).
- Articles annexes principaux à connaitre (explication sur chaque article et mise en perspective avec schémas et participation de l'auditoire).

LA NOTION PARTICULIÈRE DE CRÉATION D'UNE SITUATION RAPPROCHÉE

L'IMPORTANCE DE LA DÉFINITION DE L'ANGLE D'ABORDAGE

1 À 25 ÉTUDES DE SITUATION D'ABORDAGE POUR MISE EN PERSPECTIVE DE L'APPRENTISSAGE

PROPOSITION D'INTÉGRATION DANS MISSIONS À EXPERTS DE DEMANDES PRÉCISES QUAND IL Y A ABORDAGE.

LE CONTENU DU RAPPORT D'EXPERTISE QUAND IL Y A ABORDAGE EN COLLISION

- Paragraphe spécifique à présenter par l'expert.

LES RÈGLES APPLIQUÉES POUR DES BATEAUX À VOILE EN RÉGATE – NOTIONS

QCM

Organisme de Formation enregistré sous le numéro 11756158975 auprès du préfet de la région d'Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Les clés de la gestion des risques : création d'une Supply Chain de Valeur et assurance

CESAM

1 Jour (7h30)

Tarifs

550 €TTC pour les membres du CESAM.

650 €TTC pour les experts et CA recommandés par le CESAM et adhérents PLANETE CSCA.

950 €TTC pour les non membres et experts ou CA non recommandés.

Format

Distanciel ou **présentiel à Paris** dans un lieu classé ERP (à préciser dans les 10 jours précédant la formation)

Formateur

Catherine LOPEZ

Session

03 avril 2025

Public concerné

Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports qu'il soit :

- Salarié de compagnies d'assurance, de courtiers, d'agents maritimes ou d'agents d'assurance.
- Expert ou commissaire d'avaries travaillant dans ce secteur.
- Avocat spécialisé en droit des Transports/Assurance.
- Risk Manager de sociétés actives dans le Transport ou ayant des services logistiques/expéditions traitant de l'assurance transport.

Prérequis

Aucun.

Objectifs opérationnels

- Identifier les différents acteurs de la Supply Chain, leurs rôles et responsabilités.
- Analyser les risques encourus.
- Pouvoir conseiller en amont les clients.
- Pouvoir intervenir en aval après déclaration de sinistre.

Méthodes mobilisées et modalités d'évaluation

- Questionnaire pré-formation permettant d'identifier les attentes et le niveau des participants.
- Exposés à partir d'un diaporama, suivis de questions-réponses et d'échanges avec les participants.
- Cas pratiques, mises en situation, échanges d'expériences.
- Évaluation des acquis par le biais d'un questionnaire.
- Questionnaire de satisfaction à la fin du stage.

Contact : mdocquiert@cesam.org - formation@cesam.org

Inscription : https://www.cesam.org/fr/reseau/formation_v2/

Inscription à réaliser en ligne sur le site du CESAM au plus tard dans la semaine qui précède la formation et sous réserve de places disponibles.

PROGRAMME

Tour de table et évaluation des besoins.

INTRODUCTION

- Définition et caractéristiques de la Supply Chain.
- Défis et préoccupations majeures de l'Entreprise et des prestataires Transports & Logistiques au sein de la Supply Chain.

PARTIE I
ACTEURS, CONTRAINTES ET RISQUES ENCOURUS AU SEIN DE LA SUPPLY CHAIN

Les Principaux acteurs de la Supply Chain : définitions, rôles et responsabilités

- L'entreprise.
- Le Commissionnaire de Transport.
- Le transitaire.
- Le transporteur.
- Le logisticien.
- La douane.

Contraintes et risques encourus : Risques internes et Risques externes…

- Risques internes :
  - Organisation de la Supply Chain.
  - Nature des produits.
- Risques externes majeurs :
  - Risques inhérents au mode de transport.
  - Risques pris avec les Incoterms.
  - Risques de Guerre et pays sous sanctions.
  - Risque Douane.

PARTIE II
MOYENS ET OUTILS DE MANAGEMENT DES RISQUES

Identification et analyse des risques

- Identification des risques.
- Valorisation des enjeux.
- Évaluation des vulnérabilités (problématique du cumul…).
- Moyens de réduction ou d'évitement des risques encourus.
- Mesure de l'efficacité des actions correctives.

Valeur ajoutée de l'assurance

- Assurance First Party PDBI, Cargo Insurance.
- Garanties d'assurance spécifiques.

CONCLUSION

En matière de Risques Supply Chain nous ne pouvons maitriser que ce que nous voyons !

Organisme de Formation enregistré sous le numéro 11756158975 auprès du préfet de la région d'Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Le transport de marchandises périssables sous température dirigée

CESAM BLF

1 Jour (7h30)

Tarifs

550 €TTC pour les membres du CESAM.

650 €TTC pour les experts et CA recommandés par le CESAM et adhérents PLANETE CSCA.

950 €TTC pour les non membres et experts ou CA non recommandés.

Format

Distanciel ou **présentiel à Paris** dans un lieu classé ERP (à préciser dans les 10 jours précédant la formation)

Formateurs

Loïc LE PAPE • BLF (Bordeaux Lachassaigne Formation)
Pascal BOULANGER • Conseils Formations Boulanger Pascal

Public concerné

Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports qu'il soit :

- Salarié de compagnies d'assurance, de courtiers, d'agents maritimes ou d'agents d'assurance.
- Expert ou commissaire d'avaries travaillant dans ce secteur.
- Avocat spécialisé en droit des Transports/Assurance.
- Risk Manager de sociétés actives dans le Transport ou ayant des services logistiques/expéditions traitant de l'assurance transport.

Prérequis

Aucun.

Objectifs opérationnels

- Appréhender l'aspect technique pour être à même d'analyser les situations et apporter des solutions.
- Comprendre les enjeux et adapter au mieux les garanties des contrats d'assurance Responsabilité Civile Professionnel Transporteur.

Méthodes mobilisées et modalités d'évaluation

- Questionnaire pré-formation permettant d'identifier les attentes et le niveau des participants.
- Exposés à partir d'un diaporama, suivis de questions-réponses et d'échanges avec les participants.
- Cas pratiques, mises en situation, échanges d'expériences.
- Évaluation des acquis par le biais d'un questionnaire.
- Questionnaire de satisfaction à la fin du stage.

Contact : mdocquiert@cesam.org - formation@cesam.org

Inscription : https://www.cesam.org/fr/reseau/formation_v2/
Inscription à réaliser en ligne sur le site du CESAM au plus tard dans la semaine qui précède la formation et sous réserve de places disponibles.

PROGRAMME

Tour de table et évaluation des besoins.

INTRODUCTION

- Objectifs de cette formation.
- Le transport frigorifique en quelques chiffres.

PARTIE I – L'APPROCHE TECHNIQUE, AU CŒUR DE L'EXPLOITATION !

Les principes de base relatifs au transport de denrées périssables sous température dirigée

- Présentation des différents matériels
- Fonctionnement d'un groupe frigorifique :
  - l'échange thermique.
  - la régularisation de la température.
- Le givre :
  - sa formation.
  - ses conséquences.
  - comment le prévenir.

La réalisation d'un transport sous température dirigée

- La prise en charge de la marchandise et le choix de la température selon les marchandises (prévention des litiges).
- Le maintien de la température.
- Le suivi de la température.
- Les actions à entreprendre en cas d'anomalie.
- Les règles d'or à observer.

PARTIE II – LA RESPONSABILITÉ DU TRANSPORTEUR VIS-À-VIS DES MARCHANDISES

La Responsabilité Civile Contractuelle

- Les mécanismes de la Responsabilité Civile Contractuelle :
  - présomption de responsabilité.
  - responsabilité plafonnée sauf : valeur déclarée / Ad Valorem, faute inexcusable.
  - les cas d'exonération.
- Le contrat type Marchandises périssables sous température dirigée
- L'application des limites d'indemnité à travers des cas pratiques de sinistres.

Le contrat d'assurance Responsabilité Civile du Transporteur routier

- Structure du contrat d'assurance RC Transporteur Public de M chandises.
- Le volet Responsabilité Civile Contractuelle.
- La clause « frigo - influence de la température ».
- Les pièges des cahiers des charges et l'adaptation des garant contrat d'assurance RC TPM.
- Cas Pratiques.

Organisme de Formation enregistré sous le numéro 11756158975 auprès du préfet de la région d'Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

L'assurance de la responsabilité des transporteurs terrestres

CESAM BLF

2 Jours (15h)

Tarifs

750 €TTC pour les membres du CESAM.

950 €TTC pour les experts et CA recommandés par le CESAM et adhérents PLANETE CSCA.

1 400 €TTC pour les non membres et experts ou CA non recommandés.

Format

Distanciel ou **présentiel à Paris** dans un lieu classé ERP (à préciser dans les 10 jours précédant la formation)

Formateur

Loïc LE PAPE • BLF (Bordeaux Lachassaigne Formation)

Session

12 et 13 mai 2025

Public concerné

Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports qu'il soit :

- Salarié de compagnies d'assurance, de courtiers, d'agents maritimes ou d'agents d'assurance.
- Expert ou commissaire d'avaries travaillant dans ce secteur.
- Avocat spécialisé en droit des Transports/Assurance.
- Risk Manager de sociétés actives dans le Transport ou ayant des services logistiques/expéditions traitant de l'assurance transport.

Prérequis

Aucun.

Objectifs opérationnels

Dans le cadre de la distribution des produits d'assurance :

- Comprendre et analyser les besoins d'un client professionnel du transport.
- Expliquer les garanties des contrats d'assurance RC TPM en vue de présenter à ses clients les offres d'assurance correspondantes.
- Accompagner son client dans le suivi de ses sinistres, améliorer la relation avec la compagnie dans la gestion des sinistres.

Méthodes mobilisées et modalités d'évaluation

- Questionnaire pré-formation permettant d'identifier les attentes et le niveau des participants.
- Exposés à partir d'un diaporama, suivis de questions-réponses et d'échanges avec les participants.
- Cas pratiques, mises en situation, échanges d'expériences.
- Évaluation des acquis par le biais d'un questionnaire.
- Questionnaire de satisfaction à la fin du stage.

Contact : mdocquiert@cesam.org - formation@cesam.org

Inscription : https://www.cesam.org/fr/reseau/formation_v2/

Inscription à réaliser en ligne sur le site du CESAM au plus tard dans la semaine qui précède la formation et sous réserve de places disponibles.

PROGRAMME

Tour de table et évaluation des besoins.

JOUR 1

LE PROFESSIONNEL DU TRANSPORT

INTRODUCTION

- Les enjeux commerciaux.
- Le transport routier, un mal nécessaire…

PARTIE I – UN PEU DE THÉORIE…

Transporteur Public de Marchandises, c'est quoi ?

- Transport pour propre compte/transport pour compte d'autrui.
- Les professionnels du transport terrestre : Le voiturier, le loueur de véhicules avec chauffeur, le tractionnaire, le commissionnaire de transport, le transitaire, le manutentionnaire-levageur, le déménageur, l'entrepositaire, le logisticien.

L'organisation opérationnelle du transport : au cœur de l'exploitation !

- L'affrètement/la sous-traitance.
- La messagerie/le groupage.
- La conteneurisation et le transport combiné.
- Le cabotage.
- Le ferroutage.

Le contrat de transport et la Responsabilité Civile Contractuelle du transporteur

- Les bases juridiques.
- Les mécanismes de la RC Contractuelle du voiturier.
- Valeur Déclarée/Ad Valorem.

JOUR 2

L'ASSURANCE DE LA RC TPM

Le contrat d'assurance de la RC des Professionnels du Transport Terrestre

- Structure du contrat : les différents volets de la garantie Responsabilité Civile.
- Les pièges des cahiers des charges.
- L'articulation des garanties entre le contrat RC TPM et les contrats DAB et AUTO.

PARTIE II – DE LA THÉORIE À LA PRATIQUE !

Comment appréhender les besoins en assurance d'un transporteur sur ses risques RC ?

- Quelles sont les informations dont j'ai besoin ?
- Où les trouver ?
- Cas pratique : remplir une proposition d'assurance RC TPM.

Comprendre le contrat d'assurance RC TPM : « Le jeu des 10 erreurs »

- Analyse de documents : une proposition et le projet de contrat TPM correspondant.
- Restitution/Débriefing.

Développer son argumentaire de vente

Contrer les objections d'un client Transporteur face à une offre d'assurance RC.

Que faire en cas de sinistre ?

- Au moment du sinistre.
- La déclaration du sinistre.
- Les cas de refus de garantie ou d'incompréhension avec l'assureur RC TPM.

Organisme de Formation enregistré sous le numéro 11756158975 auprès du préfet de la région d'Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Assurance de la Responsabilité Civile de l'affréteur de navire

CESAM

1 Jour (7h30)

Tarifs

550 €TTC pour les membres du CESAM.

650 €TTC pour les experts et CA recommandés par le CESAM et adhérents PLANETE CSCA.

950 €TTC pour les non membres et experts ou CA non recommandés.

Format

Distanciel ou **présentiel à Paris** dans un lieu classé ERP (à préciser dans les 10 jours précédant la formation)

Formateur

Alexandre PAREY

Session

19 mai 2025

Public concerné

Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports qu'il soit :

- Salarié de compagnies d'assurance, de courtiers, d'agents maritimes ou d'agents d'assurance.
- Expert ou commissaire d'avaries travaillant dans ce secteur.
- Avocat spécialisé en droit des Transports/Assurance.
- Risk Manager de sociétés actives dans le Transport ou ayant des services logistiques/expéditions traitant de l'assurance transport.

Prérequis

Aucun.

Objectifs opérationnels

- Définir les enjeux et les responsabilités liés à l'affrètement maritime.
- Comprendre les garanties d'assurance pertinentes pour les affréteurs de navires.

Méthodes mobilisées et modalités d'évaluation

- Questionnaire pré-formation permettant d'identifier les attentes et le niveau des participants.
- Exposés à partir d'un diaporama, suivis de questions-réponses et d'échanges avec les participants.
- Cas pratiques, mises en situation, échanges d'expériences.
- Évaluation des acquis par le biais d'un questionnaire.
- Questionnaire de satisfaction à la fin du stage.

Contact : mdocquiert@cesam.org - formation@cesam.org

Inscription : https://www.cesam.org/fr/reseau/formation_v2/

Inscription à réaliser en ligne sur le site du CESAM au plus tard dans la semaine qui précède la formation et sous réserve de places disponibles.

PROGRAMME

Tour de table et évaluation des besoins.

INTRODUCTION

- Contexte et importance de l'assurance dans l'affrètement maritime.
- Présentation des objectifs de la formation et des compétences visées.

RAPPELS DÉFINITOIRES

- Définition d'un navire.
  – Caractéristiques et catégories.
- Principaux types de navires.
  – Classifications et spécificités.

OPÉRATIONS MARITIMES

- Gestion nautique.
  – Navigation, sécurité en mer et réglementation.
- Gestion commerciale.
  – Économie maritime, logistique et contrats.

ASPECTS THÉORIQUES DE L'AFFRÈTEMENT

- Définition et parties prenantes.
  – Acteurs impliqués et rôles respectifs.
- Les trois variétés d'affrètement.
  – Affrètement à temps, affrètement au voyage, affrètement spécifique.
- La charte-partie.
  – Contrats types et implications légales.
- Le processus d'affrètement.
  – Étapes clés et procédures.
- Analyse des pro-forma.
  – Affrètement à temps : étude du pro-forma NYPE.
  – Affrètement au voyage : étude du pro-forma GENCON.

LES GARANTIES DE RESPONSABILITÉ CIVILE POUR L'AFFRÉTEUR

- Présentation des garanties.
  – Overview des garanties disponibles sur le marché.
- Responsabilité Civile pour dommages ou pertes matériels.
  – Conditions et limitations de la couverture.
- Couverture de protection juridique.
  – Freight, Demurrage & Defence.

Organisme de Formation enregistré sous le numéro 11756158975 auprès du préfet de la région d'Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

- Couverture de Responsabilité Civile du propriétaire de la cargaison.
  – Responsabilités et exclusions.
- Garantie des Risques de Guerre.
  – Implications et portée.
- Garanties annexes
  – Bunkers, freight, opérations spécialisées, pertes d'usage des affréteurs.

ÉTUDE D'UN RISQUE ET CONSTRUCTION D'UNE PROPOSITION D'ASSURANCE

- Élaboration d'une proposition d'assurance.
  – Étapes de la préparation d'une proposition.
- Identification des risques.
  – Méthodes pour évaluer les risques spécifiques.
- Importance du questionnaire d'assurance.
  – Rôle dans l'évaluation des risques.
- Paramètres de la proposition.
  – Critères à considérer pour le devis.
- Cas pratique.
  – Application des connaissances acquises à travers une étude de cas.

GESTION DES SINISTRES

- Définition et rôle de la gestion des sinistres.
  – Importance de la gestion proactive des sinistres.
- Processus de déclaration de sinistre.
  – Étapes pour déclarer un sinistre auprès de l'assureur.
- Évaluation des sinistres.
  – Méthodes d'évaluation et critères de détermination des montants.
- Stratégies de prévention.
  – Exemples de mesures préventives pour réduire les risques de sinistres.
- Cas pratiques et retours d'expérience.
  – Études de cas illustrant des situations de gestion de sinistres.

CONCLUSION

- Récapitulatif des points clés abordés et des compétences acquises.
- Importance de l'assurance dans la gestion des risques liés à l'affrètement maritime.

Organisme de Formation enregistré sous le numéro 11756158975 auprès du préfet de la région d'Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Le transport de pétrole sur un VLCC

1 Jour (7h30)

Tarifs

550 €TTC pour les membres du CESAM.

650 €TTC pour les experts et CA recommandés par le CESAM et adhérents PLANETE CSCA.

950 €TTC pour les non membres et experts ou CA non recommandés.

Format

Distanciel ou **présentiel à Paris** dans un lieu classé ERP (à préciser dans les 10 jours précédant la formation)

Formateur

Pierre CANEVET • JLB Expertises

Session

21 mai 2025

Public concerné

Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports qu'il soit :

- Salarié de compagnies d'assurance, de courtiers, d'agents maritimes ou d'agents d'assurance.
- Expert ou commissaire d'avaries travaillant dans ce secteur.
- Avocat spécialisé en droit des Transports/Assurance.
- Risk Manager de sociétés actives dans le Transport ou ayant des services logistiques/expéditions traitant de l'assurance transport.

Prérequis

Aucun.

Objectifs opérationnels

- Comprendre les différentes opérations inhérantes au navire transporteur de produit liquide.

Méthodes mobilisées et modalités d'évaluation

- Questionnaire pré-formation permettant d'identifier les attentes et le niveau des participants.
- Exposés à partir d'un diaporama, suivis de questions-réponses et d'échanges avec les participants.
- Cas pratiques, mises en situation, échanges d'expériences.
- Évaluation des acquis par le biais d'un questionnaire.
- Questionnaire de satisfaction à la fin du stage.

Contact : mdocquiert@cesam.org - formation@cesam.org

Inscription : https://www.cesam.org/fr/reseau/formation_v2/

Inscription à réaliser en ligne sur le site du CESAM au plus tard dans la semaine qui précède la formation et sous réserve de places disponibles.

PROGRAMME

Tour de table et évaluation des besoins.

LE TRANSPORT DE PÉTROLE SUR UN VLCC

- Focus sur les pays producteurs et la production de pétrole brut/raffiné dans le monde.
- Propriétés de base des hydrocarbures et leurs dangers (notamment différence entre pétrole brut et produits raffinés), caractéristiques des produits chargés, risques associés à chaque produit pétrolier pendant le transit maritime.
- Le système du gaz inerte.
- Les différents type de tankers en fonction de leur capacité de chargement.
- Le vessel's ullage report (quels outils, comment s'effectuent les calculs), l'OBQ, le ROB.
- Le calcul des quantités en fonction de la température, les différentes terminologies.
- Préparation de l'expédition maritime, du premier contact avec l'affréteur, jusqu'au déchargement du navire (incluant les calculs du chargement, le chargement et le transit).
- Principaux risques pendant le stockage (contamination, incendie) & mesures de prévention.
- La prise d'échantillon à bord.
- Le dégazage.
- Le VEF.
- Le lavage des citernes.

Organisme de Formation enregistré sous le numéro 11756158975 auprès du préfet de la région d'Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Le transport de petits colis : la messagerie

CESAM BLF

1 Jour (7h30)

Tarifs

550 €TTC pour les membres du CESAM.

650 €TTC pour les experts et CA recommandés par le CESAM et adhérents PLANETE CSCA.

950 €TTC pour les non membres et experts ou CA non recommandés.

Format

Distanciel ou **présentiel à Paris** dans un lieu classé ERP (à préciser dans les 10 jours précédant la formation)

Formateur

Loïc LE PAPE • BLF (Bordeaux Lachassaigne Formation)

Session

26 mai 2025

Public concerné

Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports qu'il soit :

- Salarié de compagnies d'assurance, de courtiers, d'agents maritimes ou d'agents d'assurance.
- Expert ou commissaire d'avaries travaillant dans ce secteur.
- Avocat spécialisé en droit des Transports/Assurance.
- Risk Manager de sociétés actives dans le Transport ou ayant des services logistiques/expéditions traitant de l'assurance transport.

Prérequis

Aucun.

Objectifs opérationnels

- Appréhender l'aspect technique pour être à même d'analyser les risques et apporter des solutions d'assurance.
- Comprendre les enjeux et adapter au mieux les garanties des contrats d'assurance Responsabilité Civile Professionnel Transporteur.

Méthodes mobilisées et modalités d'évaluation

- Questionnaire pré-formation permettant d'identifier les attentes et le niveau des participants.
- Exposés à partir d'un diaporama, suivis de questions-réponses et d'échanges avec les participants.
- Cas pratiques, mises en situation, échanges d'expériences.
- Évaluation des acquis par le biais d'un questionnaire.
- Questionnaire de satisfaction à la fin du stage.

Contact : mdocquiert@cesam.org - formation@cesam.org

Inscription : https://www.cesam.org/fr/reseau/formation_v2/
Inscription à réaliser en ligne sur le site du CESAM au plus tard dans la semaine qui précède la formation et sous réserve de places disponibles.

PROGRAMME

Tour de table et évaluation des besoins.

INTRODUCTION

- Rappel des objectifs.
- Définition et caractéristiques de la messagerie.
- Le commerce électronique et la logistique moderne.

PARTIE I - L'APPROCHE TECHNIQUE, AU CŒUR DE L'EXPLOITATION !

L'organisation du transport de petits colis

- Présentation des principaux acteurs.
- Collaboration entre acteurs traditionnels et nouveaux entrants.
- Les défis logistiques.
- Gestion des délais de livraison.
- Optimisation des coûts de transport.
- Impact des retours de marchandises sur la logistique.

Les risques associés au transport de petits colis

- Avaries et pertes de colis.
- Vols et sécurité des envois.
- Autres dommages (retard, incendie...).

PARTIE II - LA RESPONSABILITE DU TRANSPORTEUR VIS-À-VIS DES MARCHANDISES

Le contrat de transport de petits colis

- Les bases juridiques de la responsabilité civile contractuelle du voiturier.
- Lecture commentée du Contrat Type dit « général ».

Le contrat d'assurance Responsabilité Civile du transporteur routier

- Structure du contrat d'assurance RC Transporteur Public de Marchandises.
- Le volet Responsabilité Civile Contractuelle et les clauses spécifiques « messagerie ».
- La gestion des sinistres (déclaration, indemnisation, recours).
- L'approche tarifaire et l'impact de la franchise.

Conclusion

- Récapitulation des enjeux et des implications pour l'assuranc
- Bilan et perspectives.

Organisme de Formation enregistré sous le numéro 11756158975 auprès du préfet de la région d'Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

L’assurance de la Perte d’Exploitation après transport

CESAM BLF

1 Jour (7h30)

Tarifs

550 €TTC pour les membres du CESAM.

650 €TTC pour les experts et CA recommandés par le CESAM et adhérents PLANETE CSCA.

950 €TTC pour les non membres et experts ou CA non recommandés.

Format

Distanciel ou **présentiel à Paris** dans un lieu classé ERP (à préciser dans les 10 jours précédant la formation)

Formateur

Loïc LE PAPE • BLF (Bordeaux Lachassaigne Formation)

Session

27 mai 2025

Public concerné

Tout professionnel de l’assurance Maritime et Transports qu’il soit :

- Salarié de compagnies d’assurance, de courtiers, d’agents maritimes ou d’agents d’assurance.
- Expert ou commissaire d’avaries travaillant dans ce secteur.
- Avocat spécialisé en droit des Transports/Assurance.
- Risk Manager de sociétés actives dans le Transport ou ayant des services logistiques/expéditions traitant de l’assurance transport.

Prérequis

Aucun.

Objectifs opérationnels

- Comprendre les enjeux et appréhender le risque Perte d’Exploitation après transport pour adapter au mieux les garanties Perte d’Exploitation des contrats d’assurance Marchandises Transportées - Facultés.

Méthodes mobilisées et modalités d’évaluation

- Questionnaire pré-formation permettant d’identifier les attentes et le niveau des participants.
- Exposés à partir d’un diaporama, suivis de questions-réponses et d’échanges avec les participants.
- Cas pratiques, mises en situation, échanges d’expériences.
- Évaluation des acquis par le biais d’un questionnaire.
- Questionnaire de satisfaction à la fin du stage.

Contact : mdocquiert@cesam.org - formation@cesam.org

Inscription : https://www.cesam.org/fr/reseau/formation_v2/
Inscription à réaliser en ligne sur le site du CESAM au plus tard dans la semaine qui précède la formation et sous réserve de places disponibles.

PROGRAMME

Tour de table et évaluation des besoins.

INTRODUCTION

- Objectifs de cette formation.
- Les assureurs et la Perte d’Exploitation.

PARTIE I – UN PEU DE THÉORIE

La Perte d’Exploitation, c’est quoi ?

- Définition.
- Les marchandises susceptibles de causer de la PE après transport.
- Les équipements industriels et d’infrastructure.
- La « supply chain » et le « just in time ».
- Lecture commentée de la clause additionnelle « Assurance des Pertes d’Exploitation après Transport - Facultés ».
- Autres clauses et garanties complémentaires PE après transport.

L’appréciation du risque Perte d’Exploitation après transport

- Se poser les bonnes questions.
- Comment fixer le montant de la garantie PE ? De la franchise ?
- Ébauche d’approche tarifaire.

PARTIE II – CAS PRATIQUES

Police au voyage : le transport d’un moule industriel

À partir des documents fournis, remplir la proposition d’assurance Perte d’Exploitation après transport et proposer :

- Un montant du capital garanti PE après transport cohérent.
- Un montant de franchise adapté.
- Une tarification appropriée.

Police de marché : expéditions successives d’éléments d’un parc d’éoliennes

- À partir de l’analyse d’un contrat d’assurance MT+ PE Anticipé répondre aux questions posées.
- Debriefing.

Police d’abonnement : fabricant de machines agricoles

- À partir de l’analyse d’un contrat d’assurance MT+ PE Anticipé répondre aux questions posées.
- Debriefing.

Conclusion

Perspectives du marché.

Organisme de Formation enregistré sous le numéro 11756158975 auprès du préfet de la région d’Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l’État.

L'assurance des fabricants et prestataires aéronautiques

1 Jour (7h30)

Tarifs

550 €TTC pour les membres du CESAM.

650 €TTC pour les experts et CA recommandés par le CESAM et adhérents PLANETE CSCA.

950 €TTC pour les non membres et experts ou CA non recommandés.

Format

Distanciel ou **présentiel à Paris** dans un lieu classé ERP (à préciser dans les 10 jours précédant la formation)

Formateur

Jean FOURNIER • FJPRO SAS

Session

04 juin 2025

Public concerné

Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports qu'il soit :

- Salarié de compagnies d'assurance, de courtiers, d'agents maritimes ou d'agents d'assurance.
- Expert ou commissaire d'avaries travaillant dans ce secteur.
- Avocat spécialisé en droit des Transports/Assurance.
- Risk Manager de sociétés actives dans le Transport ou ayant des services logistiques/expéditions traitant de l'assurance transport.

Prérequis

Aucun.

Objectifs opérationnels

- Replacer les fabricants et prestataires dans l'activité économique aéronautique.
- Connaître les risques des fabricants et prestataires de l'aviation.
- Comprendre les spécificités de l'assurance des fabricants et prestataires de l'aviation et les différences avec les assurances non-aéronautiques.
- Connaître les contrats et l'organisation du marché pour transférer les risques.
- Comprendre et analyser les besoins d'un client ayant une exposition en tant que fabricant et/ou prestataire de l'aviation, et les problématiques des assureurs qui acceptent le transfert des risques.

Méthodes mobilisées et modalités d'évaluation

- Questionnaire pré-formation permettant d'identifier les attentes et le niveau des participants.
- Exposés à partir d'un diaporama, suivis de questions-réponses et d'échanges avec les participants.
- Cas pratiques, mises en situation, échanges d'expériences.
- Évaluation des acquis par le biais d'un questionnaire.
- Questionnaire de satisfaction à la fin du stage.

Contact : mdocquiert@cesam.org - formation@cesam.org

Inscription : https://www.cesam.org/fr/reseau/formation_v2/

Inscription à réaliser en ligne sur le site du CESAM au plus tard dans la semaine qui précède la formation et sous réserve de places disponibles.

PROGRAMME

Tour de table et évaluation des besoins.

INTRODUCTION

- Les fabricants et prestataires de l'aviation : périmètre, spécificités, marché en France et à l'international.
- L'assurance aviation : les segments, le marché.
- Les défis de l'aéronautique en 2024.

LES RISQUES AÉRONAUTIQUES À PARTIR DES QUESTIONS DES CLIENTS ET DES SINISTRES

- Risques liés aux fabricants.
- Risques liés aux prestataires.
- Enseignements pour l'assurance terrestre et pour l'assurance aéronautique.

LES GARANTIES AÉRONAUTIQUES

- Régime juridique de l'assurance aéronautique.
- Structure des polices françaises (RC exploitation, biens confiés, RC après livraison).
- Structure des polices et réassurances anglo-saxonnes.

LES FABRICANTS AÉRONAUTIQUES ET LA RC PRODUITS

- Organisation des chaînes de fabrication et responsabilité contractuelle.
- Spécificités de l'exposition aux USA.
- Les points de vigilance.

LES PRESTATAIRES DE L'AVIATION ET LA RC PENDANT L'EXPLOITATION

- Les différents types de prestataires.
- Les Standard Ground Handling Agreements (SGHA).
- L'interface avec les polices terrestres.
- Les points de vigilance.

CONCLUSION

- Les points à retenir.
- Pour aller plus loin.
- Évaluation de la formation.

Organisme de Formation enregistré sous le numéro 11756158975 auprès du préfet de la région d'Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Cybersécurité

CESAM

1 Jour (7h30)

Tarifs

550 €TTC pour les membres du CESAM.

660 €TTC pour les experts et CA recommandés par le CESAM et adhérents PLANETE CSCA.

990 €TTC pour les non membres et experts ou CA non recommandés.

Format

En présentiel à Sète

Formateur

Léopold LARIOS • Howden

Session

05 juin 2025

Public concerné

Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports qu'il soit :

- Salarié de compagnies d'assurance, de courtiers, d'agents maritimes ou d'agents d'assurance.
- Expert ou commissaire d'avaries travaillant dans ce secteur.
- Avocat spécialisé en droit des Transports/Assurance.
- Risk Manager de sociétés actives dans le Transport ou ayant des services logistiques/expéditions traitant de l'assurance transport.

Prérequis

Aucun.

Objectifs opérationnels

- Comprendre l'architecture d'un système d'information,
- Comprendre comment NIS2 et le règlement européen sur la protection des données contribuent à renforcer la sécurité Cyber.
- Comment les organisations peuvent anticiper le traitement de cette menace Cyber en organisant de nouvelles lignes de défense.

Méthodes mobilisées et modalités d'évaluation

- Questionnaire pré-formation permettant d'identifier les attentes et le niveau des participants.
- Exposés à partir d'un diaporama, suivis de questions-réponses et d'échanges avec les participants.
- Cas pratiques, mises en situation, échanges d'expériences.
- Évaluation des acquis par le biais d'un questionnaire.
- Questionnaire de satisfaction à la fin du stage.

Contact : mdocquiert@cesam.org - formation@cesam.org

Inscription : https://www.cesam.org/fr/reseau/formation_v2/

Inscription à réaliser en ligne sur le site du CESAM au plus tard dans la semaine qui précède la formation et sous réserve de places disponibles.

PROGRAMME

Tour de table et évaluation des besoins.

RAPPEL DES FONDAMENTAUX DE L'INFORMATIQUE POUR COMPRENDRE NOTAMMENT QUELS SONT LES ACTIFS CLÉS DIGITAUX DE L'ENTREPRISE :

- La structuration d'un système d'information.
- Les ressources utilisées dans les Data Centers, les principaux opérateurs.
- Les lignes de défense mises en place autour de ces actifs digitaux.
- Les prérequis techniques attendus par les assureurs.
- Le déroulement de la gestion d'une crise Cyber dite « Kill Chain ».
- Zoom sur le contrat d'assurance Cyber dans l'assurance Maritime.
- Description des principales garanties Cyber.
- Les principaux acteurs du marché.
- La préparation de la mise en place d'un contrat Cyber dans une entreprise : identifier les parties prenantes, anticiper les points de blocage.
- Spécificité sur les exclusions du marché Hull.
- Précision sur l'assurance Hull Cyber.
- L'innovation et les évolutions de ce marché.
- Rappel du cadre réglementaire : RGPD, NIS 2… et son implication sur la maturité dans la gestion des risques.

Cette formation utilise des exemples d'incidents qui ont affecté des organisations du secteur maritime et du transport. Ce déchiffrement permet d'appréhender les menaces internes et externes auxquelles les participants pourraient être exposés.

Les participants utiliseront des outils de sécurité Cyber pour se familiariser avec les concepts et apprendre à naviguer sur ce type de plateforme.

Organisme de Formation enregistré sous le numéro 11756158975 auprès du préfet de la région d'Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Les principaux risques de conformité en assurance maritime (hors ACPR) : s'y préparer et y faire face de manière opérationnelle

CESAM Proetic

1 Jour (7h30)

Tarifs

550 €TTC pour les membres du CESAM.

650 €TTC pour les experts et CA recommandés par le CESAM et adhérents PLANETE CSCA.

950 €TTC pour les non membres et experts ou CA non recommandés.

Format

Distanciel ou **présentiel à Paris** dans un lieu classé ERP (à préciser dans les 10 jours précédant la formation)

Formateur

Sandra LAHAM • Proetic

Session

11 juin 2025

Public concerné

Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports qu'il soit :

- Salarié de compagnies d'assurance, de courtiers, d'agents maritimes ou d'agents d'assurance.
- Expert ou commissaire d'avaries travaillant dans ce secteur.
- Avocat spécialisé en droit des Transports/Assurance.
- Risk Manager de sociétés actives dans le Transport ou ayant des services logistiques/expéditions traitant de l'assurance transport.

Prérequis

Aucun.

Objectifs opérationnels

- Comprendre les risques de conformité hors ACPR rencontrés dans le secteur de l'assurance (en matière de lutte contre la corruption et le blanchiment, de sanctions économiques internationales) et leurs enjeux pratiques (pour l'entreprise et pour le collaborateur).
- Mieux maîtriser les risques de conformité d'un point de vue opérationnel notamment avec la due diligence et une bonne compréhension de leurs enjeux.

Méthodes mobilisées et modalités d'évaluation

- Questionnaire pré-formation permettant d'identifier les attentes et le niveau des participants.
- Exposés à partir d'un diaporama, suivis de questions-réponses et d'échanges avec les participants.
- Cas pratiques, mises en situation, échanges d'expériences.
- Évaluation des acquis par le biais d'un questionnaire.
- Questionnaire de satisfaction à la fin du stage.

Contact : mdocquiert@cesam.org - formation@cesam.org

Inscription : https://www.cesam.org/fr/reseau/formation_v2/

Inscription à réaliser en ligne sur le site du CESAM au plus tard dans la semaine qui précède la formation et sous réserve de places disponibles.

PROGRAMME

Tour de table et évaluation des besoins.

LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION : enjeux (pour le collaborateur/pour l'entreprise), définition, moyens utilisés, analyse de situations à risque de corruption en assurance maritime.

LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DES CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME, LE GEL DES AVOIRS ET LES MESURES D'EXCLUSION : contenu, méthodologie.

LES SANCTIONS ÉCONOMIQUES INTERNATIONALES : contenu, méthodologie.

LA DUE DILIGENCE : un outil méconnu et mal aimé au cœur du dispositif de conformité.

LA FRESQUE DE LA CORRUPTION (ENVIRON 2H)

QUIZZ

QUESTIONS ET ÉCHANGES

Organisme de Formation enregistré sous le numéro 11756158975 auprès du préfet de la région d'Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

L'expertise judiciaire

CESAM

1 Jour (7h30)

Tarifs

550 €TTC pour les membres du CESAM.

650 €TTC pour les experts et CA recommandés par le CESAM et adhérents PLANETE CSCA.

950 €TTC pour les non membres et experts ou CA non recommandés.

Format

Distanciel ou **présentiel à Paris** dans un lieu classé ERP (à préciser dans les 10 jours précédant la formation)

Formateur

Joseph HARDOUIN
Christophe HUNKELER

Session

17 juin 2025

Public concerné

Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports qu'il soit :

- Salarié de compagnies d'assurance, de courtiers, d'agents maritimes ou d'agents d'assurance.
- Expert ou commissaire d'avaries travaillant dans ce secteur.
- Avocat spécialisé en droit des Transports/Assurance.
- Risk Manager de sociétés actives dans le Transport ou ayant des services logistiques/expéditions traitant de l'assurance transport.

Prérequis

Aucun.

Objectifs opérationnels

- Assurer une présentation pragmatique et concrète de l'outil juridico-technique que constitue l'expertise judiciaire dans le système judiciaire (de preuves) français.
- Dresser un bilan coûts/avantages de cet outil au moyen d'un retour d'expérience et formuler des recommandations pratiques aux participants pour les guider au mieux dans la maîtrise et le management (en termes de stratégie et de quotidien) de leurs futures procédures dont celles d'expertise judiciaire.

Méthodes mobilisées et modalités d'évaluation

- Questionnaire pré-formation permettant d'identifier les attentes et le niveau des participants.
- Exposés à partir d'un diaporama, suivis de questions-réponses et d'échanges avec les participants.
- Cas pratiques, mises en situation, échanges d'expériences.
- Évaluation des acquis par le biais d'un questionnaire.
- Questionnaire de satisfaction à la fin du stage.

Contact : mdocquiert@cesam.org - formation@cesam.org

Inscription : https://www.cesam.org/fr/reseau/formation_v2/
Inscription à réaliser en ligne sur le site du CESAM au plus tard dans la semaine qui précède la formation et sous réserve de places disponibles.

PROGRAMME

Tour de table et évaluation des besoins.

LES DIFFÉRENTS TYPES D'EXPERTISE

- Expertise unilatérale.
- Expertise amiable.
- Expertise amiable contradictoire.
- Expertise Judiciaire.

Focus : le PV de constat du commissaire de justice.

L'OBJET DE L'EXPERTISE

Objet quel que soit son type

- Constat factuel.
- Par un technicien/ professionnel expérimenté.
- Moyen de collecter et de sauvegarder des preuves.

Objet spécifique à l'expertise judiciaire

- Tout ce qui est dit ci-dessus plus :
- Professionnel reconnu par les Tribunaux (présence sur une liste officielle).
- Poids du rapport d'expertise judiciaire dans l'échelle des preuves.
- Moyens mis à la disposition de l'expert judiciaire.
- Préalable à l'exercice d'un recours contre le ou les responsable(s).

Focus : jurisprudence de plus en plus stricte sur le recours à l'expertise judiciaire.

LES SITUATIONS DANS LESQUELLES AVOIR RECOURS À L'EXPERTISE JUDICIAIRE

- Difficulté ou impossibilité à assurer une bonne contradiction des opérations d'expertise.
- Dossier techniquement très complexe.
- Conséquences financières importantes.
- Dossier à dimension internationale.

Radiste jurisprudence de plus en plus stricte sur le recours à l'expert judiciaire.

QUI SONT LES EXPERTS JUDICIAIRES ?

- Processus de sélection et de désignation.
- Les listes d'experts auprès des Tribunaux.

Focus : les spécialités

LA PROCÉDURE D'EXPERTISE JUDICIAIRE (DÉSIGNATION DE L'EXPERT JUDICIAIRE)

- Requête/Assignation.
- Conclusions et pièces.
- Plaidoiries.

1 /2

Organisme de Formation enregistré sous le numéro 11756158975 auprès du préfet de la région d'Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

- Ordonnance.
- Mission.
- Identité de l’expert.
- Frais et honoraires d’expertise.

Focus : l’intervention volontaire/forcée de tiers.

LES OPÉRATIONS D’EXPERTISE JUDICIAIRE

- Réunion d’ouverture des opérations et réunions suivantes.
- Échanges de pièces.
- Investigations.
- Sapiteurs.
- Dires.
- Les incidents portés devant le Juge chargé du contrôle des mesures expertales.
- Rapport préliminaire ou pré-rapport.
- Rapport définitif.

Focus : l’équipe de défense - le trio gagnant client/expert/avocat.

LES SITUATIONS POST-EXPERTISE JUDICIAIRE

- Contre-expertise judiciaire.
- Abandon des poursuites.
- Accord amiable.
- Procédure au fond.

Focus : les frais & honoraires engagés dans le cadre de l’expertise judiciaire.

LE RETOUR D’EXPÉRIENCE ET POINTS CLÉS

- Le choix du moment opportun.
- Le choix des parties à impliquer.
- Le choix de la mission à proposer.
- Le choix de la spécialité/identité de l’expert à suggérer.
- Le suivi des investigations (le trio client/expert/avocat).
- L’exploitation optimale du rapport d’expertise définitif.

Organisme de Formation enregistré sous le numéro 11756158975 auprès du préfet de la région d’Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l’État.

Les risques associés au transport et la manipulation de blé en vrac à bord des bateaux & en sacs en conteneurs (niveau 1)

CESAM DPS

1 Jour (7h30)

Tarifs

550 €TTC pour les membres du CESAM.

650 €TTC pour les experts et CA recommandés par le CESAM et adhérents PLANETE CSCA.

950 €TTC pour les non membres et experts ou CA non recommandés.

Format

Distanciel ou **présentiel à Paris** dans un lieu classé ERP (à préciser dans les 10 jours précédant la formation)

Formateur

Caroline PAUL • DPS Africa

Session

15 septembre 2025

Public concerné

Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports qu'il soit :

- Salarié de compagnies d'assurance, de courtiers, d'agents maritimes ou d'agents d'assurance.
- Expert ou commissaire d'avaries travaillant dans ce secteur.
- Avocat spécialisé en droit des Transports/Assurance.
- Risk Manager de sociétés actives dans le Transport ou ayant des services logistiques/expéditions traitant de l'assurance transport.

Prérequis

Aucun.

Objectifs opérationnels

- Comprendre la nature intrinsèque du blé.
- Maîtriser les mesures de prévention.
- Comprendre les risques liés au transport.
- Maîtriser les mesures de sauvetage.

Méthodes mobilisées et modalités d'évaluation

- Questionnaire pré-formation permettant d'identifier les attentes et le niveau des participants.
- Exposés à partir d'un diaporama, suivis de questions-réponses et d'échanges avec les participants.
- Cas pratiques, mises en situation, échanges d'expériences.
- Évaluation des acquis par le biais d'un questionnaire.
- Questionnaire de satisfaction à la fin du stage.

Contact : mdocquiert@cesam.org - formation@cesam.org

Inscription : https://www.cesam.org/fr/reseau/formation_v2/
Inscription à réaliser en ligne sur le site du CESAM au plus tard dans la semaine qui précède la formation et sous réserve de places disponibles.

PROGRAMME

Tour de table et évaluation des besoins.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Quelques chiffres autour du blé

- Les plus gros producteurs dans le monde.
- Les plus gros consommateurs
- les routes maritimes.

Connaître le blé et maîtriser les risques

- Présentation.
- Différentes sortes de blé.
- La récolte et ses suites.
- Les grains défectueux.
- Les risques en bref – une cargaison risquée !

L'emballage pour les cargaisons en sacs en conteneurs

- Capacité.
- Normes et matières.
- Le marquage.

Le stockage et le contrôle

- Le magasin de stockage.
- Les conditions de stockage.
- La durée et les contrôles nécessaires.
- Les analyses.

CHARGEMENT EN CONTENEURS

La sélection des conteneurs

- Les différents types de conteneurs. • La procédure de sélection. • Âge et type de conteneurs.

Habillage

- Protections.
- Humidité.

L'empotage

- Contrôle visuel.
- Pointage.
- L'échantillonnage et les analyses.
- Traitement des avaries – sacs déchirés &
- balayures.
- La fumigation.
  Le plombage.

CHARGEMENT DES NAVIRES

Inspection du navire

- Les cales et leur préparation.
- Les panneaux de cales.
- Les puisards.
- Les tests à effectuer.

Les différents types de chargements

- Convoyeurs.
- Crapauds.

Le stockage à bord

- Sans protection.
- L'angle de repos.
- Stabilité du bateau.
- Slack hold.
- Surchauffe de la cargaison et réservoirs.
- L'échantillonnage.

La manutention et ses risques

La fumigation

- Les produits.
- Les doses.
- Plombage ?

Le rôle de l'expert

- Preload condition survey.
- Stowage.
- Pointage / draft.
- Documents d'autorisation.
- Réserves.
- Le même expert aux deux bouts de la chaine.

Organisme de Formation enregistré sous le numéro 11756158975 auprès du préfet de la région d'Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Les risques associés au transport et la manipulation de blé en vrac à bord des bateaux & en sacs en conteneurs (niveau 1)

Suite du programme

LES DIFFÉRENTS CLIMATS ET LES CONSÉQUENCES PENDANT LE TRANSPORT

- La transpiration. La condensation.
- L'humidité relative. Le point de rosée. La
- ventilation et les instructions. La
- combustion spontanée et les mesures
- pendant la traversée. Sea protest.
-
-

DÉPOTAGE DES CONTENEURS ET AVARIES

- La mouille et l'infestation, les sacs déchirés.
- La ségrégation.
- La vente en sauvetage.
- Les documents à collecter.
- Le sauvetage de la cargaison.

DÉCHARGEMENT DES NAVIRES ET AVARIES

- Les moyens de manutention et risques
- (crapauds – camions – transferts).
- Le Draft Survey.
- Les tests et collectes de documents (nitrate d'argent – températures – humidité).
  La problématique du pesage.

Les avaries

- La mouille.
- Les manquants.
- La surchauffe.
- L'infestation.

Le rôle de l'expert

- Le pointage contradictoire.
- La vérification des ponts à bascule.
- La ségrégation.
- La vente en sauvetage.
- Réserves.
- Les documents.

ÉTUDE DE CAS

CONCLUSION

QCM

2 /2

Organisme de Formation enregistré sous le numéro 11756158975 auprès du préfet de la région d'Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Les risques associés au transport et la manipulation de riz en sacs, en conteneurs et en conventionnel

CESAM DPS

1 Jour (7h30)

Tarifs

550 €TTC pour les membres du CESAM.

650 €TTC pour les experts et CA recommandés par le CESAM et adhérents PLANETE CSCA.

950 €TTC pour les non membres et experts ou CA non recommandés.

Format

Distanciel ou **présentiel à Paris** dans un lieu classé ERP (à préciser dans les 10 jours précédant la formation)

Formateur

Caroline PAUL • DPS Africa

Session

17 septembre 2025

Public concerné

Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports qu'il soit :

- Salarié de compagnies d'assurance, de courtiers, d'agents maritimes ou d'agents d'assurance.
- Expert ou commissaire d'avaries travaillant dans ce secteur.
- Avocat spécialisé en droit des Transports/Assurance.
- Risk Manager de sociétés actives dans le Transport ou ayant des services logistiques/expéditions traitant de l'assurance transport.

Prérequis

Aucun.

Objectifs opérationnels

- Maîtriser les fondamentaux du transport, emballage et stockage du riz en sacs, en conteneurs et en conventionnel.
- Acquérir les bons réflexes en cas de sinistre.

Méthodes mobilisées et modalités d'évaluation

- Questionnaire pré-formation permettant d'identifier les attentes et le niveau des participants.
- Exposés à partir d'un diaporama, suivis de questions-réponses et d'échanges avec les participants.
- Cas pratiques, mises en situation, échanges d'expériences.
- Évaluation des acquis par le biais d'un questionnaire.
- Questionnaire de satisfaction à la fin du stage.

Contact : mdocquiert@cesam.org - formation@cesam.org

Inscription : https://www.cesam.org/fr/reseau/formation_v2/
Inscription à réaliser en ligne sur le site du CESAM au plus tard dans la semaine qui précède la formation et sous réserve de places disponibles.

PROGRAMME

Tour de table et évaluation des besoins.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Quelques chiffres autour du riz

- Les plus gros producteurs dans le monde.
- Les plus gros consommateurs.

Connaître le riz et en maîtriser les risques

- Présentation.
- Différentes sortes de riz.
- La récolte, le séchage, la transformation.
- Les risques.

L'emballage

- Capacité.
- Normes et matières.
- Le marquage.

Le stockage et le contrôle

- Le magasin de stockage.
- Les conditions de stockage.
- La durée et les contrôles nécessaires.
- Les analyses.

CHARGEMENTS EN CONTENEURS

La sélection des conteneurs

- Les différents types de conteneurs. • La procédure de sélection. • Âge et type de conteneurs.

Habillage

- Protections.
- Humidité.

L'empotage

- Contrôle visuel.
- Pointage.
- Traitement des avaries – sacs déchirés & balayures.
- La fumigation.
- Le plombage.

CHARGEMENTS DES NAVIRES

Inspection du navire

- Les cales.
- Les panneaux de cales.
- Les puisards.
- Les tests à effectuer.

Les différents types de chargements

- À quai.
- Par barges.

Les protections et méthodes de stockage

- Nattes de bambou - papier Kraft.
- Les meilleures protections.
- Le stockage et la ventilation.

La manutention et ses risques

La fumigation

- Les produits.
- Les doses.
- Plombage ?

Le rôle de l'expert

- Preload condition survey.
- Protections.
- Stowage.
- Pointage.
- Réserves.
- Le même expert aux deux bouts de la chaine.

1 /2

Organisme de Formation enregistré sous le numéro 11756158975 auprès du préfet de la région d'Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Les risques associés au transport et la manipulation de riz en sacs, en conteneurs et en conventionnel

Suite du programme

LES DIFFÉRENTS CLIMATS ET LES CONSÉQUENCES PENDANT LE TRANSPORT

- La transpiration. La
- condensation. L'humidité
- relative. Le point de rosée. La
- ventilation et les instructions.
- Sea protest.
-

DÉPOTAGE DES CONTENEURS ET AVARIES

- La mouille et l'infestation, les sacs déchirés, le riz
- crayeux.
- La ségrégation.
- La vente en sauvetage.
- Les documents à collecter.
  Le sauvetage de la cargaison.

DÉCHARGEMENT DES NAVIRES ET AVARIES

- Les moyens de manutention et risques (sacs
- déchirés, mouillés).
- Le Draft Survey.
- Les tests et collectes de documents (silver, test ballast…).
  Le pillage.

Les avaries

- Les sacs déchirés vides / LOB.
- La mouille.
- Les manquants / vols / difficultés de pointage.
- L'infestation.
- La responsabilité du manutentionnaire (C/P).

Le rôle de l'expert

- Le pointage contradictoire.
- La prévention.
- Le reconditionnement.
- La vente en sauvetage.
- Réserves.
- Les documents.

ÉTUDE DE CAS

CONCLUSION ET AVENIR

QCM

2 /2

Organisme de Formation enregistré sous le numéro 11756158975 auprès du préfet de la région d'Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

La mise sur le marché de produits : source de responsabilité pour les différents opérateurs économiques

CESAM

1 Jour (7h30)

Tarifs

550 €TTC pour les membres du CESAM.

650 €TTC pour les experts et CA recommandés par le CESAM et adhérents PLANETE CSCA.

950 €TTC pour les non membres et experts ou CA non recommandés.

Format

Distanciel ou **présentiel à Paris** dans un lieu classé ERP (à préciser dans les 10 jours précédant la formation)

Formateurs

Marine LAROQUE • Laroque & Suliga Avocats
Anne SULIGA • Laroque & Suliga Avocats

Session

22 septembre 2025

Public concerné

Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports qu'il soit :

- Salarié de compagnies d'assurance, de courtiers, d'agents maritimes ou d'agents d'assurance.
- Expert ou commissaire d'avaries travaillant dans ce secteur.
- Avocat spécialisé en droit des Transports / Assurance.
- Risk Manager de sociétés actives dans le Transport ou ayant des services logistiques / expéditions traitant de l'assurance transport.

Prérequis

Aucun.

Objectifs opérationnels

- Identifier, comprendre et distinguer les régimes juridiques applicables aux différents fondements de responsabilité des opérateurs économiques autour de la mise sur le marché de produits (Responsabilité du fait des produits défectueux, délivrance conforme, vices cachés, etc.).
- Être capable de gérer ce risque en pratique et d'acquérir les bons réflexes (garantie d'assurance, moyens de défense, recours à préserver...).

Méthodes mobilisées et modalités d'évaluation

- Questionnaire pré-formation permettant d'identifier les attentes et le niveau des participants.
- Exposés à partir d'un diaporama, suivis de questions-réponses et d'échanges avec les participants.
- Cas pratiques, mises en situation, échanges d'expériences.
- Évaluation des acquis par le biais d'un questionnaire.
- Questionnaire de satisfaction à la fin du stage.

Contact : mdocquiert@cesam.org - formation@cesam.org

Inscription : https://www.cesam.org/fr/reseau/formation_v2/
Inscription à réaliser en ligne sur le site du CESAM au plus tard dans la semaine qui précède la formation et sous réserve de places disponibles.

PROGRAMME

Tour de table et évaluation des besoins.

LA RESPONSABILITÉ DU FAIT DES PRODUITS DÉFECTUEUX

- Champ d'application.
- Conditions de la responsabilité.
- Exonération et limitations de responsabilité du producteur.
- Délais d'action.
- La nouvelle directive sur les produits défectueux (UE) 2024/2853 du 23 octobre 2024.

LES AUTRES RÉGIMES DE RESPONSABILITÉ APPLICABLES AU VENDEUR

- La délivrance conforme.
- La garantie des vices cachés.
- L'obligation d'information / de renseignement.
- La garantie légale de conformité en droit de la consommation.

ARTICULATION DE CES DIFFÉRENTS RÉGIMES DE RESPONSABILITÉ

- Produits défectueux / Vices cachés / Délivrance conforme.
- Produits défectueux / Convention de Vienne sur la vente internationale de marchandises.
- Produits défectueux / Responsabilité pour faute.

QUESTIONS / RÉPONSES

CAS PRATIQUES

Organisme de Formation enregistré sous le numéro 11756158975 auprès du préfet de la région d'Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Le transport sous le régime du Convoi Exceptionnel

CESAM BLF

1 Jour (7h30)

Tarifs

550 €TTC pour les membres du CESAM.

650 €TTC pour les experts et CA recommandés par le CESAM et adhérents PLANETE CSCA.

950 €TTC pour les non membres et experts ou CA non recommandés.

Format

Distanciel ou **présentiel à Paris** dans un lieu classé ERP (à préciser dans les 10 jours précédant la formation)

Formateurs

Loïc LE PAPE • BLF (Bordeaux Lachassaigne Formation)
Jérôme PASDELOUP • Consultant

Session

24 septembre 2025

Public concerné

Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports qu'il soit :

- Salarié de compagnies d'assurance, de courtiers, d'agents maritimes ou d'agents d'assurance.
- Expert ou commissaire d'avaries travaillant dans ce secteur.
- Avocat spécialisé en droit des Transports/Assurance.
- Risk Manager de sociétés actives dans le Transport ou ayant des services logistiques/expéditions traitant de l'assurance transport.

Prérequis

Aucun.

Objectifs opérationnels

- Appréhender l'aspect technique pour être à même d'analyser les situations et apporter des solutions.
- Comprendre les enjeux et adapter au mieux les garanties des contrats d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle Transporteur.

Méthodes mobilisées et modalités d'évaluation

- Questionnaire pré-formation permettant d'identifier les attentes et le niveau des participants.
- Exposés à partir d'un diaporama, suivis de questions-réponses et d'échanges avec les participants.
- Cas pratiques, mises en situation, échanges d'expériences.
- Évaluation des acquis par le biais d'un questionnaire.
- Questionnaire de satisfaction à la fin du stage.

Contact : mdocquiert@cesam.org - formation@cesam.org

Inscription : https://www.cesam.org/fr/reseau/formation_v2/
Inscription à réaliser en ligne sur le site du CESAM au plus tard dans la semaine qui précède la formation et sous réserve de places disponibles.

PROGRAMME

Tour de table et évaluation des besoins.

INTRODUCTION

- Objectifs de cette formation.
- Le transport exceptionnel :
  – Les textes.
  – Le marché.
  – Définitions.

PARTIE I – L'APPROCHE TECHNIQUE : AU CŒUR DE L'EXPLOITATION !

La préparation d'un transport exceptionnel

- Les acteurs.
- Présentation des différents matériels et équipements.
- La règlementation et les autorisations de circulation.
- Les réseaux.

La réalisation d'un transport exceptionnel

- L'enlèvement et les risques au chargement.
- Le calage et l'arrimage de la marchandise.
- La circulation des convois.
- La livraison et les risques au déchargement.
- Le Transport Exceptionnel à l'étranger.

PARTIE II – L'APPROCHE JURIDIQUE : LA RESPONSABILITÉ DU TRANSPORTEUR VIS-À-VIS DES MARCHANDISES

La Responsabilité du voiturier et le contrat de transport

- Rappel des mécanismes de la RC Contractuelle du voiturier.
- Le contrat type Transports Publics Routiers réalisés sous le Régime du Transport Exceptionnel.
- Les pièges des cahiers des charges.
- Cas pratiques de sinistres engageant la RC Contractuelle.

Le contrat d'assurance Responsabilité Civile du Transporteur routier

- Structure du contrat d'assurance RCT.
- L'articulation des garanties RC.
- Les clauses « transport exceptionnel ».
- L'adaptation des garanties vis-à-vis des cahiers des charges.
- L'analyse du risque et l'approche tarifaire.

Conclusion

Bilan et perspectives.

Organisme de Formation enregistré sous le numéro 11756158975 auprès du préfet de la région d'Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Introduction au droit fluvial

1 Jour (7h30)

Tarifs

550 €TTC pour les membres du CESAM.

650 €TTC pour les experts et CA recommandés par le CESAM et adhérents PLANETE CSCA.

950 €TTC pour les non membres et experts ou CA non recommandés.

Format

Distanciel ou **présentiel à Paris** dans un lieu classé ERP (à préciser dans les 10 jours précédant la formation)

Formateur

Christian HÜBNER • Asterias Avocats

Session

30 septembre 2025

Public concerné

Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports qu'il soit :

- Salarié de compagnies d'assurance, de courtiers, d'agents maritimes ou d'agents d'assurance.
- Expert ou commissaire d'avaries travaillant dans ce secteur.
- Avocat spécialisé en droit des Transports/Assurance.
- Risk Manager de sociétés actives dans le Transport ou ayant des services logistiques/expéditions traitant de l'assurance transport.

Prérequis

Aucun.

Objectifs opérationnels

- Maîtriser les paramètres juridiques du droit fluvial, tant au titre de l'environnement général que du droit des transports.
- Pouvoir conseiller en amont les clients.
- Pouvoir intervenir en aval après déclaration de sinistre puis paiement du sinistre.

Méthodes mobilisées et modalités d'évaluation

- Questionnaire pré-formation permettant d'identifier les attentes et le niveau des participants.
- Exposés à partir d'un diaporama, suivis de questions-réponses et d'échanges avec les participants.
- Cas pratiques, mises en situation, échanges d'expériences.
- Évaluation des acquis par le biais d'un questionnaire.
- Questionnaire de satisfaction à la fin du stage.

Contact : mdocquiert@cesam.org - formation@cesam.org

Inscription : https://www.cesam.org/fr/reseau/formation_v2/

Inscription à réaliser en ligne sur le site du CESAM au plus tard dans la semaine qui précède la formation et sous réserve de places disponibles.

PROGRAMME

Tour de table et évaluation des besoins.

INTRODUCTION

CONTEXTE GÉNÉRAL DU TRANSPORT FLUVIAL

- L'environnement économique et technique au titre des types d'unités.
- L'environnement de droit international public.
- Ouverture sur le droit national et le droit fluvial international.
- Notion de transports internationaux, internes et cabotage.

DROIT DE NAVIGATION

- Accidents de navigation :
  – Heurts.
  – Abordages (Convention Genève 15.03.1960).
- Limitation de responsabilité :
  – Droit rhénan.
  – CLNI 2012.

LE CONTRAT DE TRANSPORT

- Le contrat de transport de droit interne :
  – Contrats types.
  – Code de commerce.
  – Cas du poussage fluvial.
- Contrat de transport international :
  – Convention de Budapest.
  – Cabotage.

CONCLUSION

Organisme de Formation enregistré sous le numéro 11756158975 auprès du préfet de la région d'Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Les risques et les intervenants dans la chaîne de transports

CESAM

EYSSAUTIER VERLINGUE

1 Jour (7h30)

Tarifs

550 €TTC pour les membres du CESAM.

650 €TTC pour les experts et CA recommandés par le CESAM et adhérents PLANETE CSCA.

950 €TTC pour les non membres et experts ou CA non recommandés.

Format

Distanciel ou **présentiel à Paris** dans un lieu classé ERP (à préciser dans les 10 jours précédant la formation)

Formateur

Mathieu BERRURIER • Eyssautier-Verlingue

Session

1er octobre 2025

Public concerné

Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports qu'il soit :

- Salarié de compagnies d'assurance, de courtiers, d'agents maritimes ou d'agents d'assurance.
- Expert ou commissaire d'avaries travaillant dans ce secteur.
- Avocat spécialisé en droit des Transports/Assurance.
- Risk Manager de sociétés actives dans le Transport ou ayant des services logistiques/expéditions traitant de l'assurance transport.

Prérequis

Aucun.

Objectifs opérationnels

- Maîtriser les fondamentaux de la chaîne de transports.
- Pouvoir conseiller en amont les clients.

Méthodes mobilisées et modalités d'évaluation

- Questionnaire pré-formation permettant d'identifier les attentes et le niveau des participants.
- Exposés à partir d'un diaporama, suivis de questions-réponses et d'échanges avec les participants.
- Cas pratiques, mises en situation, échanges d'expériences.
- Évaluation des acquis par le biais d'un questionnaire.
- Questionnaire de satisfaction à la fin du stage.

Contact : mdocquiert@cesam.org - formation@cesam.org

Inscription : https://www.cesam.org/fr/reseau/formation_v2/

Inscription à réaliser en ligne sur le site du CESAM au plus tard dans la semaine qui précède la formation et sous réserve de places disponibles.

PROGRAMME

Tour de table et évaluation des besoins.

LE CADRE JURIDIQUE DU TRANSPORT DE MARCHANDISES

Le contrat de vente

- Les Incoterms.
- Contrat de vente et assurance.

Le contrat de transport

- Obligations et responsabilités des parties.
- Définition et rôle du contrat de transport.

Le contrat d'assurance

- L'assurance de la responsabilité contractuelle du transporteur.
- L'assurance des marchandises ou assurance « Facultés ».
- L'assurance pour compte de tiers ou « Tiers Chargeurs ».

LES INTERVENANTS ET LEURS RESPONSABILITÉS

Le choix des intervenants dans la chaîne de transport

- Un spécialiste pour l'organisation du transport.
- Un conseiller pour la gestion des risques.

Les différents intervenants dans la chaîne de transport

- Le Chargeur/expéditeur - Le réceptionnaire/destinataire.
- Le Transporteur - L'Armateur.
- L'Affréteur - Le Fréteur.
- Le Transitaire - Le Commissionnaire de transport.
- Les autres auxiliaires du transport maritime.

La responsabilité des transporteurs et des commissionnaires

- Présomption de responsabilité.
- Exonération de responsabilité.
- Limitation de responsabilité.

LES RISQUES INHÉRENTS AU TRANSPORT DE MARCHANDISES

Les risques auxquels sont exposées les marchandises

- Avaries particulières et avaries communes.
- Risques ordinaires et Risques de Guerre.

La prévention des risques

- L'emballage et le marquage des marchandises.
  - L'importance du conditionnement.
  - Le marquage et la traçabilité.
- L' analyse constante et détaillée des risques.

La gestion et l'indemnisation d'un sinistre

- La survenance d'un sinistre.
  - Constat et expertise.
  - Réserves et conservation des recours.
- L'indemnisation d'un sinistre.
  - Présentation de la réclamation.
  - Constitution du dossier de réclamation.

QCM ET CAS PRATIQUES

Organisme de Formation enregistré sous le numéro 11756158975 auprès du préfet de la région d'Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

La réassurance des risques maritimes

CESAM

1 Jour (7h30)

Tarifs

550 €TTC pour les membres du CESAM.

650 €TTC pour les experts et CA recommandés par le CESAM et adhérents PLANETE CSCA.

950 €TTC pour les non membres et experts ou CA non recommandés.

Format

Distanciel ou **présentiel à Paris** dans un lieu classé ERP (à préciser dans les 10 jours précédant la formation)

Formateur

Nicolas CHAMBON

Session

02 octobre 2025

Public concerné

Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports qu'il soit :

- Salarié de compagnies d'assurance, de courtiers, d'agents maritimes ou d'agents d'assurance.
- Expert ou commissaire d'avaries travaillant dans ce secteur.
- Avocat spécialisé en droit des Transports/Assurance.
- Risk Manager de sociétés actives dans le Transport ou ayant des services logistiques/expéditions traitant de l'assurance transport.

Prérequis

Aucun.

Objectifs opérationnels

- Maîtriser les fondamentaux de la réassurance des risques maritimes.
- Évaluer les besoins de réassurance et être en mesure de proposer les modalités de mise en place d'un mode de réassurance des risques maritimes.
- Savoir analyser les risques et les engagements maritimes à protéger par un mécanisme de réassurance.
- Comprendre les principales clauses de réassurance.

Méthodes mobilisées et modalités d'évaluation

- Questionnaire pré-formation permettant d'identifier les attentes et le niveau des participants.
- Exposés à partir d'un diaporama, suivis de questions-réponses et d'échanges avec les participants.
- Cas pratiques, mises en situation, échanges d'expériences.
- Évaluation des acquis par le biais d'un questionnaire.
- Questionnaire de satisfaction à la fin du stage.

Contact : mdocquiert@cesam.org - formation@cesam.org

Inscription : https://www.cesam.org/fr/reseau/formation_v2/

Inscription à réaliser en ligne sur le site du CESAM au plus tard dans la semaine qui précède la formation et sous réserve de places disponibles.

PROGRAMME

Tour de table et évaluation des besoins.

INTRODUCTION

- Définition de la réassurance.
- La réassurance : clé de voûte du système assurantiel.

LES OBJECTIFS DE LA RÉASSURANCE ET L'ORGANISATION DU MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE

- Organiser et optimiser la mutualisation des risques de fréquence et d'intensité.
- Limiter l'exposition des fonds propres et protéger la marge de solvabilité.
- Spécificités de la réassurance des risques maritimes (assurance de biens/assurance de responsabilité).
- Le marché international de la réassurance des risques maritimes.

LES PRINCIPAUX MODES DE RÉASSURANCE (FINALITÉS, MÉCANISMES ET FONCTIONNEMENT)

- La réassurance facultative.
- La réassurance obligatoire.
- Les autres modes de réassurance.

LES PRINCIPALES FORMES DE RÉASSURANCE (FINALITÉS, MÉCANISMES ET FONCTIONNEMENT)

- La réassurance proportionnelle : réassurance quote-part, réassurance en excédent de plein.
- La réassurance en excédent de sinistres par risque et/ou par évènement.
- Les autres formes de réassurance.

LA MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME DE RÉASSURANCE MARITIME

- L'achat de la réassurance : choix des modes et des formes de réassurance, achat direct ou par l'intermédiaire d'un courtier, le calage du programme de réassurance et les informations à fournir au réassureur.
- La sécurisation d'un schéma de réassurance : le choix du réassureur, le rating et la réputation du réassureur, les clauses de réassurance.

Organisme de Formation enregistré sous le numéro 11756158975 auprès du préfet de la région d'Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Les conventions internationales en matière de transports

1 Jour (7h30)

Tarifs

550 €TTC pour les membres du CESAM.

650 €TTC pour les experts et CA recommandés par le CESAM et adhérents PLANETE CSCA.

950 €TTC pour les non membres et experts ou CA non recommandés.

Format

Distanciel ou **présentiel à Paris** dans un lieu classé ERP (à préciser dans les 10 jours précédant la formation)

Formateur

Franck DOLLFUS • Asterias Avocats

Session

06 octobre 2025

Public concerné

Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports qu'il soit :

- Salarié de compagnies d'assurance, de courtiers, d'agents maritimes ou d'agents d'assurance.
- Expert ou commissaire d'avaries travaillant dans ce secteur.
- Avocat spécialisé en droit des Transports/Assurance.
- Risk Manager de sociétés actives dans le Transport ou ayant des services logistiques/expéditions traitant de l'assurance transport.

Prérequis

Aucun.

Objectifs opérationnels

- Connaissance des règles et limites de responsabilité en matière de transport.
- Connaissance des documents de transport.

Méthodes mobilisées et modalités d'évaluation

- Questionnaire pré-formation permettant d'identifier les attentes et le niveau des participants.
- Exposés à partir d'un diaporama, suivis de questions-réponses et d'échanges avec les participants.
- Cas pratiques, mises en situation, échanges d'expériences.
- Évaluation des acquis par le biais d'un questionnaire.
- Questionnaire de satisfaction à la fin du stage.

Contact : mdocquiert@cesam.org - formation@cesam.org

Inscription : https://www.cesam.org/fr/reseau/formation_v2/

Inscription à réaliser en ligne sur le site du CESAM au plus tard dans la semaine qui précède la formation et sous réserve de places disponibles.

PROGRAMME

Tour de table et évaluation des besoins.

INTRODUCTION

LE CONTRAT DE TRANSPORT : DUALITÉ DE RÉGIMES NATIONAL ET INTERNATIONAL

LE TRANSPORT ROUTIER INTERNATIONAL

- La convention de Genève, CMR, caractéristiques et champs d'application.
- Les documents de transport, l'exécution du transport.
- Réserves, responsabilités et indemnités.

LE TRANSPORT AÉRIEN

- Le cadre juridique du transport aérien.
- La convention internationale de Montréal.
- La lettre de transport : AWB, HAWB, MAWB, conclusion et exécution du contrat.
- Réserves, responsabilités et indemnités.

LE TRANSPORT MARITIME

- Les conventions internationales applicables.
- Les documents de transport, préparation et exécution du transport.
- Réserves, responsabilités et indemnités.

Organisme de Formation enregistré sous le numéro 11756158975 auprès du préfet de la région d'Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

L'assurance des « Risques de Guerre » corps de navire, commerce/pêche

CESAM GAREX

1 Jour (7h30)

Tarifs

550 €TTC pour les membres du CESAM.

650 €TTC pour les experts et CA recommandés par le CESAM et adhérents PLANETE CSCA.

950 €TTC pour les non membres et experts ou CA non recommandés.

Format

Distanciel ou **présentiel à Paris** dans un lieu classé ERP (à préciser dans les 10 jours précédant la formation)

Formateur

Frédéric DENÈFLE • GAREX

Session

07 octobre 2025

Public concerné

Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports qu'il soit :

- Salarié de compagnies d'assurance, de courtiers d'agents maritimes ou d'agents d'assurance.
- Expert ou commissaire d'avaries travaillant dans ce secteur.
- Avocat spécialisé en droit des Transports/Assurance.
- Risk Manager de sociétés actives dans le Transport ou ayant des services logistiques/expéditions traitant de l'assurance transport.

Prérequis

Aucun.

Matériel requis

Dans le cadre de la préparation de cette formation, le formateur vous conseille de revoir les modèles de clauses facultés risques ordinaires mis à disposition par France Assureurs et, dans la mesure du possible, de vous en munir.

Objectifs opérationnels

- Comprendre le contenu et le fonctionnement des RG en corps de navire.
- Décrire les moyens et méthodes de souscription propres aux RG corp.
- Mettre en avant les particularités de ces garanties par rapport aux RO.
- Éclairer les participants sur les situations concernant les sinistres RG.

Méthodes mobilisées et modalités d'évaluation

- Questionnaire pré-formation permettant d'identifier les attentes et le niveau des participants.
- Exposés à partir d'un diaporama, suivis de questions-réponses et d'échanges avec les participants.
- Cas pratiques, mises en situation, échanges d'expériences.
- Évaluation des acquis par le biais d'un questionnaire.
- Questionnaire de satisfaction à la fin du stage.

Contact : mdocquiert@cesam.org - formation@cesam.org

Inscription : https://www.cesam.org/fr/reseau/formation_v2/

Inscription à réaliser en ligne sur le site du CESAM au plus tard dans la semaine qui précède la formation et sous réserve de places disponibles.

PROGRAMME

Tour de table et évaluation des besoins.

INTRODUCTION

- Risque de Guerre et Code des assurances.
- Risque de Guerre et assurance maritime.
- Risque de Guerre et risque politique.

PARTIE I - LE MARCHÉ RG EN CORPS DE COMMERCE

- Le Risque de Guerre maritime : pour quels armateurs-Commerce-Pêche-Plaisance ?
- Le marché de l'assurance Risques de Guerre : chiffres et structures de souscription-Compagnies - MGA - POOL RG.

PARTIE II – LA NATURE DU RISQUE

- Évolution historique et juridique du Risque de Guerre marine.
- Crises géopolitiques et impacts sur les risques.
- Typologies des sinistres et des réclamations : Risques de Guerre Corps.

PARTIE III - CONTENU DU CONTRAT ET FONCTIONNEMENT

- Loi française et contrat d'assurance structurant l'offre de Risques de Guerre.
- Contenu des clauses et définition des risques énumérés.
- Articulation Risques Ordinaires et Risques de Guerre et exposition P&I.
- Périodes garanties - Voyages en HRA.
- Comparaison avec Clauses RG War Conditions Anglaises et Norvégiennes.

PARTIE IV – LIMITES DU CONTRAT D'ASSURANCE RG

- L'évolution du risque et l'adaptation des polices.
- Limites financières du contrat d'assurance RG Corps
- La notion de zones à risques. Rôle du JWC.
- Description du processus de souscription et fin du contrat.
- Les exclusions/déchéances.

CONCLUSION

- Les nouvelles garanties françaises en Risques de Guerre - Évolutions 2010.

Organisme de Formation enregistré sous le numéro 11756158975 auprès du préfet de la région d'Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

La lutte anti-incendie

2 Jours (15h)

Tarifs

1 025 €TTC pour les membres du CESAM.

1 375 €TTC pour les experts et CA recommandés par le CESAM et adhérents PLANETE CSCA.

1 775 €TTC pour les non membres et experts ou CA non recommandés.

Format

Présentiel à Marseille

Formateurs

Pierre CANEVET • JLB Expertises
Rémi BARRAL • JLB Expertises

Session

07 et 08 octobre 2025

Public concerné

Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports qu'il soit :

- Salarié de compagnies d'assurance, de courtiers, d'agents maritimes ou d'agents d'assurance.
- Expert ou commissaire d'avaries travaillant dans ce secteur.
- Avocat spécialisé en droit des Transports/Assurance.
- Risk Manager de sociétés actives dans le Transport ou ayant des services logistiques/expéditions traitant de l'assurance transport.

Prérequis

Aucun.

Objectifs opérationnels

- Identifier et comprendre les différentes sources potentielles d'incendie à bord des navires.
- Maîtriser le concept du triangle du feu et ses implications pratiques.
- Assimiler les moyens de prévention contre les incendies spécifiques aux navires.
- Découvrir et appliquer les techniques de lutte anti-incendie, en particulier à bord d'un Roro, à travers une exploration terrain.
- S'exercer concrètement à la lutte contre le feu aux côtés de professionnels.

Méthodes mobilisées et modalités d'évaluation

- Questionnaire pré-formation permettant d'identifier les attentes et le niveau des participants.
- Exposés à partir d'un diaporama, suivis de questions-réponses et d'échanges avec les participants.
- Cas pratiques, mises en situation, échanges d'expériences.
- Évaluation des acquis par le biais d'un questionnaire.
- Questionnaire de satisfaction à la fin du stage.

Contact : mdocquiert@cesam.org - formation@cesam.org

Inscription : https://www.cesam.org/fr/reseau/formation_v2/
Inscription à réaliser en ligne sur le site du CESAM au plus tard dans la semaine qui précède la formation et sous réserve de places disponibles.

PROGRAMME

Tour de table et évaluation des besoins.

JOUR 1

ENSM (École Nationale Supérieure Maritime)

Une demie journée devrait être animée à l'ENSM par un ancien Commandant de porte-conteneur pour parler de la lutte incendie à bord de porte-conteneur.

- Exploitation des rouliers.
- Exploitation des porte-conteneurs.
- Le code IMDG.
- Cas pratique IMDG.
- Exemple d'incendie à bord d'un roulier.
- Exemple d'incendie à bord d'un porte-conteneurs.

JOUR 2

CETIS (Centre d'Entraînement aux Techniques d'Incendie et de Survie)
Centre de formation des marins pompiers

Matin

- Visite d'un navire roulier à passagers avec les Marins Pompiers.
- Description du système de lutte incendie à bord.

Déjeuner au CETIS

Après-midi - Échanges avec le CETIS

- Gestion d'un feu de véhicule – focus sur le voitures électriques.
- Gestion des feux de nouveaux carburants (hydrogène, méthanol, GNL).
- Cas pratique.

Organisme de Formation enregistré sous le numéro 11756158975 auprès du préfet de la région d'Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Découverte à terre et à bord de la logistique du monde maritime

CESAM

JLB EXPERTISES

2 Jours (15h)

Tarifs

1 025 €TTC pour les membres du CESAM.

1 375 €TTC pour les experts et CA recommandés par le CESAM et adhérents PLANETE CSCA.

1 775 €TTC pour les non membres et experts ou CA non recommandés.

Format

En présentiel à Marseille
Formation limitée à 30 participants.
Les frais de déplacement et de bouche restent à charge des participants à l'exception du déjeuner du 2e jour.

Formateurs
Pierre CANEVET • JLB Expertises
Rémi BARRAL • JLB Expertises

Session
09 et 10 octobre 2025

Public concerné

Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports qu'il soit :

- Salarié de compagnies d'assurance, de courtiers, d'agents maritimes ou d'agents d'assurance.
- Expert ou commissaire d'avaries travaillant dans ce secteur.
- Avocat spécialisé en droit des Transports/Assurance.
- Risk Manager de sociétés actives dans le Transport ou ayant des services logistiques/expéditions traitant de l'assurance transport.

Prérequis

Aucun.

Objectifs opérationnels

- Maîtriser les fondamentaux de la logistique du monde maritime de façon concrète sur le terrain.
- Maîtriser les fondamentaux des règles techniques de navigation.
- Comprendre le fonctionnement d'un port et les différents acteurs concernés.

Méthodes mobilisées et modalités d'évaluation

- Questionnaire pré-formation permettant d'identifier les attentes et le niveau des participants.
- Exposés à partir d'un diaporama, suivis de questions-réponses et d'échanges avec les participants.
- Cas pratiques, mises en situation, échanges d'expériences.
- Évaluation des acquis par le biais d'un questionnaire.
- Questionnaire de satisfaction à la fin du stage.

Contact : mdocquiert@cesam.org - formation@cesam.org

Inscription : https://www.cesam.org/fr/reseau/formation_v2/
Inscription à réaliser en ligne sur le site du CESAM au plus tard dans la semaine qui précède la formation et sous réserve de places disponibles.

PROGRAMME

Tour de table et évaluation des besoins.

JOUR 1

INITIATION AU SIMULATEUR NAVIGATION

Principes des règles de barre et RIPAM (Règlement international pour prévenir les abordages en mer)

- Présentation des différentes règles.
- Présentation des différents types de navires et de leurs privilèges.
- Conduite des navires dans toutes les conditions de visibilité.
- Conduite des navires en vue les uns des autres.
- Conduite des navires par visibilité réduite.
- L'anticollision.

Présentation des différents éléments qui composent une passerelle

- La barre.
- Le radar.
- La carte.
- Le GPS.
- Le compas.
- Le transmetteur d'ordre machine.
- Le loch.
- L'AIS.
- La VHF.
- Le sondeur.

LA MANŒUVRE

Caractéristiques et définition d'un navire

- Le gouvernail.
- L'hélice.
- Navire équipé de deux lignes d'arbre.
- Les propulseurs d'étrave et d'étambot, intérêt pour la manœuvre.
- Navire en mouvement : Notions élémentaires.
- Cinématique du navire.
- Analyse des mouvements du navire.
- Forces exercées par l'eau sur le navire.
- L'influence de la houle, le roulis, le tangage, le pilonnement.
- Comportement du navire par mauvais temps, la cape, la fuite.
- Les manœuvres d'homme à la mer, conduite à tenir.

Utilisation du simulateur avec un exercice qui reprendra la plupart des points étudiés ci-dessus.

SIMULATEUR CARGAISON

Cas pratique de déchargement d'un VLCC sur un simulateur :

- Préparation du déchargement.
- Mesure des quantités, des teneurs en H2S, et benzène du pr
- Principe de fonctionnement d'un UTI et d'un gaz détecteur.
- La Ship Shore Safety Cheklist.
- Démarrage des installations, principe du gaz inerte, utilisatio pompes à cargaison
  –

Organisme de Formation enregistré sous le numéro 11756158975 auprès du préfet de la région d'Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Découverte à terre et à bord de la logistique du monde maritime

Suite du programme

EMBARQUEMENT SUR UN REMORQUEUR, VISITE DE LA CAPITAINERIE :

Les remorqueurs et leurs rôles

- Organisation de l'accueil des navires.
- Gestion des mouvements de navires dans le port.
- Attribution des remorqueurs pour un navire.
- Organisation à bord du remorqueur.
- Manœuvre du remorqueur.
- Organisation à bord du remorqueur.
- Assistance des grands navires pour l'entrée, la sortie du port ainsi que l'accostage.

La capitainerie : présentation de ses rôles

- Organisation de l'accueil des navires.
- Gestion des mouvements de navires dans le port.
- Attribution des emplacements pour les navires.
- Surveillance et conservation des installations portuaires.
- Surveillance des plans d'eau et chenaux.
- Surveillance des pollutions et événements pouvant affecter la sécurité du port et des navires.
- Gestion opérationnelle des ponts et écluses.
- Relais d'alerte aux services de secours, administrations et préfectures pour les sinistres dans la circonscription portuaire.
- Organisation des opérations de secours sur sinistre.
- Gestion avec suivi réglementaire des matières dangereuses ou non en transit sur le port.
- Application du code des ports.
- Police des plans d'eau.
- Police de l'environnement.
- Police du balisage.
- Application des règlements particuliers du port.
- Sûreté.

JOUR 2

VISITE DU PORT DE FOS SUR MER, DEPUIS UN NAVIRE

- Visite du terminal conteneur, avec présentation des installations et des navires.
- Visite du terminal pétrolier avec présentation des installations et des navires.
- Visite du terminal vraquier avec présentation des installations et des navires.

« À CONFIRMER » VISITE D'UN SOUTEUR – CAS PRATIQUE D'UN DÉCHARGEMENT DE VRAC LIQUIDE

- Danger et propriétés des hydrocarbures.
- Présentation des pompes fonctionnement et utilisation.
- Citernes du navire, élément de protection soupape de sureté, détection incendie, fonctionnement des moyens de luttes contre l'incendie.
- Présentation de la salle de contrôle du navire avec les différents éléments.
- Stockage des soutes.
- Déroulement complet d'une opération de déchargement avec description de chacune des phases.
- Gestion et organisation du terminal d'après l'ISGOTT.
- Opérations d'un terminal, d'après l'ISGOTT..

« À CONFIRMER » VISITE D'UN ENTREPÔT À FOS SUR MER

- Présentation des méthodes de stockage de différentes matières premières/produits industriels.
- Les différents points de contrôle lors d'une inspection magasin :
  - État général de l'entrepôt.
  - Sécurité.
  - Lutte anti-incendie.
  - Risques d'inondations.
  - Éventuelles recommandations.

Organisme de Formation enregistré sous le numéro 11756158975 auprès du préfet de la région d'Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Droit de l'espace (niveau 2)

CESAM LOONIS QUÉLEN

1 Jour (7h30)

Tarifs

550 €TTC pour les membres du CESAM.

650 €TTC pour les experts et CA recommandés par le CESAM et adhérents PLANETE CSCA.

950 €TTC pour les non membres et experts ou CA non recommandés.

Format

Distanciel ou **présentiel à Paris** dans un lieu classé ERP (à préciser dans les 10 jours précédant la formation)

Formateur

Guillaume LOONIS QUÉLEN • LOONIS QUÉLEN, E.I. - Avocat au Barreau de Paris, Inscrit au Tableau UE/AELE de Genève

Session

13 octobre 2025

Public concerné

Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports qu'il soit :

- Salarié de compagnies d'assurance, de courtiers, d'agents maritimes ou d'agents d'assurance.
- Expert ou commissaire d'avaries travaillant dans ce secteur.
- Avocat spécialisé en droit des Transports/Assurance.
- Risk Manager de sociétés actives dans le Transport ou ayant des services logistiques/expéditions traitant de l'assurance transport.

Prérequis

Aucun.

Objectifs opérationnels

- Maîtriser les fondamentaux du droit de l'espace.
- Pouvoir conseiller en amont les clients.

Méthodes mobilisées et modalités d'évaluation

- Questionnaire pré-formation permettant d'identifier les attentes et le niveau des participants.
- Exposés à partir d'un diaporama, suivis de questions-réponses et d'échanges avec les participants.
- Cas pratiques, mises en situation, échanges d'expériences.
- Évaluation des acquis par le biais d'un questionnaire.
- Questionnaire de satisfaction à la fin du stage.

Contact : mdocquiert@cesam.org - formation@cesam.org

Inscription : https://www.cesam.org/fr/reseau/formation_v2/

Inscription à réaliser en ligne sur le site du CESAM au plus tard dans la semaine qui précède la formation et sous réserve de places disponibles.

PROGRAMME

Tour de table et évaluation des besoins.

EXPLORATION SPATIALE

- Statuts des objets lancés dans l'espace.
- Astronautes et *Space Participants*.
- Accords Artemis.

UTILISATION SPATIALE

- Satcom.
- Méga constellations, débris orbitaux et gestion du trafic spatial.
- Navigation.
- Télédétection.
- Militarisation.

SUJETS TRANSVERSAUX

- Contrôle des exportations.
- Propriété intellectuelle.
- Financement.

Organisme de Formation enregistré sous le numéro 11756158975 auprès du préfet de la région d'Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Le contentieux douanier : quels enjeux pour la Supply Chain ?

CESAM

1 Jour (7h30)

Tarifs

550 €TTC pour les membres du CESAM.

650 €TTC pour les experts et CA recommandés par le CESAM et adhérents PLANETE CSCA.

950 €TTC pour les non membres et experts ou CA non recommandés.

Format

Distanciel ou **présentiel à Paris** dans un lieu classé ERP (à préciser dans les 10 jours précédant la formation)

Formateur

Catherine LOPEZ

Session

06 novembre 2025

Public concerné

Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports qu'il soit :

- Salarié de compagnies d'assurance, de courtiers, d'agents maritimes ou d'agents d'assurance.
- Expert ou commissaire d'avaries travaillant dans ce secteur.
- Avocat spécialisé en droit des Transports/Assurance.
- Risk Manager de sociétés actives dans le Transport ou ayant des services logistiques/expéditions traitant de l'assurance transport.

Prérequis

Aucun.

Objectifs opérationnels

- Comprendre le rôle de la Douane, ses missions et ses pouvoirs.
- Identifier les différentes infractions douanières.
- Connaitre les voies de recours & moyens de défense.
- Pouvoir conseiller en amont les clients.
- Pouvoir intervenir en aval après déclaration de sinistre.

Méthodes mobilisées et modalités d'évaluation

- Questionnaire pré-formation permettant d'identifier les attentes et le niveau des participants.
- Exposés à partir d'un diaporama, suivis de questions-réponses et d'échanges avec les participants.
- Cas pratiques, mises en situation, échanges d'expériences.
- Évaluation des acquis par le biais d'un questionnaire.
- Questionnaire de satisfaction à la fin du stage.

Contact : mdocquiert@cesam.org - formation@cesam.org

Inscription : https://www.cesam.org/fr/reseau/formation_v2/
Inscription à réaliser en ligne sur le site du CESAM au plus tard dans la semaine qui précède la formation et sous réserve de places disponibles.

PROGRAMME

Tour de table et évaluation des besoins.

INTRODUCTION

- Le rôle de la Douane au sein de la Supply Chain.
- La méconnaissance des risques, des enjeux encourus et des moyens de défense.

PARTIE I
LA DOUANE : ORGANISATION, MISSIONS, POUVOIRS

Organisation et missions de la Douane :

- Comment est organisée la Douane au niveau National-Régional-Local ?
- La mission économique de la Douane.
- La mission fiscale de la Douane.
- Le rôle de protection de la Douane.

Les pouvoirs de la Douane :

- La sollicitation de documents.
- L'enquête douanière.
- La saisie douanière en entrepôt ou en cours transit.
- Le pouvoir Judiciaire de la Douane.

PARTIE II
DOUANE RISQUES-ENJEUX ET MOYENS DE DÉFENSE (CONTENTIEUX DOUANIER)

Les différentes infractions, la notification d'infraction par la Douane et les voies de recours :

- Les contraventions douanières / le délit douanier.
- Les contestations en douane : passage en douane et contrôle a posteriori.
- La procédure de notification des infractions : procès-verbal de constat, procès-verbal de notification, inscription AMR, arrangement transactionnel, les délais et les voies de recours.

Le contentieux douanier : quels moyens de défense ?

- Personnes susceptibles d'être poursuivies.
- Les tribunaux nationaux.
- Les instances communautaires.
- Moyens de défense pour les personnes poursuivies.
- Peut-on assurer le Risque Douane ?

CONCLUSION

La Douane est un élément clé au sein de la Supply Chain d'où l'importance de bien connaître le risque douanier et ses enjeux !

Organisme de Formation enregistré sous le numéro 11756158975 auprès du préfet de la région d'Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

L'assurance des navires de plaisance (niveau 3)

1 Jour (7h30)

Tarifs

550 €TTC pour les membres du CESAM.

650 €TTC pour les experts et CA recommandés par le CESAM et adhérents PLANETE CSCA.

950 €TTC pour les non membres et experts ou CA non recommandés.

Format

Distanciel ou **présentiel à Paris** dans un lieu classé ERP (à préciser dans les 10 jours précédant la formation)

Formateur

Roger DUCHAMP • RD Consultancy Services

Session

12 novembre 2025

Public concerné

Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports qu'il soit :

- Salarié de compagnies d'assurance, de courtiers, d'agents maritimes ou d'agents d'assurance.
- Expert ou commissaire d'avaries travaillant dans ce secteur.
- Avocat spécialisé en droit des Transports/Assurance.
- Risk Manager de sociétés actives dans le Transport ou ayant des services logistiques/expéditions traitant de l'assurance transport.

Prérequis

Une connaissance des principes généraux de l'assurance et de des bateaux de plaisance à usage privé de moins de 24 mètres est nécessaire.

Objectifs opérationnels

- Comprendre et analyser les besoins d'un client, d'un club sportif, d'un propriétaire d'un bateau de course ou d'un vieux grément d'une longueur inférieure à 24 mètres.
- Connaître les règles particulières applicables à ces bateaux et appréhender l'analyse de ces risques particuliers.

Méthodes mobilisées et modalités d'évaluation

- Un questionnaire pré-formation permettant d'identifier les attentes et le niveau des participants.
- Exposés à partir d'un diaporama, suivis de questions-réponses et d'échanges avec les participants.
- Cas pratiques, mises en situation, échanges d'expériences.
- Évaluation des acquis par le biais d'un questionnaire.
- Questionnaire de satisfaction à la fin du stage.

Contact : mdocquiert@cesam.org - formation@cesam.org

Inscription : https://www.cesam.org/fr/reseau/formation_v2/

Inscription à réaliser en ligne sur le site du CESAM au plus tard dans la semaine qui précède la formation et sous réserve de places disponibles.

PROGRAMME

Tour de table et évaluation des besoins.

LES BATEAUX DE PLAISANCE DE MOINS DE 24 MÈTRES, LES FLOTTES, LES NUC, LES BATEAUX DE COURSE, LA NAVIGATION AUTOUR DU MONDE ET LES VIEUX GRÉMENTS

L'assurance des flottes de bateaux de plaisance et location sans skipper

- Permis, brevets, carte de circulation et permis d'armement.
- Les flottes de location de voiliers et de bateaux à moteurs.
- Le cas particulier des jets skis.
- La tarification.

L'assurance des bateaux de course

- Les critères de souscription.
- La prévention.
- La souscription.

L'assurance des bateaux autour du monde

- Les critères de souscription.
- Les zones et périodes de navigation.

L'assurance des navires de plaisance traditionnels (vieux gréments)

- Définition : Bateau patrimoine, Bateau classique, Vieux Gréments.
- La souscription des navires de plaisance traditionnels.

L'assurance de la RC du locataire ou de l'affréteur du navire de plaisance

- L'assurance de la RC de l'affréteur du navire de plaisance commercial.
- L'assurance de la RC du skipper.
- L'assurance annulation du voyage. Trip Cancellation Insuranc

Les NUC - Les Navires à Usage Commercial

- Le cadre juridique.
- La règlementation technique – La Division 241.
- Les polices Corps et RCPNM.

Organisme de Formation enregistré sous le numéro 11756158975 auprès du préfet de la région d'Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

L'assurance des navires de commerce / Bluewater (niveau 3)

1 Jour (7h30)

Tarifs

550 €TTC pour les membres du CESAM.

650 €TTC pour les experts et CA recommandés par le CESAM et adhérents PLANETE CSCA.

950 €TTC pour les non membres et experts ou CA non recommandés.

Format

Distanciel ou **présentiel à Paris** dans un lieu classé ERP (à préciser dans les 10 jours précédant la formation)

Formateur

Roger DUCHAMP • RD Consultancy Services

Session

13 novembre 2025

Public concerné

Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports qu'il soit :

- Salarié de compagnies d'assurance, de courtiers, d'experts maritimes ou d'agents d'assurance.
- Expert ou commissaire d'avaries travaillant dans ce secteur.
- Avocat spécialisé en droit des Transports/Assurance.
- Risk Manager de sociétés actives dans le Transport ou ayant des services logistiques/expéditions traitant de l'assurance transport.

Prérequis

Ce séminaire de formation est destiné à ceux qui connaissent les conditions d'assurance des navires de commerce des principaux marchés internationaux.

Objectifs opérationnels

- Connaître les règles de la tarification de l'assurance Corps ainsi que le Risk assessment.
- Comprendre, adapter et analyser les Clauses d'assurance des grands marchés internationaux de l'assurance des navires de commerce ainsi que leur utilisation et l'impact de ces clauses et conditions particulières.

Méthodes mobilisées et modalités d'évaluation

- Questionnaire pré-formation permettant d'identifier les attentes et le niveau des participants.
- Exposés à partir d'un diaporama, suivis de questions-réponses et d'échanges avec les participants.
- Cas pratiques, mises en situation, échanges d'expériences.
- Évaluation des acquis par le biais d'un questionnaire.
- Questionnaire de satisfaction à la fin du stage.

Contact : mdocquiert@cesam.org - formation@cesam.org

Inscription : https://www.cesam.org/fr/reseau/formation_v2/

Inscription à réaliser en ligne sur le site du CESAM au plus tard dans la semaine qui précède la formation et sous réserve de places disponibles.

PROGRAMME

Tour de table et évaluation des besoins.

LES RISK ASSESSMENT

- Les limites de la statistique Corps.
- Les éléments déterminants.
- Les datas disponibles.
- La collecte des données - Meetrisk.

LA PRIME

- La prime Perte totale.
- La Bonne arrivée/Increased value.
- La Prime avarie.
- Le calcul de la prime Corps et Machines.
- Le changement de valeur.
- L'exclusion de la RC.

LES FRANCHISES

- La franchise de base.
- Additional Machinery Deductible.
- Le rachat de franchise.
- Annual Aggregate Deductible.

LA VIE DU CONTRAT

- CRO / Full Return
- Les travaux sur le navire
- La fin de vie, le voyage scrap
- La navigation hors zone conventionnelle
- Les clauses de continuité
- Anticipated Bonus.
- Les Long Term Agreement.

LA RÉASSURANCE FACULTATIVE

- Définition.
- La réassurance en quotepart.
- La réassurance en excédent de plein.
- Les clauses.
- La gestion des sinistres.

LA CAPTIVE D'ASSURANCE

Organisme de Formation enregistré sous le numéro 11756158975 auprès du préfet de la région d'Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

L’assurance des navires côtiers / Brownwater (niveau 4)

1 Jour (7h30)

Tarifs

550 €TTC pour les membres du CESAM.

650 €TTC pour les experts et CA recommandés par le CESAM et adhérents PLANETE CSCA.

950 €TTC pour les non membres et experts ou CA non recommandés.

Format

Distanciel ou **présentiel à Paris** dans un lieu classé ERP (à préciser dans les 10 jours précédant la formation)

Formateur

Roger DUCHAMP • RD Consultancy Services

Session

14 novembre 2025

Public concerné

Tout professionnel de l’assurance Maritime et Transports qu’il soit :

- Salarié de compagnies d’assurance, de courtiers, d’agents maritimes ou d’agents d’assurance.
- Expert ou commissaire d’avaries travaillant dans ce secteur.
- Avocat spécialisé en droit des Transports / Assurance.
- Risk Manager de sociétés actives dans le Transport ou ayant des services logistiques / expéditions traitant de l’assurance transport.

Prérequis

Aucun.

Objectifs opérationnels

- Comprendre et analyser les besoins d’un client professionnel armateur de navires de cabotage.
- Connaître les règles applicables et les solutions d’assurance du marché français et des principaux marchés internationaux des navires de commerce de cabotage (Brownwater), des navires de plaisance commerciale, des navires côtiers des collectivités publiques, des navires de travaux publics, en vue de présenter à des clients les offres d’assurance qui correspondent à leurs besoins.

Méthodes mobilisées et modalités d’évaluation

- Questionnaire pré-formation permettant d’identifier les attentes et le niveau des participants.
- Exposés à partir d’un diaporama, suivis de questions-réponses et d’échanges avec les participants.
- Cas pratiques, mises en situation, échanges d’expériences.
- Évaluation des acquis par le biais d’un questionnaire.
- Questionnaire de satisfaction à la fin du stage.

Contact : mdocquiert@cesam.org - formation@cesam.org

Inscription : https://www.cesam.org/fr/reseau/formation_v2/
Inscription à réaliser en ligne sur le site du CESAM au plus tard dans la semaine qui précède la formation et sous réserve de places disponibles.

PROGRAMME

Tour de table et évaluation des besoins.

LES BIENS ASSURÉS

Les navires de petit tonnage, les navires de servitude, les Navires de plaisance à Utilisation Commerciale (NUC – division 241), Navire d’Activité Côtière (NAC), RIF.

LES ASSURÉS

Les ports, les collectivités locales et les Appels d’Offres Publics, les petits armements, les loueurs de bateaux de plaisance avec skipper.

UN RÉGIME JURIDIQUE ADAPTÉ

L’ASSURANCE CORPS + RPN
UN PACKAGE : LES SOLUTIONS DES ASSUREURS

Marché français

- La police française Corps et RPNM.

Marché de Londres

- ITC Hulls Port Risks + Limited Navigation and Institute P and I Clauses.

USA

- American Institute Tug Form 1976 ; Taylor from 1953, American Port Risks.

Marché nordique

- Norwegian Marine Insurance Conditions relating to Commercial Vessels less than 15 metres long, Cefor form. No. 279.

P and I Clubs à prime fixe

British Marine

COMPARAISON DES RISQUES COUVERTS :

- Les événements assurés et les événements exclus.
- Les dommages causés au navire.
- La RC, les dommages causés par le navire.
- Les frais et dépenses.
- Les capitaux assurés.

LE RISK ASSESSMENT

LA SOUSCRIPTION ET LES AOP

LES PARTICULARITÉS DE LA GESTION DES SINISTRES

Organisme de Formation enregistré sous le numéro 11756158975 auprès du préfet de la région d’Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l’État.

Découverte des installations portuaires (Port de Sète)

1 Jour (7h30)

Tarifs

550 €TTC pour les membres du CESAM.

660 €TTC pour les experts et CA recommandés par le CESAM et adhérents PLANETE CSCA.

990 €TTC pour les non membres et experts ou CA non recommandés.

Format

En présentiel à Sète

Formateurs

Benoît GUILLOU • Experts Clément & Associés
Antoine LUQUIAU • Adam Assurances

Session

À confirmer ultérieurement

Public concerné

Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports qu'il soit :

- Salarié de compagnies d'assurance, de courtiers, d'agents maritimes ou d'agents d'assurance.
- Expert ou commissaire d'avaries travaillant dans ce secteur.
- Avocat spécialisé en droit des Transports/Assurance.
- Risk Manager de sociétés actives dans le Transport ou ayant des services logistiques/expéditions traitant de l'assurance transport.

Prérequis

Aucun.

Objectifs opérationnels

- Maîtriser les fondamentaux de la logistique du monde maritime de façon concrète sur le terrain.
- Comprendre le fonctionnement d'un port et les différents acteurs concernés.

Méthodes mobilisées et modalités d'évaluation

- Questionnaire pré-formation permettant d'identifier les attentes et le niveau des participants.
- Exposés à partir d'un diaporama, suivis de questions-réponses et d'échanges avec les participants.
- Cas pratiques, mises en situation, échanges d'expériences.
- Évaluation des acquis par le biais d'un questionnaire.
- Questionnaire de satisfaction à la fin du stage.

Contact : mdocquiert@cesam.org - formation@cesam.org

Inscription : https://www.cesam.org/fr/reseau/formation_v2/
Inscription à réaliser en ligne sur le site du CESAM au plus tard dans la semaine qui précède la formation et sous réserve de places disponibles.

PROGRAMME

Tour de table et évaluation des besoins.

INTRODUCTION

- Présentation générale des activités portuaires en France.
- Présentation des statuts juridiques des ports maritimes.
- Compréhension du cadre réglementaire et législatif applicable aux ports.

L'EXPLOITATION PORTUAIRE

- L'exploitant portuaire.
- Fonctionnement d'un port : de l'arrivée à la sortie des marchandises.
- Les sinistres sur les ports/La chaîne logistique portuaire.

LE SERVICE PUBLIC PORTUAIRE

- Les missions de service public des ports maritimes.
- Les enjeux du service public dans le secteur portuaire.
- Gestion et financement du service public portuaire.
- Les responsabilités.
- Focus sécurité, sûreté, RSE.

RENCONTRE AVEC LES ACTEURS ET VISITE D'UN PORT

- Entretien avec la direction du port.
- Visite guidée du port pour comprendre concrètement les processus et les métiers.
- Rencontre avec les auxiliaires portuaires.

Organisme de Formation enregistré sous le numéro 11756158975 auprès du préfet de la région d'Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

LES FORMATEURS

Rémi BARRAL

EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES

DE **2010** À **2024**
JLB EXPERTISES

- Diverses missions d'expertises cargaison
- Développement du réseau JLB à Madagascar, Dakar, Matadi, Monrovia, Freetown, Conakry, Douala, Tema et Maputo, etc.
- Management des différentes filiales en Afrique de l'Ouest.
- Rédaction de rapports et relations quotidiennes avec les Assureurs Cargaisons.
- En charge de divers dossiers d'expertise en Afrique et ailleurs dans le monde, suite à des événements majeurs.
- Développement de laboratoires d'analyse qualité en Côte d'Ivoire et à Madagascar (cacao, épices, vanille et huiles essentielles).
- Développement d'une activité d'audit dans la sustainability pour les traders en cacao et chocolatier.
- Membre du Loss Prevention Committee de l'IUMI.

FORMATIONS

DE **2011** À **2012**
Centre de Droit Maritime et des Transports
Aix en Provence
Master 2 en droit maritime et des transports.

DE **2007** À **2011**
EDHEC Business School
Lille
Master in Management.

DE **2004** À **2007**
Lycée Thiers
Marseille
Classe préparatoire aux grandes écoles de commerce – voie scientifique.

COMPÉTENCES

Langues
Anglais : courant (TOEFL 102/120).
Espagnol : lu, écrit, parlé.

Informatique
MS Office (Word, Excel, PowerPoint, Access).

Organisme de Formation enregistré sous le numéro 11756158975 auprès du préfet de la région d'Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Mathieu BERRURIER

EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES

DEPUIS **2022**

VERLINGUE
Membre du Comité Exécutif.

DEPUIS **2019**

EYSSAUTIER-VERLINGUE
Directeur Général.

DE **2016** À **2019**

GROUPE EYSSAUTIER
Président Directeur Général.

DE **2006** À **2016**

GROUPE EYSSAUTIER
Directeur Général.

DE **2003** À **2006**

GROUPE EYSSAUTIER
Directeur Général Délégué.

DE **2000** À **2003**

GROUPE EYSSAUTIER
Directeur Général Adjoint.

DE **1999** À **2000**

MARSH SA
Directeur de la Division Maritime et Transports.

DE **1997** À **1999**

SEDGWICK SA
Membre du Comité de Direction.

DE **1995** À **1999**

SEDGWICK SA
Directeur de la Division Maritime et Transports.

DE **1995** À **1998**

SEDGWICK SA
Directeur adjoint du Département Corps.

DE **1994** À **1995**

SACIAR - LA SÉCURITÉ NOUVELLE
Sous-Directeur - Membre du Comité.

DE **1989** À **1994**

SACIAR - LA SÉCURITÉ NOUVELLE
Responsable du service Réassurances.

PARTICIPATION À DES INSTANCES PROFESSIONNELLES

DEPUIS **2018**

CLUSTER MARITIME FRANÇAIS
Administrateur ; membre du bureau.

DEPUIS **2018**

PLANETE CSCA
Chambre Syndicale des Courtiers d'Assurances
Membre du Conseil National.

DEPUIS **2016**

UCAMAT
Union des Courtiers d'assurances Maritime, Aviation et Transport
Président.

DEPUIS **2016**

PARISMAT
Initiateur et acteur clé dans l'organisation et la promotion du Marché Français des assurances Maritimes et Transports.

EXPÉRIENCES EN FORMATION

DEPUIS **2023**

CESAM
Chargé de conférence sur « Les intermédiaires du Transport ».

DEPUIS **2020 PL**

Dauphine PLS - Executive Master
Chargé de conférence sur «Les Dirigeants du courtage d'assurance ».

DEPUIS **2016**

AMRAE Formation
Responsable formation « Transport ».

DE **1997** À **2018**

Faculté de droit de Tours
Chargé de Conférence M2 Droit des affaires internationales.

FORMATIONS

1997

Sedgwick Insurance MBA
Formation 6 mois à Bruxelles.

1987

Institut des Assurances de Tours

1986

Diplôme du Centre de Droit et du Commerce International

Faculté de Droit et de Sciences Économiques de Tours
Maîtrise de droit privé.

AUTRE

Chevalier dans l'Ordre du Mérite Maritime.

Organisme de Formation enregistré sous le numéro 11756158975 auprès du préfet de la région d'Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Philippe BOSSE

CV disponible prochainement

Organisme de Formation enregistré sous le numéro 11756158975 auprès du préfet de la région d'Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Pascal BOULANGER

EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES

DEPUIS **02|2022**

Création d'une activité de conseil et formation sur (déclaration auprès du Préfet de Région)

DEPUIS **12|2022**

Obtention de la certification QUALIOPI dans le domaine : Actions de formation

DE **2020** À FIN **2021**

- **GROUPE PERRENOT** (6 000 salariés)
  Directeur HSEQ en charge :
  – Du management du risque routier.
  – Des activités sécurité dans les domaines du transport de matières dangereuses par route.

DE **1995** À **2020**

- **GROUPE LE CALVEZ BREST**
  Responsable formateur, reprise de mes études pour accéder en 2000 au poste de directeur Hygiène Sécurité Environnement Qualité rattaché au PDG et membre du comité exécutif au sein de la holding.
- **CARSAT BRETAGNE**
  Représentant MEDEF (toujours d'actualité en 2023)
  – Titulaire au sein du Comité Technique Régional II (CTR).
  – Titulaire de la CPP II : commission pour les notifications des comptes employeurs suite à contrôles de la CARSAT sur le terrain.
- **PRÉFECTURE DU FINISTÈRE**
  – Inspecteur Départemental de Sécurité Routière spécialisé Poids Lourds pour mener des enquêtes type « bureau accidents », à la demande du Préfet, suite à des accidents graves impliquant un poids lourd.
- **CLUB SÉCURITÉ ROUTIÈRE EN ENTREPRISE POUR LE FINISTÈRE**
  Président fondateur.
- **GROUPE LE CALVEZ**
  Représentant du groupe au sein de l'Association des Transporteurs de Matières dangereuses (ATMD) :
  – Discussion au ministère de l'environnement des textes réglementaires applicables dans le domaine.
  – Défense des intérêts de la profession.
- **Sûreté : prévention des actes de malveillance**
  – Travail avec la gendarmerie et les référents sûreté.
  – Travail lié à la fonction d'officier de sécurité.
- **Prévention du risque routier et amélioration du poste litiges**
  – Travail opérationnel afin d'améliorer le rapport sinistre à primes dans les activités suivantes : transport et distribution de denrées alimentaires en frais et en surgelés, transport et distribution de matières dangereuses carburant, gaz, chimie, ramassage et transports d'animaux vivants, activité en bennes.

DE **1992** À **1995**

- **ECF ROUDAUT LANDIVISIAU**
  Formateur de conduite du Groupe Lourd (PL/SPL/TC).
- **TRANSPORTS BIHAN**
  Exploitant en remplacement du dirigeant durant ses congés.
- **TRANSPORT JOUAN GUERLESQUIN**
  Conducteur routier durant les weekends et les vacances.

DE **1982** À **1992**

- **TRANSPORTS BIHAN RENÉ PLOUESCAT**
  conducteur routier international, transports frigorifiques de viande pendue sur l'Europe, Pays de l'Est, Afrique du Nord.
- **EXPLOITANT TRANSPORT** en remplacement du dirigeant durant ses congés.

DE **1980** À **1982**

TILLY GUERLESQUIN
Conducteur routier régional ramassage de volailles.

EN **1980**

SOCIÉTÉ PRIMEL PLOUGASNOU
Manutentionnaire de marée durant deux mois.

FORMATIONS

- CAP de conducteur routier.
- BEPECASER Groupe Lourd : enseignement de la conduite.
- Conseiller Sécurité Transports de matières dangereuses par route : gaz, chimie, radioactif Personne Compétente en Radio Protection : transport de matières radioactives Formations CCI – CARSAT dans le domaine de la sécurité.
- Transport de matières radioactives par route : Personne compétente en radioprotection ; Réglementation Belge : agent de radioprotection, responsable du contrôle physique.
- Formations CCI – CARSAT dans le domaine de la sécurité, ATEX, CHIMIE.
- Habilitation Confidentielle Défense.
- Certification QUALIOPI dans le domaine : actions de formation (obtention décembre 2022).
- DREETS : enregistré (BRET/2023/017) en tant que Intervenant en Prévention des Risques Professionnels dédié TRM.

Organisme de Formation enregistré sous le numéro 11756158975 auprès du préfet de la région d'Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Pierre CANEVET

EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES

DEPUIS **01|2023**

JLB EXPERTISES
Expert maritime oil&gas
- Intervention pour le compte des assureurs P&I suite à des dommages cargaison.
- Expertises nautiques, corps et machines.

DE **09|2021** À **12|2022**
STAPEM OFFSHORE
Loading Master sur le FPSO CLOV, géré par TOTAL.

DE **11|2017** À **09|2021**
EURONAV
Second capitaine sur super pétrolier, VLCC.

DE **07|2016** À **11|2017**
EURONAV
Officier polyvalent, pont ou machine sur pétrolier, VLCC.

DE **11|2014** À **08|2015**
EURONAV
Officier polyvalent sur Pétrolier VLCC.

DE **07|2014** À **09|2014**
ABC MARITIME
Lieutenant sur barge sur le site Anguille au Gabon.

DE **09|2013** À **04|2014**
EURONAV
Élève officier.

DE **06|2012** À **08|2012**
EURONAV
Élève stagiaire.

DE **06|2011** À **08|2011**
MARINE NATIONALE
Aspirant.

DE **10|2009** À **12|2009**
MAERSK
Élève officier.

FORMATIONS

- **03/04/2020** Certificat de formation avancée navires pétroliers.
- **08/01/2020** Certificat d'enseignement médical de niveau III.
- **22/11/2019** Brevet de capitaine de 1re classe de la marine marchande (anciennement capitaine au long cours).
- **31/08/2017** Certificat Général d'Opérateur.
- **10/04/2017** Visa US C1/D valide jusqu'au 06/04/2027.
- **24/11/2016** Certificat d'aptitude à l'exploitation des embarcations et radeaux de sauvetage.
- **25/11/2016** Certificat de Formation de base à la sécurité.
- **22/11/2016** Certificat de qualification avancée à la lutte contre l'incendie.
- **2015 - 2016** DESMM (Diplôme d'études supérieur de la marine marchande) à l'école nationale supérieure maritime du Havre.
- **13/03/2014** Certificat de formation spécifique à la sûreté.
- **28/06/2013** Diplôme d'officier de première classe de la marine marchande.
- **24/05/2013** Attestation de qualification à la direction des opérations de lavage au pétrole brut. Attestation de formation à l'utilisation des cartes électroniques « ECDIS ». Certificat de formation sur simulateur de radar et d'APRA.
- **09/2009** Entrée à l'ENSM du Havre.
- **2008 - 2009** Classe préparatoire aux grandes écoles MPSI - Fontainebleau.

COMPÉTENCES

Langues
Français : Langue maternelle.
Anglais : Langue de travail (équipage international).

Organisme de Formation enregistré sous le numéro 11756158975 auprès du préfet de la région d'Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Nicolas CHAMBON

EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES

DEPUIS **2019**

Consultant en assurance transport sur des missions d'audit de portefeuille et de revue des procédures de souscription, chargé de cours en droit du transport et en assurance transport au Master Transports Internationaux de Paris Panthéon-Sorbonne et universités associées de Sofia et Djibouti.

DE **2001** À **2019**
AXA CORPORATE SOLUTIONS
PARIS
Directeur du Département Conformité de la Souscription et Réassurance grands risques et risques transport.

DE **1998** À **09|2001**
AGF MARINE, AVIATION ET TRANSPORT
PARIS
Directeur du Département International.

DE **1992** À **1998**
PFA ASSURANCES GROUPE ATHENA
PARIS
Directeur du Département Technique et International assurance transport.

DE **1983** À **1992**
ADMINISTRATEUR DES AFFAIRES MARITIMES
BORDEAUX, DUNKERQUE ET PARIS

EXPÉRIENCES EN FORMATION

DEPUIS **1995**
Intervenant par conférences et modules de cours en droit du transport et assurance transport au Master 2 Transports Internationaux de Paris Panthéon-Sorbonne et universités associées de Sofia et Djibouti.

DE **2014** À **2018**
Responsable de la mise en place et du pilotage des formations métiers souscription grands risques d'AXA Corporate Solutions (formations internes diplômantes en trois niveaux), formateur réassurance.

DE **2010** À **2012**
MBA ENASS
Intervenant à la formation assurance maritime.

DE **2002** À **2007**
HEC MBA ENASS
Intervenant à la formation assurance maritime.

FORMATIONS

DE **1991** À **1992**
Paris Panthéon-Sorbonne
DESS Transports Internationaux.

DE **1983** À **1985**
École d'Administration des Affaires Maritimes
Ancien élève.

DE **1977** À **1980**
Institut d'Études Politiques
Paris

EN **1981**
Paris Nanterre
Licence en Droit.

AUTRES

- **1995-2000** Président de la Commission Risques de Guerre du marché français.
- **2000-2002** Président de la Commission des commissaires d'avaries.
- **1995-2000** Membre du legal committee de l'International Union of Marine Underwriters.

Organisme de Formation enregistré sous le numéro 11756158975 auprès du préfet de la région d'Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

CESAM

Stéphane DA SILVA

EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES

DEPUIS **07|2023**

CESAM

Direction du service financier.

- Management de l'équipe financière.
- Contrôles compliance LCB/FT et règlements bancaires.

DEPUIS **01|2000**

CESAM

Direction des études et développements informatiques.

- Création d'un système de signatures de documents cryptés par EDI : « Empreinte unique par hachage » des polices d'assurance.
- Création du système Edi Optiflux® : gestion de flux techniques et financiers associés échangés sur le marché maritime français.
- Migration des applications métiers : de Delphi/400 vers le C#.
- Benchmark, étude et appel d'offre, négociation et gestion du contrat, planning, recette.
- Normalisation du « Format d'échange en assurance maritime et transports » en France auprès de l'AFNOR : Ce système a été homologué sous la norme AFNOR « Z67-137 ».
- Responsable du Projet SICMEC – projet de suivi de conteneurs sur le Marché Maritime Mondial.
- Création d'un prototype de plateforme web sécurisé, connexion par certificat d'authentification SSL/TLS, saisie d'informations cryptées via des formulaires web, émission des données via une liaison sécurisée HTTPS.
- Digitalisation des comptes-rendus d'activités des Commissaires d'Avaries et Experts recommandés du CESAM.
- Maintenance du site web et développement de la cartographie et coordonnées des commissaires d'avaries et experts recommandés du CESAM.
- Responsable de la commission des référentiels du système Optiflux® et de la commission technique du système Optiflux®.
- Direction du déménagement du système informatique du CESAM, avec la gestion des contraintes techniques et électriques d'une plateforme Grand-système IBM.
- Direction du projet de réécriture des applications métiers de la plateforme IBM Grand-Système VSE vers une plateforme IBM Iséries.
- Direction du déménagement des locaux du CESAM et de son parc informatique.

DE **05|1998** À **01|2000**

FB2A

Société de Services et d'Ingénierie en Informatique à Paris, La Défense.

- Analyste programmeur dans l'assurance vie chez le client AGF SI.
  Environnement Grands Système IBM MVS (TSO,JCL,ENDEVOR,COBOL...).
- Analyste programmeur dans l'assurance maritime et Transports chez le client CESAM.
  Environnement Grands-Systèmes IBM VSE (JCL, VisualAge Generator, cobol...).

DE **09|1997** À **05|1998**

CAP GEMINI ERNST & YOUNG

Société de Services et d'Ingénierie en Informatique à Lille.

- Développeur dans le domaine Bancaire chez le client Le Crédit du Nord.

AUTRES EXPÉRIENCES

DEPUIS **10|2015**

Création de site web, Webmaster bénévole

Région de Provence-Alpes-Côte d'Azur, France.

- Achat du nom de domaine
  www.au-meuble-greoux.fr.
- Paramétrage des DNS et de l'hébergement.
- Création du site internet de location de meublés pour curistes.

FORMATIONS

- **ORSYS FORMATION**
  Manager 3.0, certification Jurgen APPELO.
- **CAMPUS LEFEBVRE DALLOZ**
  Agir en Leader.
- **CAMPUS LEFEBVRE DALLOZ**
  Formation Comité social et économique.
- **AF2A** Centre de Formation en Assurance
  ATTESTATION « Contrat d'assurance »
  Risque, prime, sinistre, contentieux.
- **AF2A** Centre de Formation en Assurance
  ATTESTATION « Assurance de dommages »
  Assurances de biens, assurances de responsabilités.
- **AF2A** Centre de Formation en Assurance
  ATTESTATION « Bases juridiques de la Responsabilité Civile » RC contractuelle, RC délictuelle ou quasi-délictuelle, mises en œuvre & causes d'exonération.
- **AF2A** Centre de Formation en Assurance
  ATTESTATION « Assurance Transport Facultés - propre compte ».
  Conditions générales des polices Facultés (police FAP sauf, tous risques maritimes, et clauses de marché, police française aérienne, police française terrestre, imprimés anglais 'Institute Cargo Clauses A-B-C', imprimés risque de guerre (waterborne, bout en bout), police au voyage, police marché, police d'abonnement, police tiers chargeur, avaries communes).

Organisme de Formation enregistré sous le numéro 11756158975 auprès du préfet de la région d'Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Frédéric DENÈFLE

EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES

DEPUIS **06|2020**

GAREX Directeur Général.

DE **05|2017** À **06|2020**

CESAM (50%) Directeur Relations extérieures.

GAREX (50%)

Directeur Général.

DE **10|2012** À **05|2017**

CESAM (70%) Directeur Relations extérieures.

GAREX (30%)

Directeur Juridique & Indemnisation.

DE **1998** À **2012**

GROUPE ALLIANZ

Directeur Juridique et Conformité de Allianz Global Corporate & Specialty France - Membre du Comité de Direction (2010 à 2012).

- Secrétaire juridique du CA, du Comité d'Audit et des AG.
- Conseiller juridique Souscription et Indemnisation Grands Risques (Dommages et RC) et Spécialités (Marine Aviation). Représentant CIL et contact TRACFIN. Mise en œuvre de la politique Conformité du Groupe Allianz au sein de AGC&S FR.
- Mission ponctuelle de management de transition Département Indemnisation Dommages (20 ETP) et Marine (15 ETP) 18 mois sur la période.

DE **1998** À **2009**

AGF MAT/AGCS FR

Responsable du département indemnisation et prévention Transports.

- Mise en place et développement du département conformément au plan stratégique/informatique - management 16 ETP pour 10 000 dossiers en moyenne/an pour une charge comptable de 80 MK€ en part Compagnie.

DE **1991** À **1997**

CESAM PARIS

Assistant du responsable du Département Juridique et Sinistres.

- Gestion des événements de mer pour le compte des Compagnies d'assurance Membres du GIE. Management de 6 ETP.

DE **1988** À **1991**

GIE RÉUNION EUROPÉENNE

Responsable Adjoint du Service Contentieux Risques Maritimes et Transports.

MISSIONS GLOBLALES

- Management d'équipes de juristes et d'ingénieurs dans une organisation matricielle internationale.
- Élaboration et mise en œuvre du SI. Indemnisation au sein du groupe AGF/AGCS en conformité avec les dispositions réglementaires.
- Participation et mise en œuvre à la réorganisation globale et locale de l'activité indemnisation d'AGCS en liaison avec le groupe et mise en œuvre de stratégie de transfert de portefeuilles d'assurance.

COMPÉTENCES

- Assurance Dommages/Commerce et transport.
- Management d'équipes et de projets.
- Animation de réseaux.
- Anglais courant.

PARTICIPATION À DES INTANCES PROFESSIONNELLES ET UNIVERSITAIRES

- **Depuis 2022** Président de IUMI.
- **Depuis 2018** Membre de l'executive committee de IUMI.
- **Depuis 2014** IUMI (International Union of Marine Insurers) Legal & Liability committee chairman.
- **Depuis 2013** Membre de la commission Assurance AFDM.
- **Depuis 2008** Intervenant Faculté de droit d'Aix en Provence sur l'Assurance de l'entreprise de Transport/risques maritimes.
- **Depuis 2004** Membre de la commission Juridique transport de France Assureurs.

FORMATIONS

- **1980- 1984** Maîtrise de droit des affaires - Paris I.
- **1981- 1985** Institut Libre des Relations Internationales - Paris.
- **1986** DESS Transports et distribution - Paris I Responsable M. du Pontavice/M. Léonard.
- **2006** Executive Management ESSEC : Formation au management pour cadres dirigeants AGF - Mémoire collectif et soutenance sur le thème « *Assurance emprunteur pour les personnes en risques aggravés* ».

Organisme de Formation enregistré sous le numéro 11756158975 auprès du préfet de la région d'Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

CESAM

Mathilde DOCQUIERT

EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES

DEPUIS **06|2020**

CESAM

Responsable des Services Événements Majeurs, Réseaux des experts et commissaires d'avaries, Risques de Guerre & Formation.

- Supervision des dossiers de sinistres majeurs et autres sinistres gérés pour le compte des compagnies d'assurance membres.
- Supervision des réseaux (experts plaisance, pêche, fluvial, transport de marchandises et commissaires d'avaries).
- Supervision de la notation des zones géographiques en matière de « Risques de Guerre et assimilés » applicable à l'assurance des marchandises transportées en vertu des modèles de clauses préconisés par France Assureurs (ex FFA).

Participation à des instances professionnelles

- Membre du Groupe de Travail Navigation Plaisance, France Assureurs.
- Membre de la Commission Centrale de Sécurité et de la Commission section « sécurité des navires de plaisance ».
- Membre du Comité Particulier de Certification des Experts EEA, CNPP.
- Membre du Comité d'Orientation Emballage du Laboratoire National de Métrologie et d'Essais.

DEPUIS **2020**

Enseignement à l'Université du Havre

Diplôme Universitaire Expert Maritime et Transport Maritime.

DE **10|2011** À **05|2020**

Juriste au département relations extérieures

- Gestion des sinistres avarie commune, assistance et avarie particulière pour le compte des assureurs.
- Coordination avec les experts et avocats et négociation des litiges avec les parties adverses.

FORMATIONS

- **2010 - 2011** Master II en «Droit et sécurité des activités maritimes et océaniques», Université de Nantes, France.
- **2011** Séminaire «Master II Défense et géopolitique», IHEDN, Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale, Paris, France (2011).
- **2008 - 2010** Master I et II en Droit à finalité spécialisée en droit étranger, Université Catholique de Louvain-la-Neuve, Belgique (2008-2010).
- **2004 - 2008** Licence en Droit, Facultés Universitaires Saint-Louis, Bruxelles, Belgique (2004-2008).

COMPÉTENCES

Langues

Français langue maternelle, Anglais courant, Espagnol bon niveau, Néerlandais niveau scolaire.

PUBLICATION

Article « Le transport maritime à l'épreuve de la piraterie», Journal des Tribunaux, Larcier, Belgique (mars 2012).

Organisme de Formation enregistré sous le numéro 11756158975 auprès du préfet de la région d'Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Franck DOLLFUS

EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES

DEPUIS **2014**
ASTERIAS AVOCATS GIE d'avocats - Paris Co-fondateur et CEO.

DEPUIS **2011**
CABINET DOLLFUS
Cabinet d'avocat EI - Paris.

DE **2021** À **2023**
ASSOCIATION DU GRAND VOILIER ÉCOLE
Administrateu.r

DE **2006** À **2011**
MICHALEK & DOLLFUS
Avocat Associé.

DE **2003** À **2006**
GROUPAMA TRANSPORT
Adjoint au Directeur – Direction juridique.

DE **2001** À **2003**
AXA CORPORATE SOLUTIONS
Marine & Aviation
Cargo Claims Manager.

DE **1992** À **1994**
PRÉFECTURE MARITIME DE L'ATLANTIQUE
Brest
Département « Action de l'État en Mer » – Bureau règlementation.

DE **07|1992** À **08|1992**
SOCATRA
Sea Tankers Company - Bordeaux
Suivi de la mise en place norme ISO 9001.

DE **07|1991** À **09|1991**
SOTEL – Guyane Française.

DE **07|1989** À **09|1989**
LILIBLAD PETROLEUM
Tacoma (USA)
Manutentionnaire.

DE **1985** À **1988**
10 mois de navigation sur 4 navires différents appartenant aux sociétés **CNN** – **SOFLUMAR** – **SOCATRA**.

EXPÉRIENCES EN FORMATION

DEPUIS **2023**
CESAM
Formateur.
BLF
Formateur.

DE **2018** À **2019**
ESA Business School de Beyrouth (Liban)
Chargé de cours : « *Maritime Law* » (en anglais).

DEPUIS **2018**
Hogere Zeevaartschool / École supérieure de Navigation d'Anvers (Belgique)
Conférencier : « *Marine insurance aspects of incidents at sea* » – *Law of the Sea* (*Advanced*).

EN **2015**
Chambre Syndicale des Courtiers d'Affrètement
« Marine Insurance ».

EN **2015**
Norbert Dentressangle

- « *Liability clauses in transportation and logistics* ».
- « *Civil Law v/Common law* ».

DEPUIS **2004**
Faculté de Droit - Université Le Havre Normandie
Chargé de cours en assurances maritimes.

FORMATIONS

- **1990 - 1991** Maîtrise droit des affaires.
  Université Paris V.
- **1991 - 1992** Master (DESS) en droit maritime et des transports.
  Université d'Aix en Provence.
- **2008** Formation « Opérateurs Économiques Agréés ». Organisation Mondiale de Douanes.
  Bruxelles.

COMPÉTENCES

Langues
Français langue maternelle, Anglais courant, Espagnol bon et Néerlandais notions.

Droit
Droit maritime, droit des transports, droit de l'assurance, droit public de la mer, droit de la plaisance, droit portuaire, droit social maritime, risques industriels.

Informatique
MS Office (Word, Excel, PowerPoint).

Organisme de Formation enregistré sous le numéro 11756158975 auprès du préfet de la région d'Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Roger DUCHAMP

EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES

EN **2024**
Le cabinet de courtage RD Consultancy Services est transformé en une société de consulting.

EN **2022**
CONCEPT SPECIAL RISKS
Consultant.

MEETRISK
Senior Advisor.

EN **2021**
UNIYACHT/POLIASS GROUP
Senior Ambassador/Broker.

EN **2020**
RD CONSULTANCY SERVICES
Création du cabinet de courtage.

DE **2006** À **2019**
HISCOX MGA YACHTING AND MARINE TRADES
Senior Underwriter.

DE **2006** À **2016**
AXA CORPORATE SOLUTIONS
Directeur Réseau non spécialisé Corps et Facultés et Directeur Axa Yachting Solutions.

DE **1998** À **2006**
AXA CORPORATE SOLUTIONS
Souscripteur Manager d'équipe Sénior Corps (y compris yachts) & P&I/RC Affréteur (Méditerranée, Moyen-Orient, Afrique et Amérique du Sud).

DE **1996** À **1998**
LA RÉUNION EUROPÉENNE/AXA GLOBAL RISKS
Souscripteur Manager d'équipe Corps Paris (Méditerranée, Moyen-Orient, Afrique, USA et Amérique du Sud).

DE **1989** À **1996**
CAMAT
Souscripteur Corps Manager d'équipe, Marine et Energie Paris.

DE **1988** À **1989**
ELVEDT O'SULLIVAN
P&I correspondent Marseille/Ince & Co Solicitors Londres.

DE **1982** À **1988**
Enseignement primaire dans diverses écoles du département du Var, France.

EXPÉRIENCES EN FORMATION

DEPUIS **2022**
CESAM
Animation de séminaires de formation.

EN **2020**
Formation assurances maritimes auprès de courtiers, compagnies d'assurance et de réassurance.

DE **2011** À **2013**
ENASS
Formation assurances maritimes MBA Assurance.

DE **2002** À **2007**
HEC MBA - CNAM
Formation assurances transport.

DE **2003** À **2004**
ISAMAT ENASS
Formation assurances maritimes.

DE **1996** À **2022**
CNAM ENASS
Formation assurances maritimes.

DE **1996** À **2016**
Axa Corporate Solutions
Formation interne assurances maritimes (Séminaires internationaux).

DE **1994** À **2011**
Institut de Réassurance (ENASS)
Réassurance maritime.

DE **1992** À **AUJOURD'HUI**
Université Paris Sorbonne Nord
Enseignement Assurance.
Participation aux séminaires des alternants

RÉALISATIONS PROFESSIONNELLES

- **2022** Participation à la création du programme de formation CESAM.
- **2020** Création du programme de formation RD Consultancy Services.
- **2016 - 2025** Création d'une filière Pro/Alternance Université Paris Sorbonne Nord.
- **2007 - 2016** Création de la BU AXA Yachting Solutions International.
- **1999 - 2006** Création du département P&I d'AXA Corporate Solutions.
- **1992 - 2025** Création du Master d'assurance LEA à l'Université de Paris XIII.

FORMATIONS

- **1988 - 1989** Université d'Aix en Provence : Diplôme de l'Institut des Assurances.
- **1977 - 1988** Université d'Aix en Provence : Mastère (DESS) en Droit Maritime.
- **1979 - 1982** École Normale d'Instituteurs Draguignan : Diplôme Enseignant 1er degré.
- **1979 - 1982** Université de Nice : Licence en Sciences de l'Éducation.

COMPÉTENCES

Langues
Français langue maternelle. Anglais courant. Espagnol et Italien bon niveau. Allemand : niveau scolaire.

Juridique
Droit maritime français. Droit de l'assurance, English Marine Insurance Laws.

Informatique
MS Office (Word, Excel, PowerPoint).

Organisme de Formation enregistré sous le numéro 11756158975 auprès du préfet de la région d'Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Jean FOURNIER

EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES

DEPUIS **2018**
FJPRO SAS
Conseil en gestion des risques des entreprises aéronautiques et spatiales.
Président.

DE **2009** À **2018**
GLOBAL AEROSPACE
Directeur général de la succursale française.

- Création de la structure et implantation en apériteur sur le marché français.
- Identification et développement de relais de croissance (aéroports, drones, ETI aéronautiques, cyber).
- Préparation de la création de la filiale post-Brexit.

DE **2006** À **2008**
MARSH
Managing Director en charge de l'Innovation.
Responsabilité pour la France au sein du réseau international :

- Intelligence économique et identification des risques émergents.
- Conception de solutions de réduction, quantification et transfert de risques avec clients et assureurs.
- Animation des équipes techniques et commerciales en charge des projets.

Autres fonctions / réalisations :

- Administrateur de Marsh Finance.
- Contributeur au Global Risk Report présenté dans le cadre du World Economic Forum à Davos.

DE **1995** À **2005**
MARSH
Managing Director en charge du département Aviation - Espace.

- Leader en assurance spatiale et en assurance des constructeurs aéronautiques.
- Courtier majeur en assurance de compagnies aériennes (intervention en 2001 auprès de la Commission Européenne et du Ministère des Finances pour assurer la continuité du transport aérien).
- Créateur des assurances retard toutes causes (clé pour Starsem et Soyouz en Guyane).

DE **1990** À **1995**
MARSH
Chargé de clientèle spécialisé en assurance spatiale.

DE **1987** À **1989**
MATRA (aujourd'hui AIRBUS DEFENSE AND SPACE)
Responsable commercial (satellites de télécommunication, station spatiale internationale).

DE **1982** À **1986**
MATRA
Ingénieur d'essais, qualification de structures pour Matra Défense.

DE **1981** À **1982**
ONERA
Scientifique du contingent.

EXPÉRIENCES EN FORMATION

DE **1998** À **2003**
Conservatoire National des Arts et Métiers
Chaire de « Techniques et programmes spatiaux » du Pr Lebeau : Assurance spatiale.

DE **1999** À **2005**
Université Louis Pasteur
UFR de Géographie – Strasbourg : Assurance spatiale.

DE **2001** À **2007**
Université Paris I Panthéon Sorbonne
Institut des Assurances de Paris : Assurances aéronautiques et spatiales.

QUALIFICATIONS

- **2019** Formation de formateur occasionnel – Cegos .

AUTRES ACTIVITÉS

- Membre de la CPNEFP, PLANETE CSCA et de l'UCAMAT.
- Président de la Commission Paritaire Transverse des entreprises de moins de 50 salariés - OPCO Atlas.
- **2017-2022** Administrateur d'Arts et Métiers Alumni - Président des Groupes Professionnels puis Trésorier.
- Président du Fonds de Dotation ADOS - Eléonore Fournier (santé et éducation des adolescents).

Crédit photo : ©Patrick Poullot

Organisme de Formation enregistré sous le numéro 11756158975 auprès du préfet de la région d'Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Benoît GUILLOU

EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES

DEPUIS **2013**
EXPERTS CLEMENT & ASSOCIES
Expert Maritime et Gérant.

- Nommé Commissaire aux Avaries par le CESAM.
- Certifié Expert Évaluateur en Assurance, spécialité Plaisance en 2018.
- Intervention dans des cadres préventifs et sinistres pour le compte des assureurs/armateurs/propriétaires de navires de plaisance (maritime et fluvial), de pêche, de commerce et de marchandises transportées, 250 dossiers/an.
- Vérificateur Green Marine Label France (depuis 2020).
- Expert Technique COFRAC vérification des déclarations des émissions de gaz à effet de serre pour le transport maritime (depuis 2021).
- Inscrit près de la Cour d'Appel de Montpellier, rubrique Travaux Subaquatiques (depuis 2022).

DE **01|2006** À **10|2020**
TRANSMANCHE FERRIES
Second Mécanicien puis Chef Mécanicien.
Remplaçant

- Participation à la fin de construction et mise en service de deux navires transbordeurs (Espagne).
- Mise en place du système de gestion et maintenance assisté par ordinateur.

DE **10|2010** À **01|2013**
TRANSMANCHE FERRIES
Chef Mécanicien en pied.

- Participation à la fin de construction d'un navire transbordeur (Singapour).
- Assistance aux services techniques, ISM (Sécurité) et RH.
- Mise en place de formations, formateur en gestion de crise.

DE **09|2004** À **12|2005**
SOCIÉTÉ DE DRAGAGE INTERNATIONALE
Second Mécanicien.

- Participation à la fin de construction et à la mise en service d'une drague désagrégatrice auto propulsée (Belgique).

FORMATIONS

- **2018** Certificat d'Aptitude Hyperbare Classe 1B (plongée -30m), École Nationale des Scaphandriers de Fréjus.
- **Septembre 2015 - Juin 2016** Master 2 en Droit des Transports Maritimes.
- **2010 - 2020** Formations Courtes :
  – Formation Média-Training.
  – Formation Mesures d'Épaisseur par Ultrasons, Institut de Soudure de Port de Bouc.
  – Formation Expertise Ruptures Pièces Métalliques, CETIM de Nantes.
  – Formation Manipulation des Fluides Frigorigènes, AXIMA Nantes.
- **Septembre 2009 - Décembre 2010** Diplôme Universitaire d'Expert Maritime.
- **Septembre 1998 - Juillet 2004** École Nationale de la Marine Marchande, navigation à bord de navires gaziers, VLCC et ferries.

Organisme de Formation enregistré sous le numéro 11756158975 auprès du préfet de la région d'Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Joseph HARDOUIN

EXPÉRIENCES DE NAVIGATION

37,5 ANNÉES DE NAVIGATION
validées par l'ENIM.

- 22 ans en qualité de Commandant.
- 7 ans en qualité de Second Capitaine.
- 20 000 manœuvres portuaires.
- 20 millions de passagers transportés.
- 3 millions de milles parcourus

Licences de Capitaine Pilote pour les ports de Santander, Cork, Portsmouth, Plymouth, Poole, Cherbourg, Saint Malo, Roscoff, Ouistreham, Dunkerque.

EXPERTISES MARITIMES

DE **2007** À **2022**
EXPERT TECHNIQUE ÉVALUATEUR AUPRÈS DU COFRAC

EXPERTISES INDÉPENDANTES ET CONSEIL, EN COLLABORATION AVEC :

- Cabinet d'avocats PENNINGTON MANCHES COOPER, Maître Christophe HUNKELER.
- Cabinet d'avocats CLYDE & CO à Paris : Maître Gildas ROSTAIN.
- Cabinet d'avocats HW : Maître Lequette et Dejean.
- Cabinet d'avocats RBM2L, Maître Pierre Yves GUERIN, à Paris.
- Cabinet Tarin Lemarié : Maître Guillaume TARIN, Marseille.
- Mission d'expertise et conseil auprès de la Collectivité Territoriale de Corse.
- CESAM et les assureurs du marché français : AXA, Generali, AMLIN, expert et sapiteur dans différentes expertises judiciaires, spécialiste du code ISM et de « l'évènement nautique », Rokia Delmas.
- Cabinet de courtage d'assurances BESSÉ, Nantes.
- Cabinet decourtage d'assurances GUIAN, Marseille.
- Société ITIC THOMAS MILLER, Londres.
- Société d'assurances : SAMBO.
- Société d'assurances : SANMARCO.
- Société d'assurances : SANMAR.
- Société VSHIPS : Mission de conseil auprès de la Direction.
- Société SNCM : Mission de conseil auprès de la Direction.
- Société Corsica Línea, Mission de conseil auprès de la Direction.
- Compagnie RCCL : mission d'assistance pour le maniement et la mise au point des bossoirs d'embarcations et radeaux de sauvetage, des toboggans et chutes sur notamment l'Harmony of The Seas.
- COMPAGNIE MÉRIDIONALE DE NAVIGATION : Mission d'expertise et de conseil auprès de la direction générale et juridique.
- Société COTUNAV, Compagnie Tunisienne de Navigation, Mission de conseil auprès du Président, Direction Générale, Direction Juridique.
- Compagnie BRITTANY FERRIES : depuis 2007, Chargé de mission et de conseil auprès du Président du Conseil de Surveillance. (Jean Marc ROUE).

EXPÉRIENCES TECHNIQUES

DE **2003** À **2004**
Élaboration du projet et suivi de construction du PONT-AVEN, Flagship de Brittany Ferries
(Cruise ferry : 185 m ; 32 m ; 27 nœuds ; 58 000 cv ; 2 400 passagers).

DE **1987** À **1989**
Élaboration du projet et suivi de construction du BRETAGNE, Flagship de Brittany Ferries
(Cruise ferry : 155 m ; 26 m ; 21 nœuds ; 24 000 cv ; 2 200 passagers).

BREVETS ET CERTIFICATS

- **Capitaine de 1re Classe Tout Navire.**
- **Diplôme d'Études Supérieures de la Marine Marchande.**
- **Officier du mérite maritime.**

Organisme de Formation enregistré sous le numéro 11756158975 auprès du préfet de la région d'Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Christian HÜBNER

EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES

DEPUIS **2014**
ASTERIAS AVOCATS (GIE)
GIE d'avocats (Paris), co-fondateur et associé.

DEPUIS **2010**
AVOCAT en exercice individuel.

DE **2009** À **2010**
GODIN ET ASSOCIÉS
Avocat collaborateur.

DE **2008** À **2009**
RAETS MARINE FRANCE
Directeur du bureau de Paris.

DEPUIS **2007**
Arbitre à la Chambre Arbitrale de Paris.

EN **2007**
SOCIÉTÉ FLUVIALE D'ASSURANCE (SFA)
Juriste.

DE **2005** À **2006**
IVR
Président.

DE **2003** À **2006**
IVR
Représentant du marché français de l'assurance maritime et transport au sein de son comité d'administration.

DE **2001** À **2006**
AXA CORPORATE SOLUTIONS
Conseiller juridique marine et transports - Branche marine.

DEPUIS **1998**
Membre de la commission juridique de l'IVR.

DE **1996** À **2001**
FFA (ANCIENNEMENT AFSAT ET FFSA)
Conseiller juridique direction transports.

EN **1996**
OFFICE EUROPÉEN DES BREVETS (MUNICH)
Stage professionnel.

EXPÉRIENCES EN FORMATION

EN **2021**
ESA Business School de Beyrouth (Liban)
Intervenant « Maritime Law » (en anglais).

Chambre Syndicale des Courtiers d'Affrètement
Marine Insurance.

EN **2019**
HDI
Droit fluvial (une journée).

EN **2015**
SIACI Formation
Droit fluvial (une journée).

DEPUIS **2013**
Faculté de Droit - Université Le Havre Normandie
Chargé de cours en arbitrage maritime.

DEPUIS **2006**
Faculté de Droit - Université Aix-Marseille
Chargé de cours en droit fluvial.

COMPÉTENCES

Langues
Allemand et Français langues maternelles. Anglais courant. Espagnol et Néerlandais notions.

Droit
Droit maritime, droit des transports, droit de l'assurance, droit public de la mer, droit de la plaisance, droit portuaire, droit social maritime, risques industriels, droit allemand.

Informatique
MS Office (Word, Excel, PowerPoint).

AUTRES

- Auteur d'articles de doctrine et de commentaires d'arrêts au DMF, Bulletin des Transports, Zeitschrift für Binnenschiffahrtsrecht depuis 1998.
- Diverses conférences et interventions en France et à l'étranger sur le droit fluvial (séminaires et congrès IVR, colloque sur le droit fluvial organisé à la CCNR à Strasbourg, interventions université de Mannheim, à venir inland shipping law conference à Rotterdam les 2 et 3 novembre 2022).

Organisme de Formation enregistré sous le numéro 11756158975 auprès du préfet de la région d'Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Christophe HUNKELER

EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES

DEPUIS **2007**

CABINET THOMAS COOPER PUIS PENNINGTONS MANCHES COOPER
Avocat associé.

- Droit maritime, droit des transports, droit des assurances.

DE **2001** À **2007**

CABINET RICHARDS BUTLER PUIS REED SMITH
Avocat associé.

- Droit maritime, droit des transports, droit des assurances.

DE **1997** À **2001**

CABINET RICHARDS BUTLER, PARIS
Avocat collaborateur.

- Droit maritime, droit des transports, droit des assurances.

DE **1991** À **1997**

CABINET CLYDE & CO, PARI
Avocat collaborateur.

- Droit maritime, droit des transports, droit des assurances.

EXPÉRIENCES EN FORMATION

Université du Havre, Paris 1 Sorbonne et Université de Rouen
Chargé de cours en droit maritime.

FORMATIONS

- **Université de Brest**
  DESS - Droit des activités maritimes.
- **Université de Rouen**
  Maîtrise en droit.

COMPÉTENCES

Langues
Français (LM), anglais.

Organisme de Formation enregistré sous le numéro 11756158975 auprès du préfet de la région d'Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Proetic
Conseil compliance & éthique

Sandra LAHAM

EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES

DEPUIS **02|2023**
PROETIC
Cabinet de consulting en compliance, éthique des affaires, RSE et protection des données personnelles.
Directrice Conseil - Management de transition - DPO externalisé.

- Accompagnement de clients privés ou publics en mission de conseil en conformité Sapin 2, en protection des données personnelles et pendant des audits de l'AFA.
- Conduite d'enquêtes internes par externalisation.
- Formatrice à l'Association Française des Juristes d'entreprise.

DE **07|2019** À **06|2022**
GROUPE CARREFOUR
Directrice Éthique, Conformité et Déléguée à la Protection des Données Personnelles (France et Groupe).

- Élaboration et supervision de la mise en œuvre du dispositif éthique, conformité Sapin 2 et protection des données personnelles pour toutes les BU dans tous les pays Carrefour.
- Référent alertes éthiques et direction des enquêtes internes.
- Constitution et management de la Direction Éthique, Conformité et Protection des Données Personnelles.

DE **01|2022** À **07|2019**
GROUPE SUCRES & DENRÉES
Directrice Juridique & Conformité.

- En charge des problématiques juridiques de l'activité trading, shipping et assurance.
- Élaboration et déploiement d'un programme de conformité loi Sapin 2, lutte contre la corruption, LCB/FT et respect des sanctions internationales.

DE **01|1998** À **12|2021**
REED SMITH
Avocat à la Cour.

- Droit maritime, droit des transports, droit des assurances, contentieux & arbitrage, droit anglais.

FORMATIONS & CERTIFICATIONS

EN **2021**
Certified Fraud Examiner
Association of Fraud Certified Examiners.

EN **2017**
Paris 2 Assas
Diplôme Universitaire « Compliance Officer ».

EN **1997**
EFB Paris
Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat.
Université Paris I Sorbonne
DESS de Transports Internationaux.
Université Paris XI
Maîtrise en Droit privé.

COMPÉTENCES

Langues
Anglais : Langue de travail à l'oral et à l'écrit depuis 15 ans.
Espagnol : Excellent niveau.

Organisme de Formation enregistré sous le numéro 11756158975 auprès du préfet de la région d'Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Léopold LARIOS

EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES

DEPUIS **2024**
HOWDEN FRANCE
Directeur Cyber.

Avec le soutien d'une équipe d'une dizaine de collaborateurs, accompagnement d'entreprises, de start-up à multinationales, pour renforcer leur résilience en cas d'attaque Cyber : second avis sur la prévention et assurance. Pour les entreprises de moins de 250 millions d'euros de chiffre d'affaires nous proposons dans 30 pays la solution Cyber+ qui facilite l'achat d'assurance avec une approche sans questionnaire.

DE **2022** À **04|2024**
DESCARTES INSURANCE
Directeur Offre Cyber.

Création de la première assurance paramétrique structurée pour couvrir les pertes d'exploitations des industriels en cas d'attaque Cyber par chiffrement. Création d'un modèle interne avec une équipe de chercheurs.

DE **2017** À **04|2017**
FORVIS-MAZARS
Directeur Risques.

- Coordination de la gestion des risques pour le groupe d'audit Mazars. Mise en place de la première cartographie avec les administrateurs. Etablissement des plans d'actions et de remédiations, création d'indicateurs et de la librairie des risques du groupe, déployée dans les 90 pays.
- Animation de la communauté des 90 risk officers.
- Participation à la certification ISO27001, mise en place du premier programme groupe d'assurance Cyber. Gestion d'incidents.

DE **2010** À **07|2017**
EDENRED
Risk Manager.

Coordination de la gestion des assurances pour le groupe. Mise en place de la première assurance Cyber, gestion d'incidents. Création de la captive de Réassurance.

DE **2017** À **2022**
AMRAE
Association française des risk managers.
Administrateur.

DE **2013** À **2017**
CUBE RE
Captive de réassurance du groupe Edenred.
Administrateur.

DE **1999** À **2010**
CHUBB, AXA
Souscripteur de risques Responsabilité Civile, Fraude, Cyber de grands groupes du CAC 40.

FORMATIONS

DE **2001** À **2002**
Paris Dauphine
Master Finance spécialité Assurance et Risk Management.

DE **1999** À **2001**
Paris Dauphine
Master Informatique MIAGE.

DE **1997** À **1999**
Université de Nice
DUT Informatique.

EXPÉRIENCES EN FORMATION

- **Paris Dauphine, IFACI-ESC Paris**
  Master d'Audit de sécurité des systèmes d'informations
- **Université de Nice**
  MIAGE

Organisme de Formation enregistré sous le numéro 11756158975 auprès du préfet de la région d'Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Hervé LAROQUE

EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES

SOCIÉTÉ NAVALE CHARGEURS DELMAS VIELJEUX
Chef du service législation des sociétés et actes.

SOCIÉTÉ IVOIRIENNE DE TRANSPORT MARITIME
Chef du service juridique Assurances.

COMITÉ DES ASSUREURS MARITIMES DE PARIS
Directeur Technique et Juridique.

BARREAU DE PARIS
Avocat Honoraire.

CHAMBRE ARBITRALE MARITIME DE PARIS
Arbitre.

DOMAINES DE COMPÉTENCES

- Contrats de construction et de financement de tous navires notamment de commerce et de plaisance.
- Abordage, assistance maritime et évènements de mer.
- Contentieux maritime corps, facultés et responsabilité.
- Assurances maritimes corps, facultés et responsabilité (élaboration de polices ou de clauses et contentieux). Arbitrage.

FORMATIONS

- DES de droit des affaires et DES de Sciences Criminelles.
- Ancien assistant à la Faculté de droit de Paris 2.

Organisme de Formation enregistré sous le numéro 11756158975 auprès du préfet de la région d'Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Marine LAROQUE

EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES

DEPUIS **2023**
LAROQUE & SULIGA - AVOCATS
Avocat associé

- Droit de la responsabilité et des assurances.
- Réparation du préjudice corporel.
- Droit des transports.
- Droit des contrats.
- Droit commercial.

DE **2018** À **2023**
HMN PARTNERS
Avocat collaborateur senior

- Droit de la responsabilité et des assurances.
- Réparation du préjudice corporel.
- Droit des contrats.
- Droit commercial.

DE **2013** À **2018**
DIOT
Inspecteur – juriste RC

- Gestion de sinistres majeurs avec délégation de gestion des assureurs.
- Suivi financier de rétention.

DE **2009** À **2013**
LAROQUE & ASSOCIÉS
Avocat collaborateur

- Droit des transports.
- Droit des assurances.
- Droit des contrats.
- Contentieux commerciaux.

DE **2007** À **2009**
GRANRUT (DEVENU HERALD)
Avocat collaborateur

- Droit des assurances.

FORMATIONS

2007
EFB PARIS
CAPA.

2005
Assas - Paris II
DESS de droit des assurances
(Mémoire sur la responsabilité civile du commissionnaire de transport).

2004
Assas - Paris II
Maîtrise en droit des affaires.

EXPÉRIENCE EN FORMATION

- Formations proposées chez des courtiers et assureurs sur différents sujets.

COMPÉTENCES

Langues
Français (LM).

Anglais.

Organisme de Formation enregistré sous le numéro 11756158975 auprès du préfet de la région d'Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

BLF

Loïc LE PAPE

EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES

DEPUIS **2021**
LLP CONSEILS TOULOUSE
Président de la SAS LLP CONSEILS.
Consultant Formateur.

DE **2007** À **2020**
AXA FRANCE TOULOUSE
Responsable régional • Branche Transport Terrestre & Facultés.
Direction IARD Entreprises.

DE **2001** À **2007**
AXA CORPORATE SOLUTIONS PARIS
Souscripteur Expert • Branche Maritime & Transports • Risques internationaux et grands risques.

DE **1997** À **2001**
CHUBB FRANCE
Souscripteur Senior Transport, Risques Techniques & Spéciaux.
Branche Marine & Property Special Risks.

DE **1994** À **1997**
OFFICE DE SOUSCRIPTION D'ASSURANCE TRANSPORT (OSAT) FILIALE DE ALTE LEIPZIGER VERSICHERUNG PARIS
Assistant du directeur de la Branche Maritime & Transport.

DE **1989** À **1994**
ALLIANZ, ROYAL SUN ALLIANCE (RSA) PARIS
Gestionnaire sinistres : RC transporteurs, Facultés et Plaisance.

FORMATIONS

- **DESS Transport et logistique des échanges internationaux**, Paris IV Sorbonne.
- **Manager du Transports**, École Supérieure des Transports (EST) - Groupe ENOES, Paris.
- **DUT Gestion-Finance**, Université Bretagne-Occidentale.

Organisme de Formation enregistré sous le numéro 11756158975 auprès du préfet de la région d'Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Fabrice LEVESQUE

EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES

ACTUELLEMENT

CL SURVEYS
Création et direction.

- Expertises transport, production et stockage.
- Interventions Internationales : Europe, Afrique (nombreux pays), Maroc, Algérie, Tunisie, Liban, Emirats, Syrie, USA, Canada, Afrique du Sud, Madagascar, Brésil, Russie, Afrique, Venezuela, Egypte, Iran, Jordanie, Thaïlande, Argentine, Chine, Japon, Corée, Israël, etc.
- Société de service en expertise et contrôle qualité implantée en France 18 agences (Lyons la Forêt, Rungis, Paris, le Havre, Rouen, Dunkerque, Lille, Rennes, Nantes, Marseille, Toulouse, Lyon, Bordeaux, Strasbpourg, Perpignan), en Belgique, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni, en Espagne, en Allemagne, aux USA, en Russie (Saint Petersbourg, Moscou, Novorossiysk), en Afrique (CL Senegal et CL Cameroun) et Chine.
- Environ 100 collaborateurs – parmi lesquels environ 60/70 ingénieurs/techniciens – spécialistes des produits alimentaires/anciens navigants de la marine marchande.

CONTROLEA
Directeur.

- Inspections internationales de matières premières agricoles agréée GAFTA et FOSFA.

TERREUM
Directeur.

- Société d'audit et expert en agri/agro.

COUR D'APPEL DE ROUEN
Expert.

COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE DOUAI
Expert.

SECTEUR DE L'AGRICULTURE
Production et stockage de denrées agricoles - végétal et élevage, depuis plus de 30 ans.

SECTEUR DU TOURISME
Directeur de sociétés.

PRÉCÉDEMMENT

AMBASSADE DE FRANCE EN AFRIQUE DU SUD
Attaché commercial.

- Poste d'expansion économique.
- Attaché pour le secteur agroalimentaire et agricole.
- En poste à Pretoria et également en charge du sud-ouest africain (maintenant Namibie).

ANCIEN MAIRE (19 ans).

FORMATIONS

- Ingénieur en agronomie & agroalimentaire.
- Commerce international (DREE – Ministère du Commerce Extérieur).

Organisme de Formation enregistré sous le numéro 11756158975 auprès du préfet de la région d'Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Guillaume LOONIS QUÉLEN

EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES

DEPUIS **2024**
CESAM
Formateur.
Droit de l'espace.

DEPUIS **2023**
LOONIS QUÉLEN, E.I.
Avocat inscrit au Tableau UE/AELE, Genève.

DEPUIS **2022**
LOONIS QUÉLEN, E.I.
Avocat au Barreau de Paris.

DE **2015** À **2021**
CABINET JURIDIQUE LOONIS QUÉLEN
Genève, Suisse.

DE **2012** À **2015**
CONSULTANT INDÉPENDANT
Genève, Suisse

DEPUIS **2006**
UNION MARINE ET MARITIME UNIVERSELLE (UMMU)
Genève, Suisse.
Président-fondateur.

DE **2003** À **2006**
ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (OIT)
Expert associé.
Consolidation de deux conventions internationales (Convention du travail maritime 2006 & Convention 188 sur le travail dans la pêche) et contrôle d'application des Normes internationales du Travail.

FORMATIONS

- **2021** Certificat d'aptitude à la profession d'avocat (CAPA). École de formation professionnelle des barreaux du ressort de la cour d'appel de Paris (EFB). Stage : École Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL), Centre spatial, Lausanne, Suisse. Débris orbitaux ; Santé : facteurs ambiants affectant les *Space Participants* (exposition aux variations gravitationnelles et à la radioactivité) ; Responsabilité ; ECSL *National Point of Contact* pour la Suisse ; Propriété intellectuelle & Contrôle des exportations.
- **2019** Doctorat en droit. Université Paris I Panthéon-Sorbonne. École doctorale de droit privé. Sujet : « *Pirates & Gardes armés* ». Félicitations du Jury.
- **2002** Master II (DESS) – Droit des activités maritimes. Université de Bretagne Occidentale (UBO). Centre de droit et d'économie de la mer. Mémoire : « *Épaves dangereuses de navires* ». Stage : Centre de Documentation, de Recherche et d'Expérimentations sur les Pollutions Accidentelles des Eaux (CEDRE).
- **2001** Master I (Maîtrise). Université Paris I Panthéon-Sorbonne. Centre de droit européen Mémoire : « *L'influence de la CEDH dans la jurisprudence de la CJCE* ». Stage : Cabinet d'avocats CARLER.
- **2000** Université d'été - Droit de l'espace. Centre européen de droit spatial (ECSL)/Agence spatiale européenne (ESA) *Moot case* : « *Commercialisation de la Station spatiale internationale* ».

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Associations et réseau du secteur de l'espace extra-atmosphérique

- *Space & Global Health Network* (SGHN) – Membre de la Délégation auprès du Bureau des Affaires spatiales des Nations Unies
- *International Association for Advancement of Space Safety* (IAASS).
- *European Centre for Space Law* (ECSL), ESA.
- *European Centre for Space Economy and Commerce* (ECSECO), European Space Policy Institute (ESPI), *European Space Agency* (ESA).
- Société Française de Droit Aérien et Spatial (SFDAS).
- Association Suisse de Droit Aérien et Spatial (ASDA).

PUBLICATION

Lunar distress communications: Interoperability, frequencies, and harmful interference, which normative model for the Artemis Accords?
Journal of Space Safety Engineering, Elsevier, ScienceDirect, July, 11, 2024

Organisme de Formation enregistré sous le numéro 11756158975 auprès du préfet de la région d'Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Catherine LOPEZ

EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES

DEPUIS **09|2012**

SANOFI

Responsable Assurances Transport - Corporate Insurance Department.

- Mise en place et suivi du programme Stock & Transit groupe.
- Suivi des sinistres Stock & Transit recours compris.
- Assistance, conseils aux opérationnels, veille juridique, formation.
- Prévention gestion des Risques : formations, E-Learning, projet Risk Scoring…

DE **2007** À **2012**

MARSH SA

Responsable Claims & Legal Départment Maritime & Transports.

- Développement de produits d'assurance Transports & Logistique.
- Assistance, conseils clients grands comptes, veille juridique, formation.
- Gestion des sinistres Transports Monde SANOFI.

DE **2003** À **2007**

DHL EXPRESS

Responsable Assurances & Gestion des Risques pour les entités DHL-EXEL.

- ncadrement des « Risk Managers ».
- Gestion de risques dans les contrats clients, les contrats fournisseurs, sous-traitants, les baux.
- Gestion des litiges clients non contentieux supérieurs à 50 000 USD.
- Négociation des primes, et conditions des contrats d'assurances (IARD, RC, Ad Valorem, etc.).
- Suivi des procès assurance, douane, transports logistiques, au Civil, Commercial ou Pénal.
- Responsabilité des provisions pour avaries et des provisions pour risques.

DE **1999** À **2003**

DANZAS SA

Responsable Juridique.

- Gestion des litiges et contentieux IARD, transports, multimodal, assurances, douane.
- Gestion des baux commerciaux ou conventions d'occupation précaires.
- Rédaction, analyse et négociation des contrats internationaux (français / anglais).
- Analyse et négociation des primes, et garanties d'assurances (IARD, RC, Ad Valorem, etc.).
- Suivi des procès et actions en recouvrement de créances importantes.
- Responsabilité des provisions pour avaries et des provisions pour risques.

DE **1998** À **1999**

LAMY SA

Rédacteur Édition Transport.

- Libre Pratique (Douane) et Guide des Procédures Douanières.
- Lamy Transport Tome 2 : Commission de Transport, Maritime, Aérien, Douane.

DE **1989** À **1997**

SCHENKER SA

Responsable Juridique.

- Gestion des litiges et contentieux transports routiers, maritimes, aériens, assurances, douane.
- Recouvrement des créances avec litiges transports ou droit de rétention.
- Gestion des polices d'assurances, négociation des primes, suivi sinistres (IARD, RC, Ad Valorem).

FORMATIONS

- **1986** Master Commerce Extérieur, option action commerciale et logistique (Perpignan).
- **1985** Maîtrise de droit Public-Privé, option droit commercial, droit public économique (Perpignan).

LANGUE

Anglais : Lu, écrit, parlé (courant).

Organisme de Formation enregistré sous le numéro 11756158975 auprès du préfet de la région d'Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

BLF

Antoine LUQUIAU

EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES

DEPUIS **2016**
ADAM ASSURANCES
Président.
Agent souscripteur spécialisé dans la branche maritime et transport.

DEPUIS **2019**
BORDEAUX LACHASSAIGNE FORMATIONS
Gérant.
Formations professionnelles en assurances maritimes et transport.

DE **2001** À **2016**
SOMPO JAPAN NIPPONKOA MARTIN & BOULART
Souscripteur - Assurances transports (2009-2016).
Création et animation du département aviation (2006-2009).
Responsable du service recours (2002-2005).
Gestionnaire sinistres (2001).

DE **1999** À **2000**
FRANCE QUIRATS
Conseiller juridique.

EN **1998**
CABINET FAVRE
Gestionnaire sinistres et recours.

DE **1996** À **1997**
CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE
Chargé de missions.

- Études et conseils sur la rédaction des contrats
  – Assurances – Contentieux industriels.
- Mission auprès de la Chambre Syndicale des Constructeurs de Navires (désormais GICAN).

FORMATIONS

- **1996** Nantes, DEA des sciences juridiques de la mer.
- **1995** Échange européen Erasmus – Espagne - Saragosse, Maîtrise de droit public.

AUTRES ACTIVITÉS

Enseignements, publications et interventions en droit des transports et assurances.

- **Université de Nantes, Faculté de Droit et des Sciences politiques**
  – Chargé d'enseignement - Professionnel associé au Centre de droit maritime et océanique.
  – Animation des séminaires assurances maritimes du Master II droit maritime et océanique.
  – 2018 : Création du Lab Adam Assurances : l'assurance maritime entre défis et innovation https://adamassur.hypotheses.org.
- **Université Montesquieu Bordeaux IV**
  – Chargé d'enseignement – Cours responsabilités et assurances du Master II droit des transports.
  – Animation des séminaires assurances transports de la *Licence Professionnelle Management Logistique et Transport.*
- **Association Française du Droit Maritime**
  – Membre actif dont intervention au colloque franco belge de Marseille, oct. 2007 : *La responsabilité du chargeur et son assureur de responsabilité* (publiée au Droit Maritime Français, 2008).
- **LexisNexis**
  – JurisClasseur Transports n°1055 Engins « off shore » Application des règles relatives aux événements de mer.
  – JurisClasseur Transports n°1060/1061/1062/1063/1064.
  – Contrat de construction navale - Formation du contrat - Obligations du constructeur : obligation de délivrance - Obligations du constructeur : obligations de garantie et de délivrance conforme - Obligations de l'armateur - Intervention de tiers au contrat. Règlement des litiges.
  – JurisClasseur Transports n°1065 Contrat de réparation navale.
- **Le droit maritime français**
  – La limitation de responsabilité des propriétaires de navires en construction, n°574, 1997.
  – Rôle et pouvoirs de l'apériteur en assurances maritimes, n°811, 2019.
  – Les assureurs plaisance dans l'œil du cyclone, n°814, 2019.
  – Le suivi administratif des navires de plaisance, n° 820, 2020.
- **Annuaire de droit maritime et océanique**
  – Le contrat de construction de navire aux périls de la qualification, Tome XVII, 1999.
  – L'indemnisation des dommages subis par les passagers transportés par mer : de nouvelles voies possibles ? Tome XVIII, 2000.
  – Les dangers du littoral, Tome XIX, 2001.

Organisme de Formation enregistré sous le numéro 11756158975 auprès du préfet de la région d'Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Alexandre PAREY

EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES

DEPUIS **2020**
MS AMLIN MARINE
Souscripteur senior puis responsable de souscription des produits responsabilité des affréteurs et P&I

- Participation à la définition de la politique commerciale de la branche auprès des marchés français, italien et espagnol.
- Contribution au développement et à la gouvernance des produits.
- Décisions de souscription en accord avec les résultats techniques de la branche et les appétits du groupe.
- Encadrement d'une équipe de souscripteurs.

DE **2018** À **2020**
MARSH (FRANCE) S.A.S.
Conseiller clientèle Marine & Cyber Marine Practice Leader CE

- Suivi d'un portefeuille de clients opérant dans le secteur maritime.
- Acquisition de nouveaux clients et mise en place des processus de travail et de reporting.
- Mise en place des stratégies de renouvellement H&M et P&I dans un marché « dur » afin de satisfaire les clients.
- Négociation des commissions de courtage avec les souscripteurs et les clients.
- Partage d'expertise interne et formations sur les produits d'assurance maritime - Accompagnement des conseillers juniors.
- Contribution au développement de solutions d'assurance sur-mesure et innovantes sur les risques émergents pour les grands clients - Cyber Marine Practice Leader pour l'Europe continentale.
- Référent du département pour les risques P&I, la responsabilité des affréteurs et l'énergie renouvelable offshore.
- Contribution a des réponses à des appels d'offres publics (parcs éoliens offshore, responsabilité des ports et terminaux).

DE **2009** À **2018**
MS AMLIN MARINE (ex RAETSMARINE)
Souscripteur responsabilité des affréteurs et P&I

- Suivi et développement d'un portefeuille de clients internationaux à travers un réseau de courtiers spécialisés et non spécialisés en France, en Suisse et en Italie.
- Évaluation du risque sur la base d'une analyse contractuelle, d'analyses conduisant à l'émission de propositions commerciales conformes aux lignes directrices de la compagnie en termes de rentabilité.
- Organisation d'ateliers de formation et de présentations sur les risques de responsabilité civile à l'intention des courtiers et des clients.
- Participation à l'organisation d'évènements sociaux.

DE **2001** À **2009**
RAETS INSURANCE GROUP
Support marketing de souscription

- Participation au développement du portefeuille R.C. Affréteur et P&I auprès des courtiers des marchés français et suisse francophone.
- Position d'interface commerciale entre les courtiers et les souscripteurs de la compagnie, analyse des demandes de cotation et orientation des demandes vers les interlocuteurs dédiés.
- Gestion de dossiers sinistres sous franchise pour le compte des clients de l'assureur.

AUTRES EXPÉRIENCES

- Animation d'ateliers de formation R.C. Affréteur & P&I dans le cadre de mes fonctions, auprès de courtiers et de professionnels du risque d'entreprise.
- **Depuis 2021** Enseignement des métiers de l'assurance et de l'assurance des navires de commerce en qualité de vacataire (Université Sorbonne – Paris Nord).

FORMATIONS

- **2000-2001** Université d'Aix-Marseille, DESS droit maritime et transports.
- **1999-2000** Université d'Aix-Marseille, DEA droit communautaire.
- **1998-1999** Université d'Aix-Marseille, Maîtrise de droit international & européen.

Organisme de Formation enregistré sous le numéro 11756158975 auprès du préfet de la région d'Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Jérôme PASDELOUP

EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES

DEPUIS **2023**
Consultant.

DE **2002** À **2022**
SAS TRANSPORTS CHABRILLAC
Castanet Tolosan
Président Directeur Général.

DE **1996** À **2002**
SAS TRANSPORTS CHABRILLAC
Castanet Tolosan
Directeur.

DE **1983** À **1995**
SA TRANSPORTS ARDUINI
Grasse
Chef d'exploitation.

FORMATIONS

- Université d'Aix-en-Provence
  DUT Transport et logistique.
- Toulouse Business School
  Formation Dirigeant.

COMPÉTENCES

- Transport exceptionnel.
- Organisation de transports combiné.

DIVERS

- Président de la Commission Masses Indivisibles de la FNTR depuis 2011.
- Membre du Conseil Régional de la FNTR et membre du Conseil Fédéral.

Organisme de Formation enregistré sous le numéro 11756158975 auprès du préfet de la région d'Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Caroline PAUL

EMPLOYMENTS

11|2015 TO DATE
DPS AFRICA SUARL
Dakar, Senegal
Africa Manager.

- Management of the Dakar, Abidjan and San Pedro offices and 20 crew.
- Responsible of the African surveyors' network on the entire continent.
- Survey coordination and quality control procedure.
- Specialist in soft commodities in all Africa ports (rice, sugar, cocoa, grain cargoes...).
- Sales and marketing.
- Review of survey reports, marine claims' management.
- Speaker at international shipping conferences (IUMI Genoa September 2016 & 2018, TDV Hamburg March 2017, Marine Forum South Africa May 2017, fruits and perishables' transport Dakar Investment committee 2016).

06|2006 UP TO 11|2015
ABS YEDITEPE
Istanbul,Turkey
Marine claim's Manager and CEO.

- In charge with the full marketing strategy of the company abroad – achievement in 5 years of 70% increase of the global activity for the marine branch.
- Responsible of the claims and loss prevention department (Management of 8 surveyors, Ex Master Mariners and Engineers).
- Following the network of surveyors worldwide, nomination and following of the surveyors and enhancing the quality level of the services.
- Customer relations and commercial travels all over the world.
- Quality control of the survey reports.
- Analyzing claims and conclusions on the basis of the insurance contract for Turkish underwriters.
- Speaker at international shipping conferences.

10|1998 UP TO 02|2006
CABINET PRUVOT/3A SERVICES (P&I CLUB CORRESPONDENT)
Dakar, Senegal and Tema, Ghana
Director.

- Managing the surveyor network in Africa.
- Specialist in soft commodities in all African ports (rice, sugar, cocoa, grain cargoes...).
- Customer relations.
- Claims and loss prevention Management.
- Legal Assistance to Pandi Clubs.
- Management of a team of 8 surveyors, managing the West African offices.
- Surveys (damage surveys on commodities, collision of vessels, tally...) on board of various vessels and on shore.

12|1992 UP TO 07|1993
GROW MARKETING IMPORT EXPORT
Executive assistant.

- In charge with International commercial rules' application in transportation sector.
- Packaging control, logistic organization.
- Customer relations.

EDUCATION

1989 Baccalaureate of literature, communication and foreign languages (Lille/France).

1989 up to 1992 University of Human sciences and foreign languages of Lille (France) – civilization studies, focus on African culture.

2016 Marine survey module validation at the Lloyds of London.

TRAININGS

- Computer training, Microsoft programs.
- 2 years teaching experience for children from 6 to 10 years old through the French Ministry of Education.

SKILLS

- **Languages**
  Mother tongue French, fluent in English, German and Italian languages, medium level of Turkish.
- **Computer**
  Microsoft Office and Microsoft Project, experienced in Power point presentations.
- **Excellent communication skills.**

Photo : © Patrick Pouillot

Organisme de Formation enregistré sous le numéro 11756158975 auprès du préfet de la région d'Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Hubert PRAT

EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES

DE **01|1999** À **04|2024**
WINTERTHUR – NEUCHÂTELOISE, COVÉA-FLEET, MMA

- Délégué Régional Transport pour les régions Paris, Nord et Est de la France. Responsable d'un centre de profit de 20 personnes sur 2 sites (Paris et Strasbourg). Souscription des affaires Transport (transport privé de marchandises, RC transporteurs et facultés maritimes, aériennes et terrestres), la gestion des dossiers, le règlement des sinistres, l'animation des courtiers et agents.
- Formateur des agents du Groupe au centre de formation de Chartres.
- Responsable Technique du département maritime et transport de MMA.
- Représentant de MMA au sein du Comité maritime et transport de France Assureur et de la COMAT.

DEPUIS **2002**
IFPASS
Strasbourg, Puteaux, Lyon, Bordeaux

Enseignant.

- En Transport, risques émergents, réassurance transport, RSE pour des étudiants en Master I et II. (présentiel ou en distanciel).

DE **01|1995** À **12|1998**
INSPECTEUR TRANSPORT PFA IARDT
Strasbourg

- Animation agences et courtiers, souscription.

DE **1985** À **1994**
Après 10 ans en tant qu'inspecteur de compagnies (visites de risques incendie, vol, de souscription et d'animations commerciales de réseaux agents et courtiers en IARD), je me suis orienté vers le transport (facultés).

FORMATION

Université Bordeaux 1
Niveau Maîtrise droit des affaires.

Organisme de Formation enregistré sous le numéro 11756158975 auprès du préfet de la région d'Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Anne SULIGA

EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES

DEPUIS **2023**
LAROQUE & SULIGA - AVOCATS
Avocat associé

- Droit de la responsabilité et des assurances.
- Réparation du préjudice corporel.
- Droit des contrats.
- Droit commercial.
- Litiges de masse.

DE **2019** À **2023**
HMN PARTNERS
Avocat collaborateur senior

- Droit de la responsabilité et des assurances.
- Réparation du préjudice corporel.
- Droit des contrats.
- Droit commercial.
- Litiges de masse.

DE **2015** À **2018**
HOGAN LOVELLS (PARIS) LLP
Avocat collaborateur

- Droit de la responsabilité / Sécurité des produits.
- Règlementation Produits.
- Droit des contrats.
- Droit commercial.
- Litiges de masse.

DE **2012** À **2015**
FISCHER TANDEAU DE MARSAC SUR & ASSOCIÉS
Avocat collaborateur

- Contentieux commerciaux.
- Contentieux civils.
- Droit des sociétés.

FORMATIONS

2011
La Sorbonne – Paris I
Master II en droit des affaires et de l'économie.

2010
La Sorbonne – Paris I / Universität zu Köln
Double maîtrise en droits français et allemand des affaires.

2008
Universität zu Köln
LL.M en droit allemand des affaires.

EXPÉRIENCE EN FORMATION

- Formations proposées chez des courtiers et assureurs sur différents sujets.

COMPÉTENCES

Langues
Français (LM).
Anglais.
Allemand.
Espagnol.

Organisme de Formation enregistré sous le numéro 11756158975 auprès du préfet de la région d'Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

INFORMATIONS **PRATIQUES**

Les **modalités d'inscription**, les **tarifs 2025** et les **formats** des formations

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les inscriptions se font via **le site internet dédié du CESAM** | **https://www.cesam.org/fr/reseau/formation_v2/**

TARIFS CATALOGUE

UNE JOURNÉE DE FORMATION CATALOGUE

- **550 € TTC** pour les membres du CESAM.
- **650 € TTC** pour les experts et CA recommandés par le CESAM et adhérents PLANETE CSCA.
- **950 € TTC** pour les non membres et experts ou CA non recommandés.

DEUX JOURNÉES DE FORMATION CATALOGUE

- **750 € TTC** pour les membres du CESAM.
- **950 € TTC** pour les experts et CA recommandés par le CESAM et adhérents PLANETE CSCA.
- **1 400 € TTC** pour les non membres et experts ou CA non recommandés.

TARIFS FORMATIONS EN INTRA CHEZ LE CLIENT

UNE JOURNÉE DE FORMATION DELIVRÉE CHEZ LE CLIENT (EN INTRA SUR BASE DU CATALOGUE)

Pour les membres du CESAM

- **650 € TTC** par personne avec un minimum de 5 personnes soit **3 250 € TTC** et un maximum de **6 000 € TTC** quel que soit le nombre de participants.

Pour les non membres

- **1 000 € TTC** par personne avec un minimum de 5 personnes soit **5 000 € TTC** et un maximum de **9 500 € TTC** quel que soit le nombre de participants.

DEUX JOURNÉES DE FORMATION DELIVRÉES CHEZ LE CLIENT (EN INTRA SUR BASE DU CATALOGUE)

Pour les membres du CESAM

- **7 500€ TTC** jusqu'à 10 personnes.
- **9 500€ TTC** jusqu'à 20 personnes.
- **11 500€ TTC** pour 21 personnes et au-delà

Pour les non membres

- **9 500€ TTC** jusqu'à 10 personnes.
- **11 500€ TTC** jusqu'à 20 personnes.
- **14 000€ TTC** pour 21 personnes et au-delà.

Pour les formations dispensées en province, un forfait de 650€ HT couvrant les frais de déplacement du formateur sera ajouté aux tarifs ci-dessus quelle que soit la durée de la formation.

FORMATIONS ANTÉRIEURES

Les formations précédemment proposées peuvent être délivrées chez le client sur demande.

Voir les catalogues 2023 et 2024
https://www.cesam.org/formation

FORMATS DES FORMATIONS ET RÉSERVE

Les formations sont organisées en distanciel ou en présentiel à Paris (lieu disposant d'une classification ERP à préciser dans les 10 jours précédant la formation) à l'exception des formations de terrain.

Le CESAM se réservant la possibilité d'organiser l'entièreté de la formation en visio-conférence en cas de force majeure ou si moins de 5 personnes sont inscrites en présentiel.

Organisme de Formation enregistré sous le numéro 11756158975 auprès du préfet de la région d'Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Mentions sur la **DDA** (Directive sur la Distribution d'Assurances)

Depuis le 23 février 2019, la Directive sur la Distribution d'Assurances (DDA) rend obligatoire la formation continue des professionnels de la distribution d'assurances. Le texte, transposé en loi française en 2018, impose la formation et le développement professionnel continus à raison de 15 heures par an, au moins, pour, notamment, chaque dirigeant et chaque salarié des entreprises d'assurance et intermédiaires d'assurance exerçant l'activité de distribution, c'est-à-dire l'activité consistant à fournir des recommandations sur des contrats d'assurance ou de réassurance, à présenter, à proposer ou à aider à conclure ces contrats ou à réaliser d'autres travaux préparatoires à leur conclusion.

L'arrêté du 26 septembre 2018 liste les compétences à mettre à jour et/ou à acquérir. Elles se répartissent en 4 groupes :

- Les compétences professionnelles générales (activité et environnement de la distribution d'assurances, mesures de prévention et de conformité, etc.).
- Les compétences professionnelles spécifiques à la nature des produits distribués (assurances de personnes en prévoyance, santé, retraite. assurance dommages aux biens et responsabilités, etc.).
- Les compétences professionnelles spécifiques à certains modes de distribution (règles applicables à la vente à distance par exemple).
- Les compétences professionnelles spécifiques à certaines fonctions.

Les thématiques des formations proposées par le CESAM entrent dans le cadre de l'une ou plusieurs des compétences citées ci-dessous.

N.B. : Il relève *in fine* de la responsabilité de l'employeur de s'assurer de l'adéquation des modules de formation avec les besoins des personnes concernées et, par là même, de la personnalisation des parcours de formation. Aussi, le suivi des formations proposées par le CESAM ne peut garantir à lui seul l'assentiment automatique de l'ACPR en cas de contrôle.

Organisme de Formation enregistré sous le numéro 11756158975 auprès du préfet de la région d'Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Financement de la formation **des salariés**

FONDS MUTUALISÉS

Auprès de l'Opco Atlas

Au titre du Plan de Développement des Compétences (PDC) de l'entreprise

Conditions de prise en charge

L'organisme de formation doit être certifié Qualiopi au 1er janvier 2022* +

Entreprises de moins de 11 salariés

Plafond annuel par entreprise : 6 000€ HT +
Coûts pédagogiques au réel dans la limite de 55€HT par heure par salarié. **

Entreprises de 11 à 49 salariés

Plafond annuel par entreprise : 7 000€ HT +
Coûts pédagogiques au réel dans la limite de 55€HT par heure par salarié. **

Entreprises de 50 à 299 salariés

Plafond annuel par entreprise : 15 000€ HT +
Coûts pédagogiques au réel dans la limite de 55€HT par heure par salarié. **

Entreprises de 300 salariés et +

Pas de financement possible sauf versement volontaire auprès de l'Opco Atlas.

Modalités de la demande de prise en charge

Subrogation possible et recommandée

L'entreprise formalise sa demande de financement auprès de l'Opco Atlas via son compte MyAtlas :
www.opco-atlas.fr/preferences/menu
Au titre de son plan de développement des compétences (PDC).

Rubriques « Dossiers et contrats » - « Nouvelle demande de prise en charge » (en haut à droite) - « Plan de développement des compétences ».

Un accord de prise en charge vous sera remis par l'Opco Atlas dans l'espace MyAtlas de l'entreprise.

En l'absence de subrogation, à l'issue de la formation, l'entreprise devra déposer dans son espace MyAtlas la facture et l'attestation de présence.

FONDS PROPRES DE L'ENTREPRISE

L'entreprise règle directement l'organisme de formation

*** Depuis le 1er janvier 2022, la certification qualité « QUALIOPI » est obligatoire** pour tous les prestataires d'actions concourant au développement des compétences qui souhaitent accéder aux fonds publics et mutualisés.

QUALIOPI C'EST :

Une **marque de certification qualité** des prestataires de formation qui vise à :

- Attester de la qualité du processus mis en œuvre par les prestataires d'actions concourant au développement des compétences.
- Permettre une plus grande lisibilité de l'offre de formation auprès des entreprises et des usagers.

** Critères susceptibles d'évoluer en cours d'année.*

Organisme de Formation enregistré sous le numéro 11756158975 auprès du préfet de la région d'Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Financement de la formation **des travailleurs non-salariés (TNS)**

FONDS MUTUALISÉS*

Chaque année, les dirigeants non salariés versent une contribution auprès d'un FAF via l'URSSAF.

Le FAF compétent est celui indiqué sur votre attestation de versement URSSAF.

À ce titre, vous avez la possibilité de demander le financement de vos actions de formation auprès de cet organisme financeur.

Critères, conditions et démarches

Si votre FAF est l'**Agefice**

- Critères de financement 2022
  https://agnes.communication-agefice.fr/les-criteres-de-financement-de-lannee-2022/$
- Étapes clés de la demande de prise en charge :
  https://agnes.communication-agefice.fr/les-etapes-clefs-2022/
- Documents à remettre
  https://communication-agefice.fr/ (modèles en téléchargement, en bas à droite de la page)
- Trouver un point d'accueil
  https://communication-agefice.fr/trouver-un-point-daccueil/

Si votre FAF est le **Fifpl**

- Eligibilité et démarches
  https://www.fifpl.fr/procedures-de-prise-en-charge
- Contact
  https://www.fifpl.fr/contact

FONDS PRIVÉS

L'entreprise règle directement l'organisme de formation

*** Depuis le 1er janvier 2022, la certification qualité « QUALIOPI » est obligatoire** pour tous les prestataires d'actions concourant au développement des compétences (prestataires d'actions de formation, de bilans de compétences, d'actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience et de formations par apprentissage) devront être certifiés Qualiopi.

QUALIOPI C'EST :

Une **marque de certification qualité** des prestataires de formation qui vise à :

- Attester de la qualité du processus mis en œuvre par les prestataires d'actions concourant au développement des compétences.
- Permettre une plus grande lisibilité de l'offre de formation auprès des entreprises et des usagers.

Organisme de Formation enregistré sous le numéro 11756158975 auprès du préfet de la région d'Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Procédure d'accueil **Handicap**

PRISE DE CONTACT ET MISE EN PLACE D'ACCUEIL

1 **Prise de contact par le stagiaire ou l'employeur par mail**
Référente : **Gabrielle MARQUET**
formation@cesam.org

2 **Entretien individuel**
par téléphone, en visioconférence ou sur site afin de définir les modalités d'accueil et d'accompagnement du stagiaire.

3 **Prise de contact par notre équipe formation**
avec une association spécialisée dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap et mise en place d'un projet d'accueil personnalisé.

4 **Retour par mail au stagiaire ou à l'employeur**
sur la mise en place des aménagements possibles et des modalités pédagogiques pour l'accueil du stagiaire le jour de la formation.

Nos formations à distance se déroulent sur Microsoft Teams, offrant l'affichage des sous-titres en direct.
Pour plus d'informations, contactez notre référente handicap.

Organisme de Formation enregistré sous le numéro 11756158975 auprès du préfet de la région d'Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

CESAM

CENTRE DE FORMATION

Organisme de Formation enregistré sous le numéro 11756158975 auprès du préfet de la région d'Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

11-15 RUE SAINT-GEORGES
75009 PARIS

+33(0)1 58 56 96 00
formation@cesam.org
www.cesam.org

Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée
au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION